

**Préfecture de région Centre**



**Rapport environnemental du CPER  
Centre – mai 2007**

Evaluation stratégique environnementale du  
contrat de projets Etat-Région 2007-2013 de la  
région Centre



## **Rapport environnemental du CPER Centre – mai 2007**

---

**Evaluation stratégique environnementale du  
contrat de projets Etat-Région 2007-2013 de la  
région Centre**



Tour Polygone  
265, avenue des Etats du Languedoc  
F-34000 MONTPELLIER

[www.edater.fr](http://www.edater.fr)

Tél. : 04 67 02 29 02

Fax : 04 67 79 56 76

[roudier@edater.fr](mailto:roudier@edater.fr)

[rulliere@yahoo.fr](mailto:rulliere@yahoo.fr)

## Contenu du rapport d'évaluation environnementale

**Le rapport contient :**

- **Un résumé non technique**

- **Une introduction méthodologique**

-Qui présente la démarche d'évaluation et la méthode mobilisées

- **Chapitre 1 : Le CPER Centre 2007-2013 dans son contexte**

-la présentation des principaux enjeux environnementaux régionaux,

-le rappel des principaux objectifs et moyens financiers du CPER,

- **Chapitre 2 : Synthèse de l'évaluation environnementale**

-une synthèse des principaux enseignements de l'évaluation environnementale du CPER

-une analyse des effets cumulés du CPER et d'autres programmes

- **Chapitre 3 : L'évaluation environnementale détaillée des grands projets**

- **Chapitre 4 : les modalités de suivi des effets sur l'environnement de la mise en œuvre du CPER**

- **Annexes**

# Sommaire

RESUME NON TECHNIQUE .....	6
INTRODUCTION METHODOLOGIQUE .....	10
1 L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU CPER CENTRE 2007-2013 : CONTEXTE, CHAMP ET FINALITES .....	11
2 DESCRIPTION DU PROCESSUS D'EVALUATION ET DE LA METHODOLOGIE RETENUE .....	13
CHAPITRE 1 : LE CPER CENTRE 2007-2013 DANS SON CONTEXTE.....	22
1 LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EN REGION CENTRE .....	22
2 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CPER CENTRE 2007-2013.....	24
CHAPITRE 2 : SYNTHESE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	31
1 ANALYSE GLOBALE DES INCIDENCES A L'ECHELLE DU CPER.....	31
2 ANALYSE DES INCIDENCES ET CRITERES DE REDUCTION D'IMPACT PAR GRANDS TYPES D'INTERVENTIONS.....	34
3 ANALYSE SYNTHETIQUE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PAR GRANDS PROJETS .....	37
4 GRILLE DE SYNTHESE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES PAR SOUS-ARTICLES .....	42
5 ANALYSE SYNTHETIQUE DES EFFETS CUMULES DES INCIDENCES DU CPER AVEC D'AUTRES PLANS OU PROGRAMMES REGIONAUX .....	52
CHAPITRE 3: EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DETAILLEE PAR GRANDS PROJETS.....	59
1 GRAND PROJET 1 : POLES DE DEVELOPPEMENT ET D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE .....	60
2 GRAND PROJET 2 : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE .....	66
3 GRAND PROJET 3 : POLE DE RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....	77
4 GRAND PROJET 4 : COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES.....	84
5 GRAND PROJET 5 : GRANDS SITES CULTURELS.....	99

<b>6</b>	<b>GRAND PROJET 6 : MUTATIONS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI...</b>	<b>103</b>
<b>7</b>	<b>GRAND PROJET 7 : DEPLACEMENT DE VOYAGEURS .....</b>	<b>106</b>
<b>8</b>	<b>GRAND PROJET 8 : DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE.....</b>	<b>117</b>
<b>9</b>	<b>VOLET TERRITORIAL DU CPER .....</b>	<b>126</b>
	<b>CHAPITRE 4 : MODALITES DE SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CPER.....</b>	<b>144</b>
<b>1</b>	<b>METHODOLOGIE RETENUE .....</b>	<b>144</b>
<b>2</b>	<b>TABLEAUX DE PROPOSITION D'INDICATEURS .....</b>	<b>146</b>
<b>3</b>	<b>ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DU SUIVI .....</b>	<b>151</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>156</b>
	<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONSULTEES POUR L'ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU CPER .....</b>	<b>157</b>
	<b>ANNEXE 2 : LISTE INDICATIVE DE QUESTIONS A ABORDER FOURNIE DANS LE CAHIER DES CHARGES .....</b>	<b>158</b>

# Résumé non technique

L'évaluation stratégique environnementale est menée par un évaluateur externe en lien étroit avec les services de l'Etat et de la Région.

Un rapport détaillé (177 pages) ainsi qu'une synthèse des principaux résultats (28 pages) ont été rédigés.

Le présent résumé, appelé « résumé non technique » ne reprend que les conclusions clés du rapport.

Pour plus de détails sur la méthodologie mobilisée et les résultats, on se reportera au rapport environnemental détaillé ou à sa synthèse.

## Pourquoi une évaluation stratégique environnementale du Contrat de projet Etat-Région ?

**L'évaluation stratégique environnementale doit permettre d'évaluer l'impact environnemental du Contrat de Projets Etat Région avant que celui-ci ne soit mis en œuvre.**

### Qu'est-ce que le Contrat de projet Etat Région ?

Le Contrat de projets Etat-Région est un dispositif contractuel permettant à l'Etat et au Conseil régional de s'engager au service du développement régional sur un certain nombre de projets structurants.

La nouvelle génération de contrat pour la période 2007-2013 répond à trois objectifs :

- la compétitivité et l'attractivité du territoire
- la dimension environnementale du développement durable
- la cohésion sociale et territoriale

### Qu'est-ce qu'une évaluation stratégique environnementale ?

L'objectif d'une évaluation stratégique environnementale est de garantir l'intégration des considérations environnementales dans toutes les interventions liées à la préparation et à la mise en œuvre du CPER. En région Centre, le CPER est déjà validé. L'évaluation environnementale viendra donc surtout infléchir les modalités de mise en œuvre de ses interventions dans un sens le plus favorable possible à l'environnement.

La réalisation d'une évaluation environnementale au titre de l'application de la Directive 2001/42/CE récemment transcrite en droit français est une innovation et une avancée pour une meilleure prise en compte de l'environnement dès l'amont du programme. L'objectif est de prévenir les risques éventuels pour l'environnement.

Cette approche doit permettre :

- une meilleure prise en compte de l'environnement dès la conception du programme,
- une anticipation des incidences environnementales éventuelles,
- la recherche d'améliorations des actions envisagées,
- la définition de mesures correctrices ou alternatives ;
- les mesures de conditionnalité pour le choix des opérations.

## Les principaux types de projets prévus au CPER Centre

Plus de la moitié des investissements prévus dans le CPER doivent contribuer à la mise en œuvre d'actions de nature matérielle.

En effet, les principaux pôles d'investissement de ce programme portent sur :

- La réalisation de travaux d'infrastructures de transports principalement ferroviaires (l'article 7 et 8 représentent 31% des subventions Etat-Région du CPER),
- La modernisation de bâtiments universitaires et de recherche via l'article 3 (une cinquantaine de bâtiments concernés et près de 12% des subventions Etat-Région du CPER),
- L'appui à la structuration de filières agricoles via notamment le soutien aux investissements matériels des exploitants agricoles (environ 6% des subventions Etat-Région du CPER),
- Et également, mais dans une moindre mesure, l'appui à la restauration de monuments mais aussi la construction de bâtiments à vocation culturelle, des investissements dans des infrastructures de santé, des installations de pylônes pour le haut débit et la téléphonie mobile, le soutien à des investissements en faveur de l'efficacité énergétique, etc.

Dire que plus de la moitié des moyens consacrés au CPER vont à des investissements de type matériel, c'est aussi entendre qu'un peu moins de l'autre moitié des interventions prévues sont de nature davantage immatérielle. Par immatériel, nous entendons :

- Le soutien à la recherche fondamentale ou appliquée (prévue au sein de l'art.1, art.2, art.3, art.4),
- Le soutien à des études, à l'amélioration de la connaissance notamment dans le domaine de l'environnement (volet territorial,...)
- Le soutien à des actions d'ingénierie, de conseil (art.1, art.2, art.6), de sensibilisation (art. 2, volet environnement,...) de structuration de filières (filières agricoles, filières énergétiques, art.4 et art.2...) ou de territoires (volet territorial)

## Les principales incidences potentielles du CPER Centre sur l'environnement

### Des effets globalement contrastés

L'analyse des types d'interventions prévues dans les différents articles du CPER nous conduit à porter un jugement nuancé sur les incidences potentielles du CPER pour l'environnement.

En effet, une intervention jugée positive à moyen terme (comme l'électrification de lignes ferroviaires) peut comporter des incidences négatives à court terme pour l'environnement (les nuisances liées aux chantiers, par exemple).

De la même manière, des interventions jugées positives pour un domaine donné (l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité, de la santé liée à la mise aux normes de bâtiments) peut par ailleurs comporter des incidences négatives pour un autre domaine (le paysage, le climat, etc.).

De manière générale, on peut dire que le CPER aura donc des incidences que l'on qualifiera de contrastées. Si cette qualification peut a priori paraître peu satisfaisante dans une exigence de précision et de clarté, elle retranscrit toutefois bien les incidences globales d'un programme dont les actions n'ont rien de monolithique. Certes, nous identifierons, dans le cœur de l'analyse (voir le rapport détaillé), des incidences positives et des

incidences négatives mais toute en veillant à bien qualifier leur ampleur géographique et temporelle et à circonscrire le domaine particulier qu'elles risquent d'impacter.

Ces précautions de lecture établies, on peut préciser où se situent, à l'échelle globale du programme, les principaux risques d'incidences négatives et les principales attentes en terme d'effets positifs pour l'environnement.

## Les principaux effets attendus positifs pour l'environnement

Les principaux effets positifs attendus pour l'environnement concernent :

- L'amélioration du cadre de vie par des bâtiments de meilleure qualité et plus sécuritaires, par l'accès à des équipements et services de meilleure qualité, par un environnement plus agréable (transports, santé, formation, services aux jeunes et personnes âgées, réaménagement urbain...),
- Les interventions en faveur de la maîtrise des énergies, de la réduction des gaz à effet de serre et donc des pollutions de l'air est un des points forts de ce programme via notamment le grand projet pôle d'efficacité énergétique et les grands projets 7 et 8 d'infrastructures ferroviaires. Si l'évaluation de la neutralité carbone indique bien que ces projets doivent contribuer à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (-102KT d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les transports, -312KT pour les aides aux énergies et recyclage de déchets), cette diminution reste négligeable au regard du bilan régional total des émissions de gaz à effet de serre (il contribue à une diminution de l'ordre de -0,01% du total des émissions régionales)
- Les interventions en faveur de la connaissance, la protection et la valorisation des paysages et du patrimoine naturel et culturel (via le volet territorial, le grand projet 5)
- Les interventions en faveur d'une meilleure connaissance et protection des ressources de la biodiversité ou de l'eau (volet territorial, art.1)

## Les principaux risques d'incidences négatives

Les principaux effets négatifs attendus pour l'environnement concernent :

- De manière certaine les nuisances liées aux chantiers mais qui restent temporaires,
- De manière potentielle, les constructions de bâtiments et équipements qui ne répondent pas à une véritable ambition de qualité environnementale (intégration paysagère, qualité des matériaux, efficacité énergétique,...)
- De manière potentielle, certains investissements matériels dans le domaine agricole en terme de pollutions de l'air et de l'eau,

## La sélection de critères pour la réduction des effets négatifs pour l'environnement

La mise en œuvre de mesures de réduction d'impact est la meilleure garantie d'atteindre les objectifs fixés dans le respect de l'environnement, que ce soit en matière de biodiversité, de maîtrise des pollutions ou des ressources naturelles aussi bien que la mise en œuvre d'énergies nouvelles, de transports alternatifs, etc.

Ainsi les engagements des porteurs de projets quant à la réduction de la consommation d'énergies fossiles, la gestion des déchets, l'éco-conception des produits, le management environnemental ou la formation des personnels et acteurs concernés devraient constituer des critères d'attribution des aides.

Ces critères ont été proposés dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale et ont pour vocation d'être utilisés par les services en charge de la sélection des projets.

Pour chaque risque d'incidence identifiée, ont été proposés ce que l'on appelle des critères d'éco-conditionnalité. Les critères d'éco-conditionnalité conditionnent l'accord d'une aide au respect de critères respectueux pour l'environnement.

Quelques exemples de critères proposés peuvent être donnés.

On l'a souligné, les travaux, occupent une place importante dans le CPER : rénovation-construction de bâtiments, modernisation de lignes ferroviaires,...

La réalisation de travaux va donc impliquer la mise en œuvre de chantiers avec les nuisances que cela comporte en terme de nuisances (bruit, production de déchets, poussières, etc.). Une attention particulière devra être accordée à la limitation de ces nuisances par la mise en œuvre de critères d'éco-conditionnalité définissant des règles en terme de :

- gestion différenciée des déchets de chantier ;
- réduction des bruits de chantier ;
- réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage ;
- maîtrise des autres nuisances de chantier ;
- intégration en amont les mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et la réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;
- réduction de la consommation d'énergie et la pollution de l'air par les chantiers ;
- réduction de la consommation d'eau et la pollution de l'eau et des sols durant les chantiers

Afin de limiter les risques à long terme sur l'environnement, la construction de bâtiments éco-durables devra être encouragée par :

- l'appui au financement d'un audit énergétique précédant les travaux afin de mesurer le coût-avantage du choix des techniques retenues (information sur des techniques de construction ou de chauffage plus respectueuses de l'environnement, plus économes en énergie)
- l'accord d'une bonification pour les réhabilitations ou constructions de bâtiment recherchant la procédure Haute Qualité Environnementale (HQE) ou Haute Performance Energétique (HPE)

# Introduction méthodologique

# 1 L'évaluation environnementale du CPER Centre 2007-2013 : contexte, champ et finalités

---

## 1.1 Ce qu'est l'évaluation stratégique environnementale : la valeur ajoutée de la démarche

L'évaluation stratégique environnementale doit permettre d'évaluer l'impact environnemental du Contrat de Projets Etat Région avant que celui-ci ne soit mis en œuvre. **Il s'agit de garantir l'intégration des considérations environnementales dans toutes les interventions liées à la préparation et à la mise en œuvre du CPER.** En région Centre, le CPER est déjà validé. L'évaluation environnementale viendra donc surtout infléchir les modalités de mise en œuvre de ses interventions dans un sens le plus favorable possible à l'environnement.

La France a fait le choix d'appliquer la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement aux Contrats de Projets Etat-Régions (CPER) afin d'être cohérent avec l'application de cette même directive aux programmes opérationnels au titre des Fonds structurels et de cohésion et à ceux au titre de la politique de développement rural. Le mandat aux préfets de juillet 2006 souligne qu' « *il importe donc d'appréhender, dès la phase de négociation, les impacts environnementaux potentiels des projets envisagés pour le contrat. Ces impacts feront par la suite l'objet d'un suivi et d'une évaluation en liaison avec l'évaluation environnementale conduite par les programmes opérationnels de fonds européens* ». Les obligations en résultant comprennent la préparation d'un rapport environnemental et la conduite de consultations, notamment du public et d'une autorité environnementale ayant une responsabilité spécifique en matière d'environnement.

La réalisation d'une évaluation environnementale au titre de l'application de la Directive 2001/42/CE récemment transcrite en droit français est donc une innovation et une avancée pour une meilleure prise en compte de l'environnement dès l'amont du programme.

Cette approche doit permettre :

- une meilleure prise en compte de l'environnement dès la conception du programme,
- une anticipation des incidences environnementales éventuelles,
- la recherche d'améliorations des actions envisagées,
- la définition de mesures correctrices ou alternatives ;
- les mesures de conditionnalité pour le choix des opérations.

En outre, il nous paraît important que cet exercice concoure à une appropriation du plus grand nombre des services impliqués dans la future mise en œuvre du CPER. L'évaluation stratégique environnementale (ESE) se caractérise pour se faire par une forte interaction entre l'évaluateur, l'autorité environnementale et les services.

Dans la mesure où le CPER était déjà signé et que le parti pris de la démarche a été de faire de cette évaluation un outil pour la mise en œuvre en direction des services chargés de l'instruction, il a été décidé que la consultation du public n'aurait pas lieu sur l'ESE du CPER Centre.

## 1.2 Ce que n'est pas l'évaluation stratégique environnementale

La démarche d'évaluation environnementale est une démarche nouvelle. Cette innovation, on l'a souligné, est facteur de valeur ajoutée pour une meilleure prise en compte de l'environnement, mais elle n'en comporte pas moins des limites qu'il convient d'avoir à l'esprit.

La nouveauté de l'exercice sur ce type de programmes, relève d'une démarche **en partie expérimentale**.

Comme le rappelle circulaire de la Direction des études économiques de l'évaluation environnementale du MEDD du 12 avril 2006 : « **Le rapport environnemental n'est pas la description des incidences sur l'environnement de chacun des projets. L'exercice d'évaluation des incidences potentielles sur l'environnement du CPER se veut d'abord et avant tout une « démarche de synthèse à un stade où la localisation et la nature exacte des interventions ne sont pas (toujours) connues avec précision ».**

**La mesure des incidences sur l'environnement et les mesures à envisager pour les éviter sont donc adaptées au degré de précision du CPER mis à la disposition de l'évaluateur<sup>1</sup>.**

Les questions prévues dans le cahier des charges de l'évaluation seront donc prises en compte mais les réponses apportées seront globales. En effet, il ne sera pas possible de manière certaine de dire si oui ou non les opérations à venir auront une incidence négative ou positive sur l'environnement.

Dès lors, la **valeur ajoutée de ce travail** résidera notamment:

- **dans notre capacité à évaluer le degré d'incertitude des incidences environnementales,**
- **et à identifier les critères d'éco-conditionnalité ou autres mesures permettant de limiter les incertitudes ou les risques.**

A ce stade, on mesure donc les « **effets notables probables** de la mise en œuvre du CPER ». L'évaluation faite dans le présent rapport portera donc sur la **globalité du contrat de projets Etat-Région** et sur les **grands projets** qui le composent de manière la plus détaillée possible (à l'échelle du **sous-article**) mais non spécifiquement sur chacun des projets proprement dits. Toutefois, les entretiens et réunions de travail réalisées avec les différents rédacteurs du CPER permettent de préciser, lorsque cela est possible, les **types de projets** susceptibles d'être mis en œuvre.

C'est ultérieurement et de manière plus précise que chacun des projets devront s'inscrire dans le cadre réglementaire des études d'impact, incidence sur l'eau, étude de risques, documents d'urbanisme, etc. selon les cas.

**L'évaluation stratégique environnemental** doit donc être bien comprise comme **une des pièces du puzzle devant concourir à une meilleure prise en compte environnementale dans le vaste paysage de l'intervention publique.**

---

<sup>1</sup> CPER version du 21 décembre 2006

## 2 Description du processus d'évaluation et de la méthodologie retenue

---

### 2.1 Une approche fortement interactive

L'évaluation environnementale n'est pas conçue comme un processus distant de la réalisation des documents du CPER.

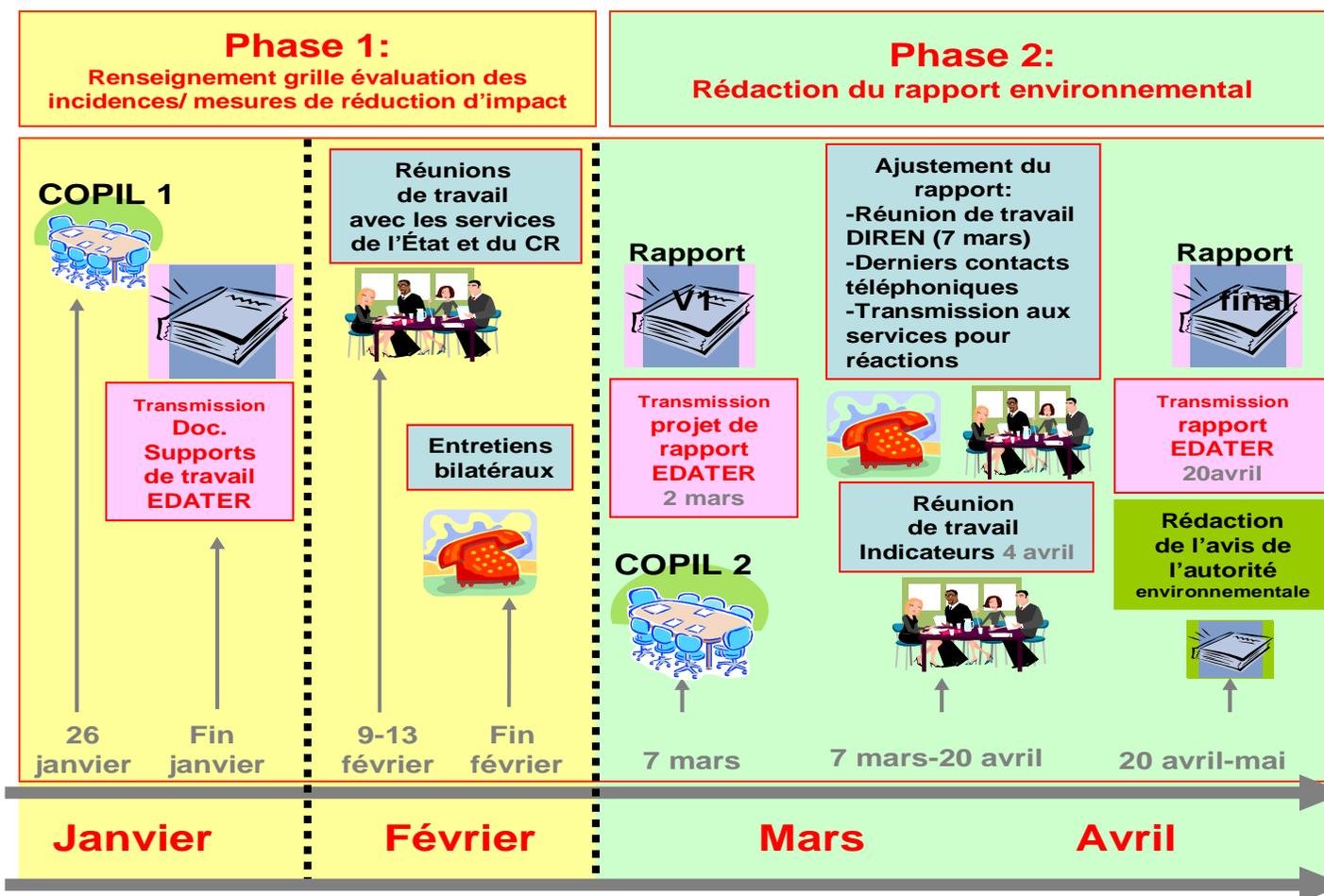
Une des valeurs ajoutées de cette démarche réside dans les échanges issus des réunions de cadrage initial (*scoping*) réalisée avec l'autorité environnementale (DIREN) et l'autorité de gestion (SGAR) d'une part et avec l'ensemble des services principalement concernés par la mise en œuvre du CPER.

Une traçabilité des échanges a été organisée. Elle atteste de l'importante interaction assurée entre l'évaluateur, la DIREN, autorité environnementale, le SGAR, autorité de gestion et les services de l'Etat et de la Région.

Le **schéma ci-dessous** retranscrit :

- Les différentes phases de travail et le calendrier suivi,
- L'organisation des réunions avec le comité de pilotage (COFIL avec l'autorité environnementale et l'autorité de gestion),
- Les réunions de travail et entretiens bilatéraux organisées avec les différents services concernés par la future mise en œuvre du CPER,
- Les différents échanges téléphoniques et par mails réalisés,

## Déroulement calendaire de la mission d'évaluation environnementale du CPER Centre



### 2.1.1 Les échanges avec l'autorité environnementale et l'autorité de gestion

Les réunions de COPIL ont été l'occasion :

**-COPIL n°1 :**

- De proposer une méthodologie de travail,
- De la valider auprès de l'autorité environnementale et de l'autorité de gestion.

**-COPIL n°2 :**

- De proposer une première version du rapport environnemental,
- D'y apporter des ajustements avant validation définitive.

En outre, des **réunions de travail, contacts téléphoniques et électroniques** ont été menés tout au long de la mission.

### 2.1.2 Des ateliers de travail élargis pour une évaluation environnementale du CPER Centre réussie, partagée et utile à tous

**Pour le renseignement le plus précis possible de la grille des incidences environnementales de chaque grand projet**, 5 réunions de travail et une dizaine d'entretiens bilatéraux avec les services co-rédacteurs du CPER et futurs responsables de la mise en œuvre des grands projets du CPER ont été organisés.

La finalité de ces réunions a été :

- De préciser le type de projets prévus dans le CPER afin d'affiner l'analyse des incidences probables pour l'environnement (en effet, le CPER validé le 21 décembre 2007 reste un document assez général qui ne permet pas toujours de bien estimer le type d'actions prévues),
- De confronter une première analyse réalisée par l'évaluateur à l'expertise des services concernés,
- De contribuer à une plus forte implication des services concernés dans la prise en compte des risques que peut comporter le CPER pour l'environnement,
- De co-construire de manière pragmatique et réaliste des critères permettant soit de minimiser les risques identifiés soit d'amplifier les incidences positives attendus.

**Pour la mise au point d'un système de suivi et d'indicateurs de suivi** permettant de préparer une évaluation environnementale en continu du CPER, une réunion de travail a été animée le 4 avril. Cette réunion a donné lieu à quelques ajustements et a permis d'engager la réflexion qui devra être poursuivie sur les modalités de mise en œuvre et de suivi des effets du CPER sur l'environnement.

→ Les services présents aux réunions de travail interservices organisées autour d'un ou plusieurs grands projets (pour la liste détaillée des personnes contactées, voir en annexes):

Services présents aux réunions de travail	Entretiens bilatéraux
SGAR	SGAR
DIREN	DRAC
DRIRE	DRTEFP
DRE	TIC, SGAR
DRRT	DRASS
DRAF	Conseil régional pour la Direction de l'agriculture, service contractualisation
ADEME	
Rectorat	
Agences de l'eau : Loire-Bretagne	
Conseil régional service environnement	

## 2.2 Parti pris méthodologique

En accord avec l'autorité environnementale et l'autorité de gestion et au vu de l'expérience de l'ESE des programmes européens, la méthodologie retenue a été adaptée pour une plus forte adéquation aux besoins régionaux.

Dans ce cadre, **l'évaluation environnementale porte essentiellement sur:**

- **la globalité du CPER** : une **grille d'analyse synthétique** des incidences environnementales de l'ensemble des grands projets a été réalisée afin d'avoir une vision panoptique des incidences potentielles du CPER,
- **chacun des grands projets** : des **fiches d'analyse des incidences** ont été réalisées **pour chacun des grands projets** en détaillant, lorsque cela était pertinent, les incidences attendues pour chaque sous article et au vu d'une typologie d'interventions prévues.

*Nota* : Une logique de présentation des incidences et des mesures de réduction d'impact a été proposée par fiche dans une optique de réutilisation possible dans un guide de procédure ultérieur à destination des services.

**L'évaluation environnementale s'appuie sur différents outils:**

- **une liste indicative de questions à aborder** fournie dans le cahier des charges et qui vise, pour chaque thématique d'action, à interroger les éventuelles incidences pour l'environnement,
- **des définitions claires des critères de qualification des incidences** validées par l'autorité de gestion et l'autorité environnementale,

- **la réalisation de fiches de présentation** précisant les types d'intervention, les cibles, la localisation et les montants prévus pour chaque grand projet,
- **l'analyse des incidences ciblées** non seulement **au regard des différentes dimensions environnementales** définies mais aussi au regard **des enjeux régionaux** définis dans le profil environnemental régional,
- **une grille d'analyse type** utilisée pour l'analyse des incidences de chaque grand projet,
- **la définition de critères d'éco-conditionnalité réalistes et adaptés** aux type d'incidences attendues,

En outre, **l'outil NECATER** développé au niveau national pour réaliser « **l'évaluation de la neutralité carbone** » des programmes a pu être mobilisé au niveau régional afin d'évaluer les incidences du programme en terme d'augmentation/réduction de la contribution aux émissions de CO2 dans l'atmosphère. Des éléments de résultats de l'outil ont été mobilisés dans notre rapport, sans porter d'avis particulier sur la fiabilité des résultats obtenus. En effet, il n'était pas de notre mandat d'évaluer la pertinence de la méthodologie et de la fiabilité des résultats. Pour plus de détail sur l'outil NECATER, nous invitons les lecteurs à se reporter au travail réalisé par le Cabinet qui a réalisé ce travail en collaboration avec la DIACT.

### 2.2.1.1 Les questions à aborder pour appréhender les incidences du CPER sur l'environnement

Le cahier des charges fournit une liste indicative de questions à aborder pour apprécier les incidences du CPER sur l'environnement. On trouvera en annexes la liste complète des questions.

Ces questions ont été utilisées lorsqu'elles étaient adaptées au programme. Une liste indicative pertinente a été reprise pour chaque grand projet. D'autres questions ont également pu être posées notamment au regard des enjeux régionaux distingués dans le profil environnemental régional.

### 2.2.1.2 Les définitions des critères de qualification des incidences

Afin de clarifier les critères d'analyse des incidences utilisés, nous avons proposé des définitions des critères qui ont été validées par l'autorité environnementale et l'autorité de gestion (voir tableau page suivante)

Critères de qualification des incidences environnementales	Définition	Modalité
<b>Incidence</b>	Détermine si un projet a une incidence positive ou négative sur l'environnement.	<b>positif ; potentiellement positif, négatif ; potentiellement négatif ; indéterminé ; sans incidence</b>
<b>Incertitude</b>	<p>Qualifie le degré de fiabilité que l'on peut accorder au critère d'incidence. Il s'agit de mesurer si le degré de précision du CPER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permet d'établir un lien de façon certaine entre la mesure et ses incidences sur l'environnement</li> </ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne permet pas d'établir de façon certaine, les incidences sur l'environnement (parce que le champ de la mesure est trop large ou que les modalités de mise en œuvre ne sont pas définies).</li> </ul>	<p><b>Certain ; incertain ; très incertain</b></p> <p>-Si les termes du CPER sont suffisamment clairs et précis pour qu'il soit établi un lien certain entre CPER et incidence, on dira que l'incidence est : <b>certaine</b>.</p> <p>- S'il n'est pas possible de définir d'incidence, on indiquera que l'incidence est : <b>incertaine</b> voire <b>très incertaine</b> si demeurent beaucoup d'interrogations.</p>
<b>Portée spatiale</b>	Précise si l'incidence est localisée ou non localisée dans l'espace.	<p><b>Localisée ; non localisée</b></p> <p><i>Exemple :</i></p> <p>-La restauration de la cathédrale de Chartres aura des incidences localisées.</p> <p>-Une incidence de type émission de polluants (ex : gaz à effet de serre) est diffuse et donc non localisée.</p>
<b>Portée temporelle</b>	Qualifie la portée de l'incidence dans le temps : l'incidence aura un effet à plus ou moins long terme.	<p><b>Court terme ; moyen terme ; long terme</b></p> <p><i>Exemple d'incidence à court terme :</i></p> <p>-Nuisances sonores liées à la réalisation de travaux d'infrastructures.</p> <p><i>Exemple d'incidence à long terme :</i></p> <p>-La pollution de l'air par l'incinération, le stockage des déchets ultimes...</p>

### 2.2.1.3 La définition des mesures de minimisation des incidences négatives ou de maximisation des incidences positives dépend de la nature de l'incidence

Les types de critères ou mesures de minimisation d'incidences négatives ou d'amplification d'effets positifs proposés doivent être adaptés au type d'incidences attendues, à leur degré de probabilité, leur ampleur géographique et temporelle, etc.

→ Si l'incidence est **positive ou très positive**, on proposera :

- des **mesures de maximisation des incidences ou d'amplification des incidences**,

→ Si l'incidence est **négative** (ou incertaine), on proposera :

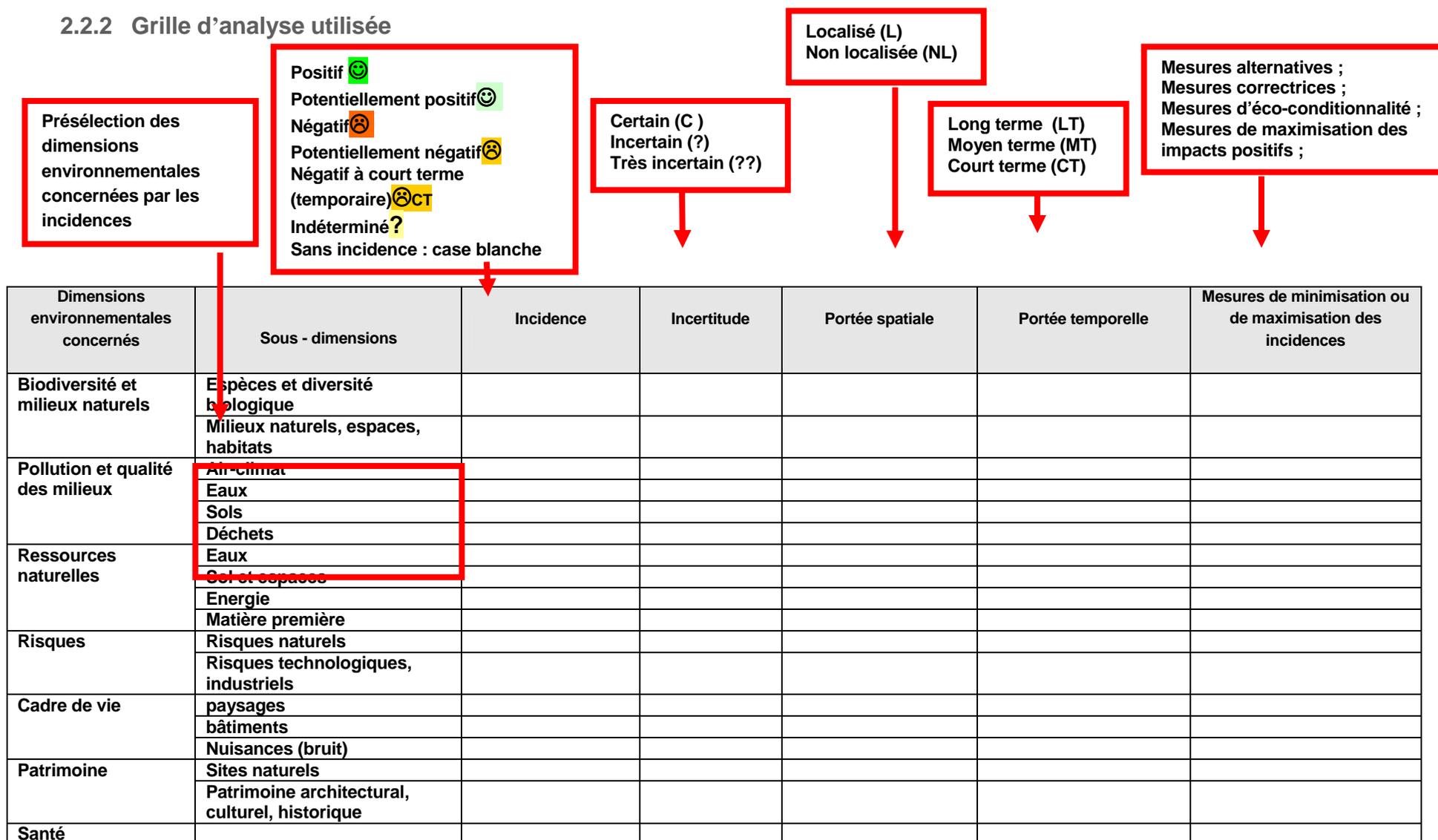
- des **mesures d'ajustement** : soit des **mesures correctrices**, soit des mesures **d'éco-conditionnalité**.

→ Si l'incidence est **très négative**, on proposera :

- des **mesures alternatives**

Qualification de l'incidence	Types de mesures de minimisation ou de maximisation des incidences	Définition	Modalités
<b>Positive ou très positive</b> →	Mesures de maximisation des incidences positives	Lorsqu'une incidence est positive, on cherchera à proposer des mesures de maximisation de ses effets.	Proposition de <b>mesures de maximisation des incidences</b> .
<b>Négative</b> →	Lorsqu'une incidence est jugée négative pour l'environnement, en l'état actuel de rédaction du CPER, on pourra proposer des mesures d'ajustement de deux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mesures correctrices</li> <li>▪ mesures d'éco-conditionnalité</li> </ul>	→mesures correctrices  Il s'agit de modifier l'énoncé de la mesure et donc de sa trajectoire (limitation de la cible, du périmètre d'intervention,...)	Proposition de <b>mesures correctrices</b>
		→mesures d'éco-conditionnalité  Il s'agit d'introduire des critères d'éco-conditionnalité : orientations à caractère écologique allant au-delà du respect de normes environnementales.	Proposition de <b>mesures d'éco-conditionnalité</b>
<b>Très négative</b> →	Mesures alternatives	Lorsqu'une incidence est jugée très négative de manière certaine pour l'environnement, on pourrait en théorie proposer la suppression de cette mesure et son remplacement par une autre mesure alternative (étant donné que le CPER est validé, il s'agira d'apprécier au cas par cas)	Proposition de <b>mesures alternatives</b> , de remplacement.

## 2.2.2 Grille d'analyse utilisée



Dimensions environnementales concernées	Sous - dimensions	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Biodiversité et milieux naturels	Espèces et diversité biologique					
	Milieux naturels, espaces, habitats					
Pollution et qualité des milieux	Air-climat					
	Eaux					
	Sols					
	Déchets					
Ressources naturelles	Eaux					
	Sol et espace					
	Energie					
Risques	Matière première					
	Risques naturels					
Cadre de vie	Risques technologiques, industriels					
	paysages					
	bâtiments					
Patrimoine	Nuisances (bruit)					
	Sites naturels					
Santé	Patrimoine architectural, culturel, historique					

# Chapitre 1 : Le CPER Centre 2007-2013 dans son contexte

## 1 Les principaux enjeux environnementaux en région Centre

---

L'état initial de l'environnement a été décrit dans le profil environnemental régional. Il comporte des enjeux stratégiques thématiques et des enjeux stratégiques transversaux.

### 1.1.1 Les enjeux stratégiques thématiques

La région Centre possède un **patrimoine naturel et paysager riche**, concentré sur des sites emblématiques (axe de la Loire et ses affluents, massif forestier d'Orléans, Sologne, Brenne, etc.).

Si **la connaissance** de ce patrimoine est globalement bonne, elle reste à améliorer et affiner sur certains secteurs ou pour certains groupes animaux ou végétaux.

Il existe de nombreux **facteurs de banalisation** des milieux qui interviennent à grande échelle (modifications des pratiques culturales agricoles ou forestières, projets d'équipements et d'infrastructures, ruptures dans les corridors écologiques, etc.).

De plus, il existe quelques **espèces invasives** dont la prolifération pose des problèmes écologiques (dysfonctionnement des écosystèmes, pollution des eaux, appauvrissement des groupes végétaux, etc.).

Il existe quelques sites régionaux sur lesquels il est nécessaire de porter une attention et des moyens particuliers, compte tenu d'un ou plusieurs enjeux en présence.

En matière de **paysages**, il est nécessaire de terminer la couverture régionale des atlas de paysages départementaux et d'élaborer un atlas régional, afin de parfaire la connaissance et la caractérisation des entités paysagères de la région Centre.

Les sources de **pollutions des milieux** sont très diverses et variées. La connaissance de ces pollutions et le suivi de la qualité des milieux sont bien organisés à l'échelle régionale, sur chacun des compartiments concernés (air, eau, sols, etc.).

Les priorités d'actions doivent viser un **arrêt de la dégradation de la qualité des milieux** et leur restauration. En parallèle, il est nécessaire de **protéger les ressources** de toutes pollutions, afin de conserver la possibilité d'avoir accès à une eau potable. De même, la qualité des eaux des cours d'eau et des plans d'eau doit être améliorée, et les prélèvements dans les nappes et cours d'eau gérés très finement.

L'enjeu environnemental de la **gestion des déchets** porte en premier lieu sur l'assurance d'une destination cohérente avec leur nature. La valorisation de certains types de déchets constitue l'autre grand enjeu régional.

En matière **d'occupation des espaces**, les relations entre agriculture et environnement restent difficiles. La mise en oeuvre de mesures agro-environnementales peut apporter une réponse appropriée pour certains secteurs sensibles. (même si dans le cadre des mesures décidées dans le cadre du FEADER Centre, ces mesures sont strictement zonées : Zones Natura 2000, bassins versants en particulier)

La quasi totalité des communes de la région Centre est concernée par un ou plusieurs **risques naturels ou technologiques**. Ainsi, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des constructions dans les zones inondables ou autour des sites à risques technologiques, et d'améliorer les systèmes de prévention.

La **concertation et l'information** du grand public, des professionnels et des collectivités sur les risques sont également primordiales pour inculquer une «culture du risque», permettant une meilleure connaissance et une meilleure acceptation sociale de ces phénomènes.

La **maîtrise des consommations énergétiques** et l'utilisation des **énergies renouvelables** est une priorité nationale qui doit être retranscrite dans les enjeux de la région Centre. Un premier axe concerne **la qualité et la performance énergétique des bâtiments** qui doivent être améliorées, via notamment une sensibilisation du grand public et des professionnels et un appui aux maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets expérimentaux ou innovants. La production et l'utilisation des énergies renouvelables doivent également être valorisées.

### 1.1.2 Les enjeux stratégiques transversaux

Un grand nombre des enjeux environnementaux précédents peuvent avoir des répercussions sur **la santé humaine** (pollutions des eaux, des sols ou de l'air, toxicité de certaines substances dans les bâtiments, allergies, etc.).

La **sensibilisation, l'information, la formation et le conseil** constituent une priorité transversale primordiale pour que les enjeux environnementaux soient mieux compris et pris en compte dans les décisions individuelles ou collectives.

D'un point de vue transversal, il est indispensable que chacune des actions et chacun des projets de la région Centre prenne en compte les enjeux environnementaux et le développement durable, tant dans leur conception que dans leur mise en oeuvre. C'est cette prise en compte de l'environnement, qui permettra de réduire les nuisances et de préserver les ressources, le patrimoine et les paysages, confortera **l'attractivité du territoire régional** pour un meilleur développement économique et humain.

## 2 Les principaux objectifs du CPER Centre 2007-2013

---

### 2.1 L'arbre d'objectifs

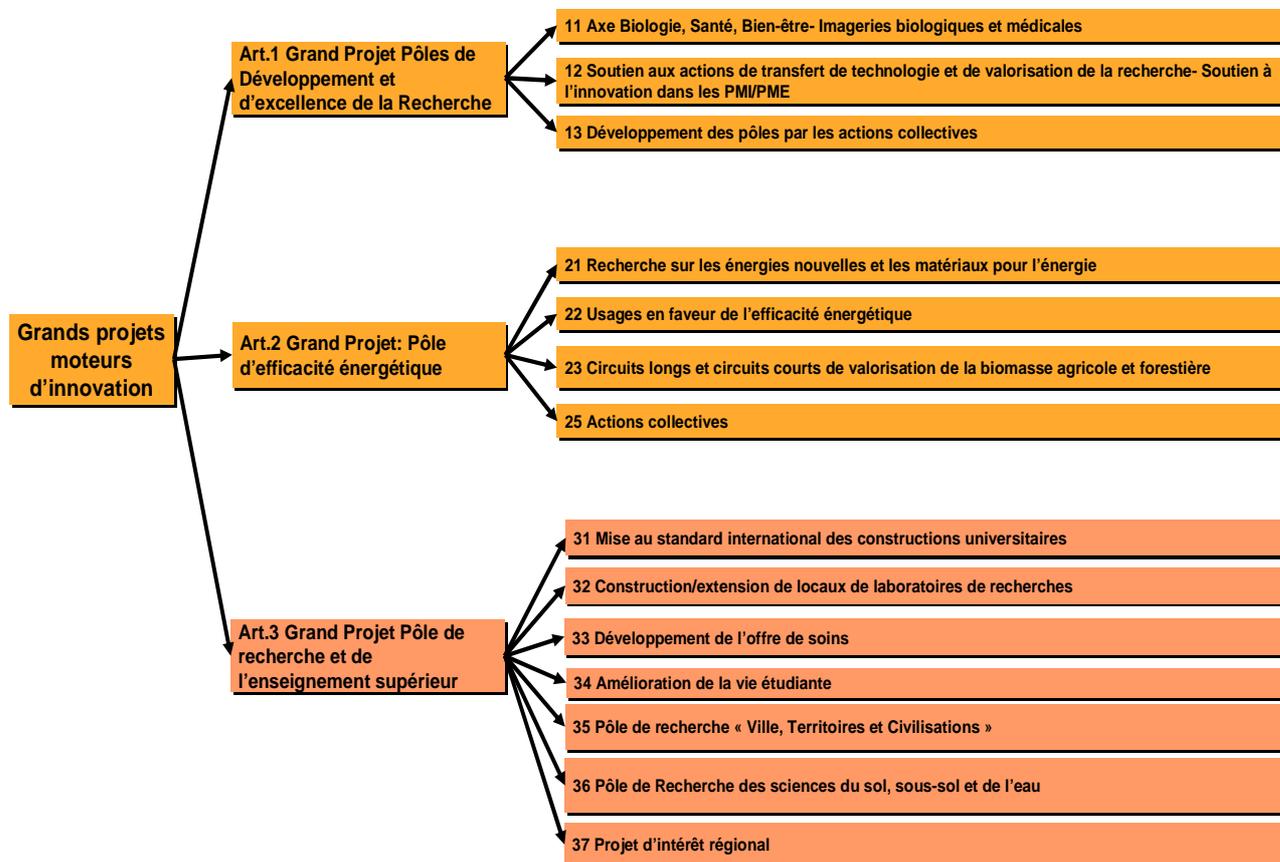
Le CPER Centre comporte :

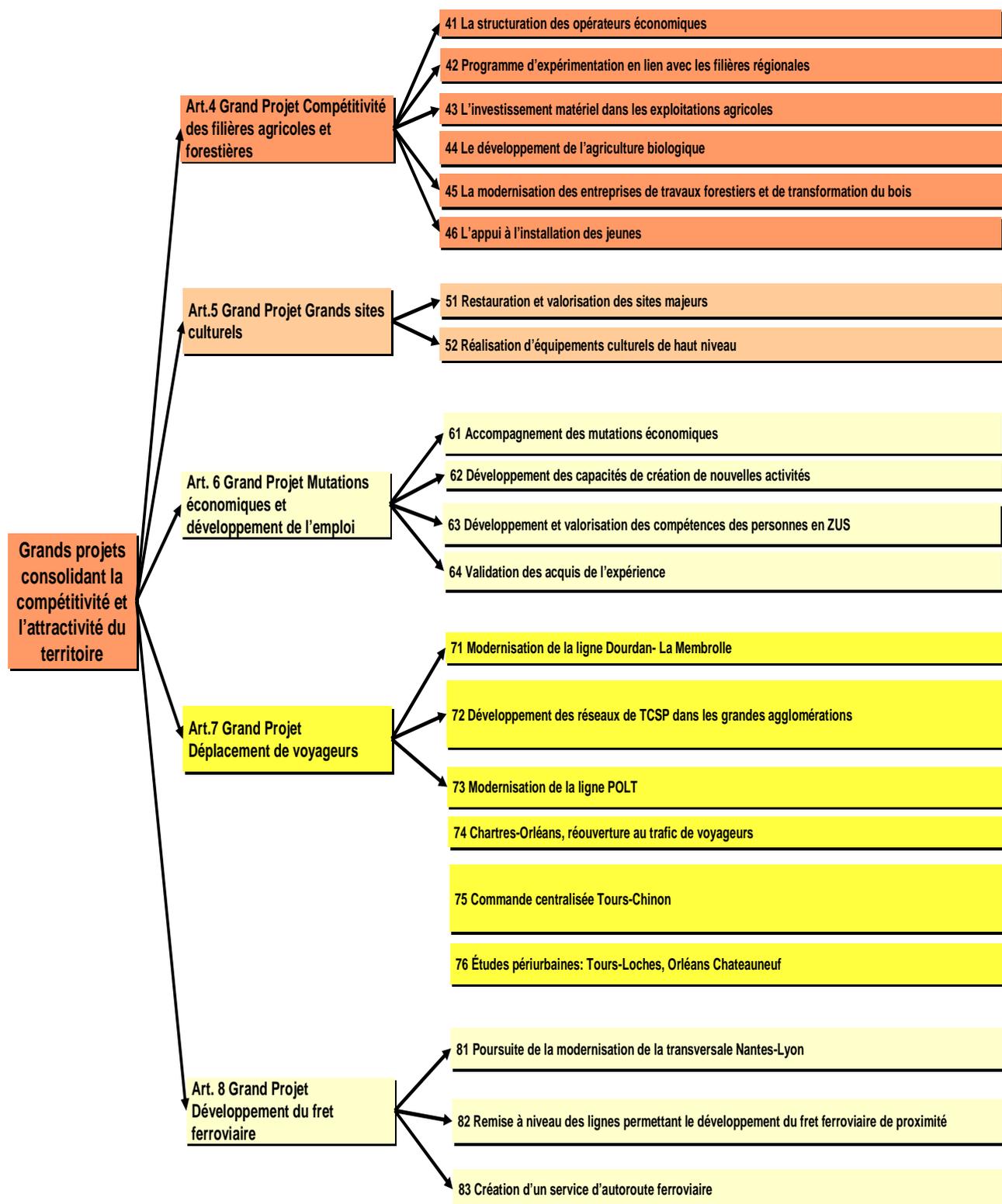
- 8 grands projets (articles) décomposés en :
  - 32 sous-articles

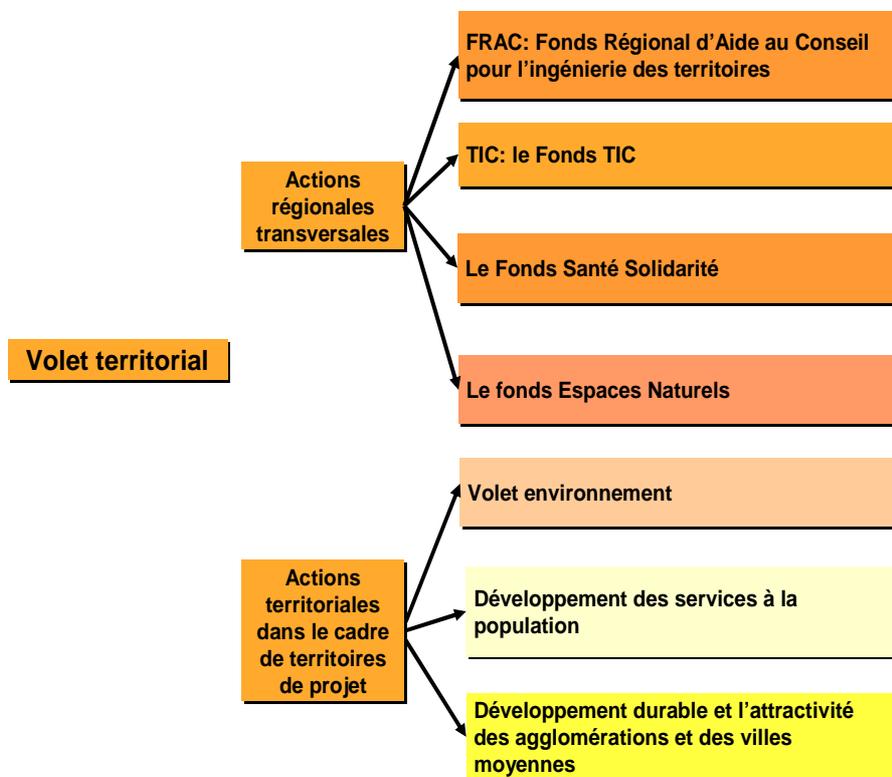
Les 3 premiers grands projets doivent être « moteurs d'innovation »

Les 5 derniers grands projets doivent contribuer « à la compétitivité et à l'attractivité des territoires »

- 1 volet territorial







## 2.2 La maquette financière du CPER par articles de grands projets

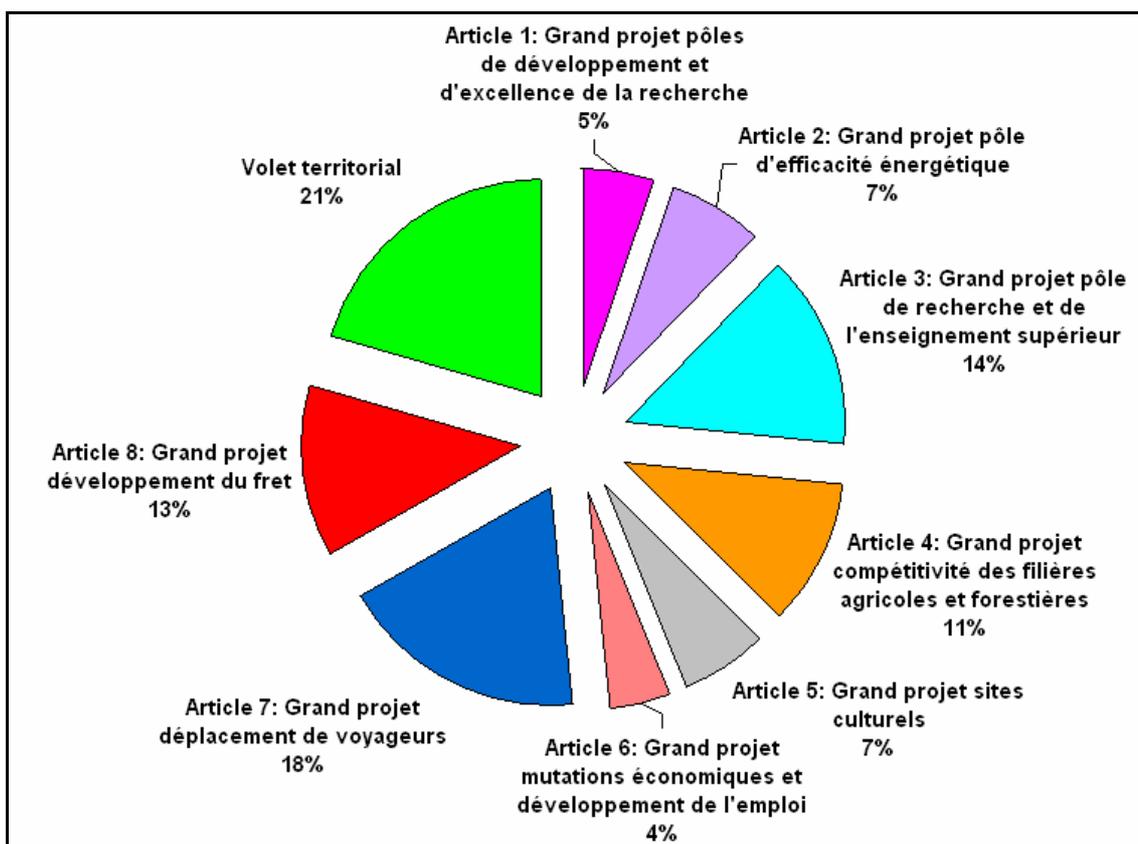
La maquette financière du CPER ci-dessous est extraite de la version validée du CPER du 21 décembre 2007, p. 39. Ont été représentés dans le **tableau 1** ci-dessous les **subventions Etat+Région**. Une catégorie « Autres » est représentée dans le schéma p.39 du CPER. Nous ne l'avons pas conservée ici car elle n'est pas précisée pour l'ensemble des articles et n'est pas définie clairement.

Tableau 1 : Maquette financière prévue pour le CPER : subventions Etat+Région

En M€	Etat	Région	Total Etat+Région	En %
<b>Article 1: Grand projet pôles de développement et d'excellence de la recherche</b>	<b>18,85</b>	<b>20,3</b>	<b>39,15</b>	<b>5,3</b>
Art.11	5,55	7,2	12,75	32
Art.12	7,8	7,6	15,4	39
Art.13	5,5	5,5	11	28
<b>Article 2: Grand projet pôle d'efficacité énergétique</b>	<b>25,145</b>	<b>25,945</b>	<b>51,09</b>	<b>6,9</b>
Art 21	7,6	8,4	16	31
Art 22	15	15	30	58
Art 23	1,545	1,545	3,09	6
Art 24	1	1	2	3
<b>Article 3: Grand projet pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b>	<b>64,05</b>	<b>40,798</b>	<b>104,848</b>	<b>14,3</b>
Art 31	29,05	15,598	44,648	42
Art 32	5	6,58	11,58	11
Art 33	5,65	12,48	18,13	17
Art 34	16,3	0,34	16,64	15
Art 35	1,55	1,4	2,95	2
Art 36	4,8	2,8	7,6	7
Art 37	1,7	1,6	3,3	3
<b>Article 4: Grand projet compétitivité des filières agricoles et forestières</b>	<b>39,601</b>	<b>39,601</b>	<b>79,202</b>	<b>10,8</b>
Art 41	5,3	8,131	13,431	16
Art 42	3,901	4,9	8,801	11
Art 43	16,3	14	30,3	38
Art 44	0	3,55	3,55	4
Art 45	3,1	4,2	7,3	9
Art 46	11	4,82	15,82	19
<b>Article 5: Grand projet sites culturels</b>	<b>23,91</b>	<b>23,91</b>	<b>47,82</b>	<b>6,5</b>
Art 51	13,166	10,662	23,828	49
Art 52	10,744	13,248	23,992	50
<b>Article 6: Grand projet mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>16,4</b>	<b>16,4</b>	<b>32,8</b>	<b>4,475</b>
<b>Article 7: Grand projet déplacement de voyageurs</b>	<b>59,5 (dont 48 CPER)<sup>2</sup></b>	<b>86,6</b>	<b>134,6</b>	<b>18,3</b>
Art 71	33	17,1	50,1	37
Art 72	20	20	40	29
Art 73	5,5	5,5	11	8
Art 74	0	28	28	20
Art 75	1	12	13	9
Art 76	0	4	4	2
<b>Article 8: Grand projet développement du fret</b>	<b>37</b>	<b>55,4</b>	<b>92,4</b>	<b>12,6</b>
Art 81	22	40,9	62,9	68
Art 82	9	13,5	22,5	24
Art 83	6	1	7	7
<b>Volet territorial</b>	<b>74,518</b>	<b>76,518</b>	<b>151,036</b>	<b>20,6</b>
Ecologie et développement durable	22,3	24,3	46,6	30
Santé et solidarité	10,718	10,718	21,436	14
Aménagement du territoire	41,5	41,5	83	54
<b>total</b>			<b>732,946</b>	<b>100,000</b>

<sup>2</sup> L'article 7 est affiché dans le CPER avec un montant Etat de 48M€ CPER. Toutefois, dans le détail des sous-articles, n'est pas distingué CPER et hors CPER pour un total de 59,5M€ (CPER+hors CPER).

Répartition des subventions Etat+Région par grands projets (en % des subventions cumulées Etat+Région prévues pour le CPER)



Source : CPER, version validée du 21/12/2006

# Chapitre 2 : Synthèse de l'évaluation environnementale

## 1 Analyse globale des incidences à l'échelle du CPER

---

*Une moitié des actions prévues dans le CPER sont de nature matérielle, l'autre moitié de nature immatérielle : les conséquences en terme d'incidences pour l'environnement*

Avec **plus de la moitié des investissements prévus dans le CPER pour des actions de nature matérielle**, le CPER est susceptible d'avoir des incidences fortes et directes sur l'environnement.

En effet, les principaux pôles d'investissement de ce programme portent sur :

- La réalisation de **travaux d'infrastructures de transports** principalement ferroviaires (l'article 7 et 8 représentent 31% des subventions Etat-Région du CPER),
- La **modernisation de bâtiments universitaires et de recherche** via l'article 3 (une cinquantaine de bâtiments concernés et près de 12% des subventions Etat-Région du CPER),
- L'appui à la structuration de filières agricoles via notamment le **soutien aux investissements matériels des exploitants agricoles** (environ 6% des subventions Etat-Région du CPER),
- Et également, mais dans une moindre mesure, l'appui à la restauration de monuments mais aussi la construction de bâtiments à vocation culturelle (art. 4), des investissements dans des infrastructures de santé (volet territorial), des installations de pylônes pour le haut débit et la téléphonie mobile, le soutien à des investissements en faveur de l'efficacité énergétique, etc.

Les travaux et équipements matériels tiennent donc une place importante dans le CPER dont il faudra en particulier tenir compte en terme de mesure des incidences pour l'environnement.

**L'appréhension fine des incidences selon l'échelle du temps devra ainsi être particulièrement mobilisée afin de bien distinguer les incidences directes à court terme (pendant, par exemple, la période de chantier) des incidences indirectes à moyen ou long terme des interventions achevées.**

**Les actions matérielles sont celles qui comportent le plus de risques d'incidences négatives mais également dont les effets positifs sur l'environnement peuvent avoir le plus d'ampleur.**

Dire que plus de la moitié des moyens consacrés au CPER vont à des investissements de type matériel, c'est aussi entendre **qu'un peu moins de l'autre moitié des interventions prévues sont de nature davantage immatérielle**. Par immatériel, nous entendons :

- Le soutien à **la recherche fondamentale ou appliquée** (prévue au sein de l'art.1, art.2, art.3, art.4),

- Le soutien à des **études, à l'amélioration de la connaissance** notamment dans le domaine de l'environnement (volet territorial,...)
- Le soutien à des **actions d'ingénierie, de conseil** (art.1, art.2, art.6), **de sensibilisation** (art. 2, volet environnement,...) **de structuration de filières** (filières agricoles, filières énergétiques, art.4 et art.2...) **ou de territoires** (volet territorial)

L'appréhension de l'incidence environnementale de mesures essentiellement de nature immatérielle pour l'environnement est plus délicate. Il s'agit ainsi d'évaluer des **incidences essentiellement indirectes ou dont les effets seront ressentis généralement à long terme**. L'évaluation des incidences de ce type de mesure comporte donc nombre d'incertitudes qui nous feront **mobiliser des notions de « probabilité »** et nous ferons parfois conclure à des incidences de nature indéterminée. L'indétermination de l'incidence à ce stade ne signifie pas pour autant absence d'incidence à plus long terme. **Ces actions devront ainsi faire l'objet d'un encadrement amont et d'un suivi aval.**

### *Les principales incidences probables du programme sur les différentes dimensions environnementales*

**L'analyse de détail des types d'interventions prévues dans les différents articles du CPER nous conduit à porter un jugement nuancé sur les incidences potentielles du CPER pour l'environnement.**

En effet, une intervention jugée positive à moyen terme (comme l'électrification de lignes ferroviaires) peut comporter des incidences négatives à court terme pour l'environnement (les nuisances liées aux chantiers, par exemple).

De la même manière, des interventions jugées positives pour un domaine donné (l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité, de la santé liée à la mise aux normes de bâtiments) peut par ailleurs comporter des incidences négatives pour un autre domaine (le paysage, le climat, etc.).

**De manière générale, on peut dire que le CPER aura donc des incidences que l'on qualifiera de contrastées.** Si cette qualification peut a priori paraître peu satisfaisante dans une exigence de précision et de clarté, elle retranscrit toutefois bien les incidences globales d'un programme dont les actions n'ont rien de monolithique. Certes, nous identifierons, dans le cœur de l'analyse, des incidences positives et des incidences négatives mais toute en veillant à bien qualifier leur ampleur géographique et temporelle et à circonscrire le domaine particulier qu'elles risquent d'impacter.

Ces précautions de lecture établies, on peut préciser où se situent, **à l'échelle globale du programme, les principaux risques d'incidences négatives et les principales attentes en terme d'effets positifs pour l'environnement.**

Les principaux **effets attendus positifs** pour l'environnement concernent :

- L'amélioration du **cadre de vie** par des **bâtiments de meilleure qualité et plus sécuritaires, par l'accès à des équipements et services de meilleure qualité, par un environnement plus agréable** (transports, santé, formation, services aux jeunes et personnes âgées, réaménagement urbain...),
- Les interventions en faveur de la **maîtrise des énergies, de la réduction des gaz à effet de serre** et donc des **pollutions de l'air** est un des points forts de ce programme via notamment le grand projet pôle d'efficacité énergétique et les grands projets 7 et 8 d'infrastructures ferroviaires. Si l'évaluation de la neutralité carbone indique bien que ces projets doivent contribuer à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (-102KT d'émissions de CO2 pour les transports, -312KT pour les aides aux énergies et recyclage de déchets), cette diminution reste négligeable au regard du bilan régional total des émissions de gaz à effet de serre (il contribue à une diminution de **l'ordre de -0,01% du total des émissions régionales**)

- Les interventions en faveur de la **connaissance, la protection et la valorisation des paysages et du patrimoine naturel et culturel** (via le volet territorial, le grand projet 5)
- Les interventions en faveur d'une **meilleure connaissance et protection des ressources de la biodiversité ou de l'eau** (volet territorial, art.1)

Les principaux **risques d'incidences négatives** concernent :

- De manière certaine **les nuisances liées aux chantiers** mais qui restent temporaires,
- De manière potentielle, les **constructions de bâtiments et équipements qui ne répondent pas à une véritable ambition de qualité environnementale** (intégration paysagère, qualité des matériaux, efficacité énergétique,...)
- De manière potentielle, **certains investissements matériels dans le domaine agricole** en terme de pollutions de l'air et de l'eau,

Il s'agit là d'une appréhension globale des incidences qu'il conviendra de préciser.

On peut, afin d'affiner l'analyse, préciser globalement quelles sont les incidences attendues :

- Par la distinction des types d'incidences par types d'actions immatérielles ou matérielles
- Par une analyse plus fine par articles.

## 2 Analyse des incidences et critères de réduction d'impact par grands types d'interventions

---

### *Les principales incidences probables du CPER pour l'environnement pour les actions matérielles*

#### → Les incidences à court terme

On l'a souligné, **les travaux**, occupent une place importante dans le CPER : rénovation-construction de bâtiments, modernisation de lignes ferroviaires,...

La réalisation de travaux va donc impliquer la mise en œuvre de **chantiers** avec les **nuisances** que cela comporte en terme de nuisances (bruit, production de déchets, poussières, etc.). Une attention particulière devra être accordée à la limitation de ces nuisances par la mise en œuvre d'exigences minimales.

- La gestion différenciée des déchets de chantier ;
- La réduction des bruits de chantier ;
- La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage ;
- La maîtrise des autres nuisances de chantier ;
- L'intégration en amont les mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et la réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;
- La réduction de la consommation d'énergie et la pollution de l'air par les chantiers ;
- La réduction de la consommation d'eau et la pollution de l'eau et des sols durant les chantiers

Soulignons toutefois que ces incidences certaines provoquées par la réalisation de chantier sont **de court terme et restent donc temporaires**. La production de déchets liés aux opérations de démolition/rénovation (BTP notamment) peut également avoir des effets à long terme du fait de leur stockage.

#### → Les incidences à moyen ou long terme

**-Les projets d'aménagement d'infrastructures ferroviaires, de transports collectifs et de communication** (prévus dans les articles 7 et 8 et dans le volet territorial)

Ces projets doivent avoir à moyen terme (une dizaine d'années) un **impact très positif** en terme de maîtrise de consommation des énergies et de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Les effets sur l'environnement seront d'autant plus limités qu'il s'agit pour l'essentiel de modernisation de voies déjà existantes qui n'ont donc pas d'incidence sur la biodiversité. La mise en œuvre d'une autoroute ferroviaire (à noter que seule la plate-forme sera nouvelle mais le projet concerne surtout la rénovation de voies existantes) ainsi que les travaux liés aux tramways constitueront les aménagements qui comportent le plus d'incidences sur l'environnement notamment en terme de modification de paysages. A noter que les nuisances liées à la réalisation des infrastructures ferroviaires en terme de bruit devront être analysées au regard du bruit de circulation automobile et des camions évités. La mise en place de poteaux ou pylônes (pour les TIC) auront également un impact sur les paysages.

Une attention particulière devra ainsi être portée :

- A une meilleure intégration paysagère possible,
- A une limitation des nuisances liées à l'impact d'une augmentation de trafic,
- Aux usages visant à promouvoir l'utilisation effective et respectueuse de l'environnement des infrastructures installées

**-Les projets de réhabilitation/construction de bâtiments.**

La grande majorité des travaux prévus en direction des bâtiments (article 3, 4 pour les bâtiments d'élevage, volet territorial) concerne des travaux de mise aux normes, réhabilitation, restauration de bâtiments. Les impacts positifs attendus en terme d'amélioration du cadre de vie, de la sécurité et de la santé sont très importants.

Toutefois, les initiatives en faveur de la réhabilitation/construction de bâtiments éco-durables et performants d'un point de vue énergétique, même si elles existent et méritent d'être soulignées (construction selon une démarche HPE pour la bibliothèque de médecine de Tours ; conditionnalité des aides du Conseil régional en faveur de bâtiments d'élevage en bois, etc.) restent marginales.

Afin de limiter les impacts négatifs pour l'environnement, il conviendrait d'encourager le choix de constructions et réhabilitation de bâtiments éco-durables de manière plus exigeante :

- Intégration paysagère des nouveaux bâtiments,
- Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction,
- Gestion de l'énergie.

### -Les investissements matériels agricoles

L'évaluation de la neutralité carbone réalisée par l'outil NECATER estime que les investissements réalisés dans le domaine de l'agriculture représentent le poste le plus important d'émissions de CO<sub>2</sub>. Environ la moitié des aides consacrés à l'activité agricole concerne du soutien à de la structuration de filière de type immatérielle. L'autre moitié concerne des investissements matériels. Une part importante de ces aides matérielles doit aller à la mise aux normes de bâtiments d'élevage obsolètes. Ce type de financement comporte des incidences fortes en terme d'amélioration du bien-être animal.

Toutefois, l'objet de cette mesure n'est pas le soutien à des filières de qualité ou à des mesures agro-environnementales (c'est en revanche le cas du FEADER). Le Conseil régional a introduit quelques critères d'éco conditionnalité mais qui restent limités. Si les différents programmes régionaux ne sont pas suffisamment coordonnés (et notamment si l'obtention de certaines aides ne sont pas conditionnées au respect de bonnes pratiques par ailleurs promues par d'autres aides), on peut aller jusqu'à craindre une réduction des effets positifs attendus des mesures agro-environnementales. En effet, le soutien accordé par d'autres mesures à un développement agricole moins encadré par des exigences de qualité environnementale, est susceptible d'annuler les effets positifs d'autres mesures.

Des risques en terme de pollution de l'eau et de l'air doivent être mentionnés.

### *Les principales incidences probables du CPER pour l'environnement pour les actions immatérielles*

Les actions de type immatériel ont des incidences indirectes plus indéterminées.

En terme d'incidences positives attendues, les incidences sont toutefois importantes :

-dans le domaine de la **sensibilisation aux problématiques environnementales** (en particulier la question des énergies, de l'air et du climat)

-dans le domaine des **énergies** grâce au pôle d'efficacité énergétique dont les incidences sont attendues pour certaine à court ou moyen terme (utilisation des bioénergies) ou à long terme (recherches sur les énergies nouvelles),

-dans le domaine de la **connaissance de la biodiversité** (mais également du sol, sous-sol) et de la **valorisation des paysages et du patrimoine** via l'article 5 ou le volet territorial,

-dans le domaine de la gestion de **l'eau** via le volet environnement du CPER,

-dans le domaine du cadre de vie et de **la santé** mais à plus ou moins long terme via le soutien au pôle de compétitivité biologie, santé et bien-être, au pôle santé du volet territorial ou par le soutien à la gestion/protection des bassins versants allant au delà des aires de captage d'eau potable.

Les incidences négatives concernant les actions de type immatériel restent pour l'essentiel indéterminées. Une attention particulière devra toutefois être portée au suivi des actions qualifiées d'indéterminées en terme d'incidence pour l'environnement.

### 3 Analyse synthétique des incidences environnementales par grands projets

---

#### **Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche**

**Les incidences de cet article sur l'environnement sont négligeables à court terme et indéterminées à moyen ou long terme.**

En effet, le soutien aux projets de recherche (objet de l'article 1.1) n'a pas d'incidence directe à court terme sur l'environnement. Les domaines de recherche concernées (soutien au pôle biologie santé, bien être) sont toutefois susceptibles d'avoir à terme des applications pour la santé dont il n'est pas possible à ce jour de dire si elles seront positives ou négatives.

Le soutien à des organismes de transfert de technologie, au développement de partenariats public privés entre laboratoires de recherche et entreprises via le soutien à des laboratoires mixtes ou des cellules de R&D (objet de l'article 1.2) n'a pas d'incidences directes à court terme. Mais ils peuvent, par les transferts de technologies et les applications qui doivent en résulter, renforcer l'impact des actions de recherche et, de ce fait, en amplifier les effets. Les effets sont toutefois indéterminés à ce jour.

Des risques de pollutions accidentelles existent même s'ils sont considérés comme limités dans les domaines concernés (s'agissant de recherches et non de production de type industrielle, l'échelle des risques demeure circonscrite).

L'évaluation de la neutralité carbone réalisée par l'outil NECATER estime que le développement économique qui est susceptible d'être entraîné par le soutien aux pôles de compétitivité est risqué d'émission de CO<sub>2</sub>.

Les montants financiers consacrés à ce grand projet représentent moins de 5% des montants prévus pour le CPER (5% en subventions cumulées Etat et Région, 2% en coût total). Toutefois, on peut attendre des effets cumulés importants de ce type d'actions en région par les montants FEDER importants consacrés à cette question (voir analyse des effets cumulés du chapitre suivant).

L'incidence des actions collectives (art 1.3) devra faire l'objet d'une analyse par projet et non seulement par type d'activité, même si certains domaines comportent des risques de pollution supérieurs (caoutchoucs, pyrotechnie, déconstruction...). Pour ces derniers, la distinction ne doit pas avoir vocation à les écarter mais à adapter le niveau de vigilance.

#### **Article 2 : Pôle d'efficacité énergétique**

**Des effets globalement positifs pour l'environnement sont à attendre de cet article en terme de maîtrise des consommations énergétiques, de production et d'utilisation des énergies renouvelables. Il s'agit du type d'action présenté comme à encourager dans le profil environnemental régional.**

L'évaluation de la neutralité carbone régionale estime que les mesures du CPER prévues pour le pôle efficacité énergétique sont susceptibles de faire fortement baisser les émissions de CO<sub>2</sub> (-312KT pour les aides aux énergies et recyclage de déchets évitées d'ici une quinzaine d'années selon l'estimation de l'outil NECATER).

Ce grand projet représente un poids financier fort dans le CPER (7% en subventions cumulées Etat et Région).

A noter le poids important des subventions Etat-région accordées à l'article 2.2 (59% des subventions Etat Région pour ce grand projet) consacré au développement des usages en faveur de l'efficacité énergétique et dont les effets attendus sont très positifs.

Le développement de la filière économique des biocarburants comporte elle aussi des incertitudes : suivant les types de culture et les variétés retenus, il peut être très consommateur d'espace, d'eau et d'intrants agricoles, aux dépens de l'environnement.

Il conviendra de bien encadrer cette mesure pour que les techniques culturales utilisées pour développer les bioénergies ne représentent pas un risque de pollution de type agricole, contraire aux finalités même de ces mesures.

On peut attendre des effets cumulés importants de ce type d'actions en région Centre par les montants FEDER également importants consacrés à cette question (voir l'analyse de cohérence). Des effets cumulés en faveur de la réduction des gaz à effet de serre peuvent également être attendus des articles 2, 7 et 8. Mais si le bilan carbone indique bien que ces projets doivent contribuer à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (-102KT d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les transports, -312KT pour les aides aux énergies et recyclage de déchets), cette diminution reste négligeable au regard du bilan régional total des émissions de gaz à effet de serre (il contribue à une diminution de **l'ordre de -0,01% du total des émissions régionales**)

Une approche en terme d'analyse du cycle de vie n'a pas été retenue ici. Il s'agit en effet d'une analyse assez poussée qui justifierait, au même titre que le bilan neutralité carbone, une étude spécifique. Ce type d'analyse serait toutefois à prévoir dans le cadre du plan d'évaluation du programme. Il s'agirait notamment d'évaluer le volume d'eau nécessaire à la transformation des produits et les rejets dans les milieux naturels.

L'incidence des actions collectives (art 1.3) devra faire l'objet d'une analyse par projet et non seulement par type d'activité, même si certains domaines comportent des risques de pollution supérieurs (caoutchouc, pyrotechnie, déconstruction...). Pour ces derniers, la distinction ne doit pas avoir vocation à les écarter mais à adapter le niveau de vigilance.

### **Article 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur**

**Les effets attendus de ce grand projet en terme d'amélioration du cadre de vie des étudiants et des chercheurs (santé, sécurité notamment) sont importants.**

87% des montants prévus pour ce grand projet concerne en effet la mise aux normes, réhabilitation, restauration de bâtiments et de manière plus marginale de construction (près de 136M€ en coût total prévus pour ces travaux). Toutefois, si certaines initiatives en faveur de la qualité et de la performance énergétique de bâtiments sont menées et doivent être soulignées (bibliothèque de médecine de Tours), il ne s'agit que de cas rares.

Si la réponse obligatoire à des normes de meilleure qualité environnementale (du type réglementation thermique RT 2005 qui impose l'obligation de résultats notamment en terme d'isolation) cela nous conduit à estimer que ce qui se fera sera de meilleure qualité que précédemment. Toutefois, le choix d'une politique de construction écologique volontariste n'a pas été fait.

A noter la place importante accordée au soutien au pôle de recherche en sciences du sol, du sous-sol et de l'eau (près de 15 M€ prévus) comme facteur d'amélioration des connaissances dans ce domaine.

### **Article 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières**

Ce grand projet vise essentiellement à soutenir et à structurer des filières agricoles en difficulté. En ce sens, il doit contribuer à lutter contre la déprise agricole (même si c'est de manière marginale, cela peut contribuer à un entretien des paysages de bocage). C'est particulièrement le cas pour le soutien à la filière bois : la région Centre dispose d'un fort potentiel forestier inexploité à ce jour par des propriétaires privés entretenant peu leurs forêts.

De façon plus générale, pour répondre aux besoins des exploitants agricoles, le grand projet prévoit d'une part des mesures de type immatériel (de type ingénierie de projets) mais aussi pour près de 40% des montants prévus (article 4.3), des investissements matériels.

Ces investissements sont susceptibles d'avoir des effets contrastés sur l'environnement. En effet, une part importante de ces aides matérielles doit aller à la mise aux normes de bâtiments d'élevage obsolètes ce qui

doit avoir des incidences notablement positives en terme d'amélioration du bien-être animal. Toutefois, les bâtiments d'élevage restent générateurs de polluants (pollution de l'eau, de l'air). La mise en place d'un Plan Végétal pour l'Environnement doit être positive en terme de limitation des pollutions et d'érosion du sol. Une mesure spécifique concerne le soutien à l'agriculture biologique. Toutefois, son poids reste très limité (moins de 4% des montants y sont consacrés dans l'article 4).

Toutefois, l'objet de cette mesure n'est pas le soutien à des filières de qualité ou à des mesures agro-environnementales (c'est en revanche le cas du FEADER mais de manière zonée : Natura 2000, bassins versants). Le Conseil régional a introduit quelques critères d'éco conditionnalité : financement exclusif (mais limité) de bâtiments d'élevage en bois, exigence de certifications spécifiques pour les bénéficiaires d'aides dans le domaine arboricole, contrepartie de l'aide aux éleveurs bovin lait, la substitution de l'herbe au maïs, etc.

L'évaluation de la neutralité carbone réalisée par l'outil NECATER estime que les investissements réalisés dans le domaine de l'agriculture représentent le poste le plus important d'émissions de CO<sub>2</sub> avec 136KT d'émissions. Les impacts liés à l'agriculture sont directement issus du développement (effet mécanique) de ce secteur qui a un poids important dans les émissions de gaz à effet de serre. Sans doute conviendrait-il d'étendre un certain nombre de critères d'éco-conditionnalité prévus par le conseil régional à une échelle plus large.

### **Article 5 : Grand projet Grands sites culturels**

**La préservation et la mise en valeur des monuments historiques ou sites archéologiques sont des enjeux majeurs pour la protection et valorisation du patrimoine culturel et la qualité du cadre de vie.**

En ce sens, le financement de travaux de restauration, de rénovation et de valorisation des sites culturels ne peut qu'aller dans le sens des recommandations du profil environnemental d'équilibrage entre aménagement du territoire et respect de l'héritage bâti et paysager.

La restauration de bâtis anciens et de monuments historiques a pour première exigence la qualité d'un savoir faire en terme d'utilisation de techniques anciennes qui sont globalement plutôt respectueuses de l'environnement et qui ont pour objectif d'être durables (peintures non chimiques, techniques manuelles, etc.)

La construction de bâtiments neufs n'a pas à ce jour de plan de chantier arrêté. Il serait possible (mais rien n'est à ce jour décidé) d'introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire. Cet avis doit évidemment être relativisé par la modestie des moyens engagés.

### **Article 6 : Grand projet Mutations économiques et développement de l'emploi**

Ce grand projet est essentiellement centré sur des dépenses d'ingénierie pour le soutien à la formation, à la création et au maintien d'activités et d'emploi (GPEC, validation des acquis de l'expérience,...). Deux types d'aides comportent un caractère plus matériel : les investissements dans les centres AFPA pour l'amélioration du cadre de vie des stagiaires (hébergement, restauration, équipements divers) et l'amélioration du cadre de formation (équipements de type machines, par exemple dans des formations dans le domaine du BTP). Le soutien à une structure comme le GIP Alfa Centre concourt au développement de la diffusion de l'information et de la formation à distance.

A ce titre, il n'y a pas à attendre d'incidence particulière sur l'environnement de ce grand projet 6. Il peut toutefois concourir via le développement de la formation à distance à une certaine limitation des déplacements.

### **Article 7 et 8 Déplacement de voyageurs et développement du fret ferroviaire**

Les articles 7 et 8 sont les poids lourds de ce CPER : ils représentent respectivement 18% et 13% des subventions cumulées Etat/Région pour l'ensemble du programme.

Comme on l'a dit, il convient de bien distinguer les incidences liées à la période des chantiers qui sont de court terme, des incidences à attendre à moyen ou long terme une fois les travaux achevés.

Ces projets d'aménagement d'infrastructures ferroviaires doivent avoir un impact à moyen terme très positif pour la maîtrise de consommation des énergies et limitation des émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, l'évaluation de la neutralité carbone régionale estime que ces investissements sont susceptibles d'ici une quinzaine d'années de réduire fortement les émissions de CO<sub>2</sub> (-102KT).

A noter qu'à l'exception des investissements consacrés aux tramways d'Orléans et Tours et de l'autoroute ferroviaire (à noter que seule la plate-forme sera nouvelle mais le projet concerne surtout la rénovation de voies existantes), il s'agit essentiellement de modernisation de voies de chemin de fer existantes. Les incidences pour l'environnement sont à ce titre limitées. Toutefois, il conviendra de veiller à l'assurance d'une destination cohérente avec leur nature des déchets issus des travaux et de limiter autant que possible les nuisances et pollutions temporaires liées aux périodes de chantiers.

Si les aménagements d'infrastructures de transports collectifs, notamment de type ferroviaire doivent constituer une offre certaine et fortement incitative de transports alternatifs à la route, on ne peut préjuger des usages. A noter que ce sont des locomotives diesel qui seront utilisées pour le fret de proximité. Toutefois, l'utilisation des locomotives diesel devrait avoir une meilleure efficacité énergétique que le routier. Qui dit modernisation ou électrification de voie, ne dit pas systématiquement, utilisation de locomotives électriques. La libéralisation des marchés des transports fait que ce choix revient à l'opérateur économique et laisse peser une incertitude sur les effets réels à venir. Sans doute conviendrait-il d'encadrer au mieux les interventions des opérateurs privés par la réponse à des cahiers des charges le plus précis possible en terme d'exigence environnementale.

Les nuisances sonores identifiées devront être mesurées au regard du bruit de circulation automobile et des camions évités.

### **Volet territorial**

#### **→Volet environnement :**

Il s'agit, dans le CPER, du volet dédié à l'environnement. Il est important avec près de 31% des subventions Etat-Région prévus au sein du volet territorial.

Les attendus en termes d'incidences pour l'environnement sont très positifs dans plusieurs domaines mis en lumière par le profil environnemental comme représentant des enjeux forts pour la région. L'accent est particulièrement mis d'une part sur l'amélioration de la connaissance et de la valorisation du patrimoine naturel et paysager et d'autre part sur la protection de la ressource en eau.

#### **→Volet santé**

L'objectif premier de ces interventions est d'améliorer la réponse aux forts besoins des populations en services de santé. En ce sens, ce volet contribue très positivement à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations.

Il n'est pas prévu à ce jour de critères environnementaux particuliers dans le financement des infrastructures de santé. Toutefois, il serait envisageable de faire figurer ce type de critère pour les porteurs de projets dans les conventions conclues avec les porteurs de projet en tenant particulièrement compte des incidences fortes des éventuels surcoûts d'investissement sur le prix d'hébergement.

#### **→Volet TIC**

Cette mesure a des effets contrastés sur l'environnement. Elle peut toutefois avoir une incidence positive en limitant les déplacements face au renchérissement du coût de l'énergie. Une des options serait notamment d'encourager les collectivités locales via les appels à projets à un usage des TIC du type suivant :

- Utilisation de la télésurveillance par exemple pour la détection de la pollution des nitrates dans l'eau,

- Utilisation des SIG pour l'optimisation des systèmes de transports (par exemple pour la collecte des déchets ménagers)

A l'inverse, l'installation de pylônes peut avoir des incidences négatives pour le paysage. Les effets des ondes électromagnétiques sur la santé sont mal connus. Une attention particulière devra être portée à la gestion des déchets des équipements électriques et électromagnétiques.

### → Volet aménagement du territoire :

Ce volet (représentant près de 54% des montants prévus pour le volet territorial) a des incidences contrastées pour l'environnement. L'ingénierie territoriale en faveur des PNR, pays ou Agenda 21 n'ont pas d'incidence directe pour l'environnement mais peuvent avoir des incidences potentiellement positives à terme (en lien avec le volet environnement).

Les actions visant à soutenir les services à la population en zones rurales ont des effets indéterminés à potentiellement positifs : le développement de l'offre de service de proximité a un effet positif certain en terme d'amélioration du cadre de vie. La contribution de ces actions à la limitation des déplacements (et donc à la réduction des gaz à effet de serre) est plus incertaine : l'aménagement de points multiservices, de crèches interentreprises va dans un sens positif mais ce n'est pas le cas du soutien à l'achat de véhicule pour les livraisons de repas au domicile des personnes âgées.

Les actions en faveur des villes moyennes sont potentiellement positives : les réhabilitations de friches, de quartiers de gare ou l'adaptation de logements pour des publics spécifiques sont positifs pour l'amélioration du cadre de vie. Une attention particulière devra être portée à la construction des bâtiments (encouragement au respect des normes HQE, efficacité énergétique, etc.)

## 4 Grille de synthèse des incidences environnementales par sous-articles

### Légende détaillée de la grille d'incidence

	impacts globalement positifs
	Impacts potentiellement positifs
	impacts globalement négatifs
  CT	impacts potentiellement négatifs CT : court terme, temporaire
?	En l'état actuel de la connaissance des interventions prévues, l'incidence est indéterminée. Si la potentialité d'incidence négative s'avère plausible, il conviendra de porter une attention particulière à la mise en œuvre des actions.
	Lorsque la mesure n'a pas d'incidence notable sur l'environnement, la grille reste blanche. La non existence d'incidences notable pourra être explicitée par un commentaire lorsque cela se justifie.

Exemple de lecture du poids financier représenté par chaque article et sous article :

<b>Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche (39M€E+R)</b>	<b>5% des montants totaux du CPER</b> <i>Explication : L'article 1 représente 5% des montants totaux du CPER</i>
Art.11 Axe biologie, santé, bien-être <b>32%</b>	<i>Explication : L'article 11 représente 32% des montants totaux de l'article 1</i>

	Biodiversité et milieux naturels		Pollution et qualité des milieux				Ressources naturelles				Risques		Cadre de vie			Patrimoine		Santé/sécurité	Info-com	Cumul
	Espèces et diversité biologique	Milieux naturels, espaces, habitats	Air-climat	Eaux	Sols	Déchets	Eaux	Sols /espaces	Energie	Mat. 1ères	Natur.	Techno.	Paysage	Bâtiment Cadre de vie	Nuisance	Sites naturels	Patrimoine culturel	Santé/sécurité	Info-com	
<b>Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche (39M€E+R)</b>	<b>5% des montants totaux du CPER</b>																			
Art.1.1 Axe biologie, santé, bien-être <b>32%</b>						?						?						?		?
Art.1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie, valorisation de la recherche, innovation PMI/PME <b>39%</b>						?						?						?		?
Art.1.3 Actions collectives <b>28%</b>						?						?								?
<b>Article 2 : Pôle d'efficacité énergétique (51M€ E+R)</b>	<b>7%du CPER</b>																			
Art. 2.1 Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux <b>31%</b>			😊						😊			?								? 😊
Art.2.2 Usages en faveur de l'efficacité énergétique <b>58%</b>			😊						😊				😊						😊	😊
Art.2.3 Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole <b>6%</b>	?	?	😊😊?	?	?		?		😊		😊	😊?							?	😊
Art. 2.4 Actions collectives <b>3%</b>									😊											😊
<b>Article 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur (104M€ E+R)</b>	<b>14%du CPER</b>																			
Art.3.1, 3.2, 3.3, 3.4 Construction, extension, réhabilitation de bâtiments <b>87%</b>			😊😞			?			😊😞			?	😊	😞CT				😊		? 😊😞
Art.3.5 Pôle de recherche « villes, territoires et civilisations » <b>2%</b>												😊	😊						😊	😊
Art.3.6 Pôle de recherche des sciences du sol, sous-sol et de l'eau <b>7%</b>				😊	😊		😊	😊											😊	😊
Art.3.7 Projets d'intérêt régional <b>3%</b>																			😊	😊
<b>Article 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières (79M€ E+R)</b>	<b>11%du CPER</b>																			
Art. 4.1 La structuration des opérateurs économiques en filières <b>16%</b>			😊😞	😊😞			😊😞	😊😞				?								? 😊😞
Art.4.2 Les programmes d'expérimentation <b>11%</b>	?	?		?	?		?	?			?	?								?
Art.4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles <b>38%</b>			😊😞	😊😞	😊😞		😊😞	😞			😊	😞	😊	😞				😊		😊😊😊
Art. 4.4 Le développement de l'agriculture biologique <b>4%</b>	😊	😊	😊	😊	😊		😊											😊		😊
Art.4.5 modernisation des entreprises de trvx forestiers et de transfo du bois <b>9%</b>	😞CT😊		😊😞		😞CT				😊			?		😞CT				😊		😊😞
Art.4.6 L'appui à l'installation des jeunes <b>19%</b>	?	?		?	?		?	?				😊								😊 ?

		Biodiversité et milieux naturels		Pollution et qualité des milieux				Ressources naturelles				Risques		Cadre de vie			Patrimoine		Santé/sécurité	Info-com	Cumul	
		Espèces et diversité biologique	Milieux naturels, espaces, habitats	Air-climat	Eaux	Sols	Déchets	Eaux	Sols /espaces	Energie	Mat. 1ères	Natur.	Techno.	Paysage	Bâtiment Cadre de vie	Nuisance	Sites naturels	Patrimoine culturel	Santé/sécurité	Info-com		
<b>Article 5 : Grands sites culturels (47M€ E+R)</b>		<b>7% du CPER</b>																				
Articles 51 et 52							?								?	😊	😞CT		😊			😊?😞CT
<b>Article 6 : Mutations économiques et dév. de l'emploi (32M€ E+R)</b>		<b>4% du CPER</b>																				
															?	😊					😊	?
<b>Article 7 : Déplacement de voyageurs (134M€ E+R)</b>		<b>18% du CPER</b>																				
Art.7.1 Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle 37%			😊				?			😊					😊	😞CT😞						?
Art.7.2 Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations 29%			😊				?			😊				?	😊	😞CT😞		?				?
Art. 7.3 Modernisation de la ligne POLT 8%							?							😞		😞CT😞			😊			?
Art.7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic de voyageurs 20%			😊😞				?			😊				?	😊	😞CT😞						?
Art. 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon 9%			😊							😊				?	😊	😞			😊			?
Art.7.6 Etudes périurbaines 2%			😊												😊					😊		😊
<b>Article 8 : Développement du fret ferroviaire (92M€ E+R)</b>		<b>13% du CPER</b>																				
Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon 68%			😊				?			😊				😞		😊😞CT						?
Art. 8.2 Fret ferroviaire de proximité 24%			😊😞				?			😊						😞CT😞						?
Art. 8.3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire 7%			😊				?			😊				?		😞CT😞						?
<b>Volet territorial (151M€ E+R,)</b>		<b>21% du CPER</b>																				
Volet environnement 30%		😊	😊	😊	😊		😊	😊						😊			😊	😊	😊	😊		😊
Volet TIC (%NC)				😊			😞							😞	😊				😞			😊😞
Volet Santé 14%				?											?				😊			?
Volet aménagement du territoire 54%									😊						?	😊	😞CT		😊	😊		?
<b>Cumul</b>		😊?	😊?	😊😞	😞😊	😞😊	?	😞😊	😊😞	😊😞			?	?	😞😊	?	😊😞CT	😊	😊	😞😊	😊	

## 4.1 Tableau synthétique de déclinaison territoriale (rural/urbain) des incidences environnementales

A la demande du Comité de pilotage de l'évaluation et dans une logique expérimentale, a été réalisé un tableau de synthèse visant à spatialiser les incidences environnementales (rural/urbain/périurbain/axe ligérien).

Nous insistons sur le caractère expérimental de l'exercice. En effet, il s'agit d'un exercice difficile pour la raison suivante :

- L'évaluation des incidences environnementales du CPER porte sur des grands projets d'un programme, le CPER, qui n'est pas encore mis en œuvre. L'évaluation environnementale ne porte pas sur des projets eux-mêmes, qui pour une très grande part ne sont pas encore localisés avec précision.

Le tableau suivant a été réalisé à partir des sources dont nous disposons : localisation des opérations prévues telles qu'elles ont été listées dans chacune des fiches de présentation des grands projets et articles, localisation estimée des incidences potentielles en fonction du type d'intervention prévue.

Le tableau ci-dessous se lit de la manière suivante :

**X** : localisation des incidences prioritairement dans l'espace indiqué (rural, urbain, etc.)

**X** : localisation des incidences notamment dans l'espace indiqué

**?** : localisation de l'incidence sur l'espace indiqué possible mais non certaine

**Case vide** : aucune localisation ou localisation négligeable dans l'espace indiqué

Globalement, on peut estimer qu'une part importante des incidences est attendue :

- **Pour la majorité des grands projets, en zone urbaine et périurbaine via les constructions, extension, réhabilitation de bâtiments,**

Les incidences localisées en zone urbaine concernent essentiellement des villes et **agglomérations (Orléans, Tours)** situées dans l'axe ligérien mais aussi les **villes moyennes** de l'ensemble régional qui sont une des cibles importantes du programme via son volet territorial.

- Via le soutien à **l'agriculture** en particulier et les mesures **d'aménagement du territoire, en zone rurale.**

Grands projets	Rural	Périurbain	Urbain		Axe ligérien
			Ville moy.	agglo	
<b>Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche</b> (39M€E+R)					
Art.11 Axe biologie, santé, bien-être		X	X	X	X
Art.1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie, valorisation de la recherche, innovation PMI/PME		X		X	X
Art.1.3 Actions collectives		X		X	X
<b>Article 2 : Pôle d'efficacité énergétique</b> (51M€ E+R)					
Art. 2.1 Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux		X		X	X
Art.2.2 Usages en faveur de l'efficacité énergétique	?	?	?	?	?
Art.2.3 Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole	X	?	?		?
Art. 2.4 Actions collectives		?	?	?	?
<b>Article 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b> (104M€ E+R)					
Art.3.1, 3.2, 3.3, 3.4 Construction, extension, réhabilitation de bâtiments		X		X	X
Art.3.5 Pôle de recherche « villes, territoires et civilisations »		X		X	X
Art.3.6 Pôle de recherche des sciences du sol, sous-sol et de l'eau	X	X		X	X
Art.3.7 Projets d'intérêt régional		?	?	?	?
<b>Article 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières</b> (79M€ E+R)					
Art. 4.1 La structuration des opérateurs économiques en filières	X	?			?
Art.4.2 Les programmes d'expérimentation	X	?			?
Art.4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles	X	?			?
Art. 4.4 Le développement de l'agriculture biologique	X	?			?
Art.4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	X	?			?

Grands projets	Rural	Périurbain	Urbain		Axe ligérien
			Ville moy.	agglom.	
Art.4.6 L'appui à l'installation des jeunes	X	?			?
<b>Article 5 : Grands sites culturels</b> (47M€ E+R)	?		X	X	X
<b>Article 6 : Mutations économiques et dév. De l'emploi</b> (32M€)					
<b>Article 7 : Déplacement de voyageurs</b> (134M€ E+R)					
Art.7.1 Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle	X	X	X	X	X
Art.7.2 Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations	X	X	X	X	X
Art. 7.3 Modernisation de la ligne POLT	X	X	X	X	X
Art.7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic de voyageurs	X	X	X	X	X
Art. 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon	X	X	X	X	X
Art.7.6 Etudes périurbaines	X	X	X	X	X
<b>Article 8 : Développement du fret ferroviaire</b> (92M€ E+R)					
Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon	X	X	X	X	X
Art. 8.2 Fret ferroviaire de proximité	X	X	X	X	X
Art. 8.3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire	X	X	X	X	X
<b>Volet territorial</b> (151M€ E+R)					
Volet environnement	X	?	?	?	X
Volet TIC	?	?	?	?	?
Volet Santé	?	?	?	?	?
Volet Aménagement du territoire	X	X	X	X	X

## 4.2 Tableau de synthèse des propositions de critères d'éco-conditionnalité

Grands projets	Critères d'éco-conditionnalité
<p><b>Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche</b> (39M€E+R)</p> <p>Art.11 Axe biologie, santé, bien-être</p> <p>Art.1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie, valorisation de la recherche, innovation PMI/PME</p> <p>Art.1.3 Actions collectives</p>	<p>-Préciser de quelle manière sera tenu compte de l'environnement en allant au-delà du seul concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Distinguer les domaines d'actions aidés en les classant sur une échelle de risque avec une exigence plus ou moins forte de protocoles de surveillance. Une telle classification des actions et de leur risque potentiel pour l'environnement doit être utilisée comme outil de suivi et de prévention des risques d'incidences pour l'environnement.</p>
<p><b>Article 2 : Pôle d'efficacité énergétique</b> (51M€ E+R)</p> <p>Art. 2.1 Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux</p> <p>Art 2.2 Usages en faveur de l'efficacité énergétique</p> <p>Art.2.3 Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole</p> <p>Art. 2.4 Actions collectives</p>	<p>Préciser de quelle manière sera tenu compte de l'environnement en allant au-delà du seul concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Un suivi des économies d'énergie devra être pratiqué afin de mieux évaluer les effets potentiels positifs de cet article.</p> <p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera mise en œuvre, suivie et utilisée la « réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques globaux des projets financés » tel que prévu dans le CPER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La première étape consistera à conduire une étude méthodologique sur la réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques. Elle permettra d'établir une méthode applicable à chaque projet présenté ultérieurement. Cette étude pourrait être menée par l'association Bio-énergie Centre et Arbocentre en partenariat avec les associations et groupements d'intérêt impliqués sur cette thématique.</li> </ul> <p>-Le financement des programmes de recherche prendra en considération les avantages et les inconvénients en matière de pollution, consommation d'énergie, ressources en eau, paysage et déchets générés par le mode cultural proposé, au regard des variétés et techniques actuelles</p>
<p><b>Article 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b> (104M€ E+R)</p> <p>Art.3.1, 3.2, 3.3, 3.4 Construction, extension, réhabilitation de bâtiments</p>	<p>-Le choix a été fait de répondre avant tout aux besoins très importants en terme de réhabilitation et mise aux normes sécuritaires des bâtiments dans les délais les plus courts possibles. Un autre choix aurait peut-être pu être, en vue de la pérennité à long terme de ces bâtiments, de mettre davantage en avant les normes environnementales quitte à faire moins mais mieux ?</p> <p>-Envisager une bonification pour les réhabilitations de bâtiments recherchant la procédure HQE ou HPE</p> <p><i>Exemple de bonne pratique :</i> L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) d'Ile-de-France a pris l'initiative d'une réflexion sur des bonus de COS à accorder en cas de bonnes performances environnementales des bâtiments à construire ou rénover. Ce travail a été effectué avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et un groupe pilote de sept communes (Aubervilliers, Bry-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Combs-la-Ville, Issy-les-Moulineaux, Juvisy-sur-Orge et Vitry-sur-Seine).</p> <p>-Prévoir le financement (via l'article 2.2) d'un audit énergétique et de rentabilité à moyen terme pour les travaux prévus.</p> <p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les autres techniques de</p>

Grands projets	Critères d'éco-conditionnalité
	<p>construction, chauffage, leur coût/avantage</p> <p>-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul> <p>-Limiter les impacts négatifs liés à l'artificialisation de l'espace</p> <p>-Prévoir l'intégration paysagère et de leurs annexes (espaces extérieurs).</p>
<p>Art.3.5 Pôle de recherche « villes, territoires et civilisations »</p>	<p>-Organiser de manière plus formelle et proactive le transfert de méthodes et résultats (sur le modèle du transfert de technologie) notamment via des dispositifs de type CRAPS (Convention de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale)</p> <p>-Favoriser une cohérence notamment avec les actions du FSE. Le programme FSE propose en effet de faire intervenir le pôle de recherche « Villes, sociétés et territoires » dans le cadre des opérations de revitalisation urbaine afin de mieux prendre en compte les politiques en faveur des populations et des quartiers en difficulté.</p>
<p>Art.3.6 Pôle de recherche des sciences du sol, sous-sol et de l'eau</p>	<p>-Veiller à une véritable coordination des actions notamment avec le Plan Loire Grandeur nature et le PO Loire pour une valorisation des données de recherche.</p>
<p>Art.3.7 Projets d'intérêt régional</p>	<p>-Favoriser les programmes de sensibilisation à l'innovation environnementale.</p>
<p><b>Article 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières (79M€ E+R)</b></p>	
<p>Art. 4.1 La structuration des opérateurs économiques en filières</p>	<p>Les aides à l'agriculture biologique devront être prioritaires au sein du projet de chaque filière</p> <p>Favoriser notamment le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutien à des pratiques plus économes en intrants.</li> <li>-Soutien à la maîtrise de l'émission d'effluents (compostage de lisier, méthanisation, etc.).</li> </ul>
<p>Art.4.2 Les programmes d'expérimentation</p>	<p>Favoriser les recherches et applications innovantes dans le domaine des modes de culture respectueux de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préciser de quelle manière le financement du programme de recherche prendra en considération les avantages et les inconvénients en matière de pollution, consommation d'énergie, ressources en eau, paysage et déchets générés par le mode cultural proposé, au regard des variétés et techniques actuelles.</li> <li>▪ -Les conseils scientifiques auprès des stations vérifieront que les programmes proposés répondent à l'un des enjeux suivants : économies, d'eau, économie en produits phytosanitaires, favorisation de la biodiversité, économies d'énergie, pilotage d'installation plus économes en eau, intrants ou énergie.</li> </ul>
<p>Art.4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles</p>	<p>-Conditionner, lorsque cela s'applique (et notamment dans les zones éligibles aux MAE du FEADER : zones Natura 2000, bassins versants,...) l'obtention de l'aide de l'article 4.3 à d'autres aides agro-environnementales (par exemple du FEADER) dans un objectif de limitation des incidences négatives et de maximisation des impacts positifs. Il s'agit d'éviter les effets de substitution de mesures ouvrant la porte à des pratiques moins respectueuses de l'environnement. Nota : cette position a été retenue par les agences de l'eau.</p> <p>-Etendre les critères d'éco-conditionnalité sur le modèle des critères retenus par le Conseil régional :</p> <p>Exemples de mesures de conditionnalité prévues par le Conseil régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dans le domaine arboricole, le conseil régional exigera des porteurs de projets qu'ils soient certifiés Production Fruitière Intégrée (PFI) et exigera même un bonus supplémentaire aux exigences du certificat PFI.</li> <li>-dans le domaine bovin-lait, le conseil régional exigera le principe de substitution du maïs par l'herbe</li> </ul>

Grands projets	Critères d'éco-conditionnalité
	<p>-Favoriser la prise en compte de l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage dans le paysage (réponse aux normes, intégration dans l'architecture locale, etc.)</p> <p>-Donner priorité aux bâtiments en bois au-delà des exigences imposées par les conditions d'octroi des permis de construire,</p> <p>-Renforcer les formations en faveur de l'environnement dans le cadre des formations accessibles aux agriculteurs (FEADER axe 1)</p>
Art. 4.4 Le développement de l'agriculture biologique	
Art.4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	<p>- Limiter les impacts négatifs de la mécanisation des entreprises du bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ articuler les aides de l'article 4.5 avec la mesure 111 du FEADER réservée en priorité aux entrepreneurs de travaux forestiers et qui permet d'inclure une sensibilisation à des pratiques plus respectueuses de l'environnement</li> <li>▪ Eviter autant que possible les travaux forestiers pendant les périodes de nidification des oiseaux (définir des périodes de travaux : l'automne ou l'hiver de préférence)</li> <li>▪ Définir si possible des périodes de travaux limitant le tassement des sols (périodes non humides)</li> <li>▪ Favoriser l'utilisation de pneus basse pression</li> <li>▪ Aller au-delà de la seule subvention des matériels respectant la réglementation à venir au regard des huiles (réglementation attendue pour 2008 rendant obligatoire l'utilisation des huiles lubrifiantes végétales)</li> <li>▪ Si nécessaire, promouvoir la rédaction d'arrêtés municipaux par les communes et propriétaires pour limiter ou interdire la circulation par les engins à moteurs</li> </ul>
Art.4.6 L'appui à l'installation des jeunes	<p>-Accorder prioritairement l'éligibilité à cette mesure par l'articulation avec d'autres mesures de soutien à la participation à un stage/formation sur les pratiques respectueuses de l'environnement</p> <p>-Conduire une sensibilisation auprès des centres de formation pour qu'ils intègrent à leur offre de formation des modules sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées au contexte local.</p>
<b>Article 5 : Grands sites culturels</b> (47M€ E+R)	<p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les techniques de construction éco-durable, leur coût/avantage</p> <p>-Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire (prise en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.)</p>
<b>Article 6 : Mutations économiques et dév. De l'emploi</b> (32M€)	<p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les techniques de construction éco-durable, leur coût/avantage</p> <p>-Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire (prise en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.)</p>
<p><b>Article 7 : Déplacement de voyageurs</b> (134M€ E+R)</p> <p>Art.7.1 Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle</p> <p>Art.7.2 Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations</p> <p>Art. 7.3 Modernisation de la ligne POLT</p> <p>Art.7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic de voyageurs</p> <p>Art. 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon</p> <p>Art.7.6 Etudes périurbaines</p>	<p> Limiter les incidences liées aux chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La gestion différenciée des déchets de chantier ;</li> <li>▪ La réduction des bruits de chantier ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage ;</li> <li>▪ La maîtrise des autres nuisances de chantier ;</li> <li>▪ L'intégration en amont les mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et la réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie et la pollution de l'air par les chantiers ;</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'eau et la pollution de l'eau et des sols durant les chantiers</li> </ul> <p>Au-delà du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir l'intégration paysagère des équipements et la réduction des nuisances notamment liées au bruit</li> <li>▪ Encadrer les incertitudes liées aux usages en imposant notamment un cahier des charges environnemental aux éventuels opérateurs privés (obligation d'utilisation de locomotives électriques sur les voies électrifiées)</li> </ul>

Grands projets	Critères d'éco-conditionnalité
<p><b>Article 8 : Développement du fret ferroviaire</b> (92M€ E+R)</p> <p>Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon</p> <p>Art. 8.2 Fret ferroviaire de proximité</p> <p>Art. 8.3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire</p>	
<p><b>Volet territorial</b> (151M€ E+R)</p>	
<p>Volet environnement</p>	
<p>Volet TIC</p>	<p>-Prévoir un cahier des charges exigeant une intégration paysagère des équipements pour les opérateurs privés -Prévoir une destination de traitement des déchets conforme avec leur nature -Eloigner les pylônes des lieux publics (écoles, etc.)</p>
<p>Volet Santé</p>	<p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les techniques de construction éco-durable, leur coût/avantage</p> <p>-Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire (prise en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.)</p> <p>-Proposer ce type de critères en tenant particulièrement compte des incidences fortes des éventuels surcoûts d'investissement sur le prix d'hébergement.</p>
<p>Volet Aménagement du territoire</p>	<p>Pour des effets cumulés en faveur d'une consommation d'espace économe, il s'agira d'encourager les articulations entre l'article consacré à la réhabilitation de friches et les articles en faveur du soutien aux entreprises pour favoriser leur implantation dans des friches réhabilitées plutôt que dans de nouvelles zones d'activité.</p> <p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les techniques de construction éco-durable, leur coût/avantage</p> <p>-Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire (prise en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.)</p>

## 5 Analyse synthétique des effets cumulés des incidences du CPER avec d'autres plans ou programmes régionaux

CPER	Mesures proches des :  PO FEDER/FEADER/PO Loire/FSE/politiques régionales	Commentaire sur les effets cumulés à attendre
<b>Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche</b>		
Art.11 Axe biologie, santé, bien-être	<p>→FEDER :</p> <p>L'axe 1 du PO FEDER vise à soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises (il représente près de 50% des montants prévus pour le FEDER soit 109M€).</p>	<p>Les effets cumulés à attendre dans le domaine de la recherche et du transfert de technologie sont donc importants (même si le CPER est moins centré sur cette thématique que le FEDER). Les incidences à attendre pour l'environnement sont globalement indéterminées, d'effet indirect et à moyen ou long terme.</p>
Art.1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie, valorisation de la recherche, innovation PMI/PME	<p>Plus particulièrement,</p> <p>-la mesure 11 : soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche (9M€ FEDER)</p> <p>-la mesure 12 : soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises (8M€ FEDER)</p>	<p>Il conviendra donc de bien les encadrer et les suivre sur le long terme pour limiter dès l'amont les potentiels effets négatifs et accentuer inversement les attentes en terme d'incidences positives.</p>
Art.1.3 Actions collectives	<p>-la mesure1.3 : favoriser les partenariats de recherche (28M€ FEDER)</p>	
<b>Article 2 : Pôle d'efficacité énergétique</b>		
Art. 2.1 Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux	<p>→FEDER</p>	<p>Avec près de 51M€ en subventions Etat+Région CPER (524M€ prévus en coût total) pour le pôle d'efficacité énergétique et près de 10M€ prévus dans le cadre du FEDER l'ambition régionale est bien de constituer un pôle énergétique de dimension exemplaire au niveau européen.</p>
Art.2.2 Usages en faveur de l'efficacité énergétique	<p>La mesure 1.7 du PO FEDER est consacrée au soutien des usages innovants à efficacité énergétique (10M€ prévus)</p>	
Art.2.3 Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole		
Art. 2.4 Actions collectives		<p>Les effets attendus en terme de maîtrise des consommations d'énergie et de limitation des émissions de gaz à effet de serre sont forts à moyen terme.</p>
<b>Article 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b>		
Art.3.1, 3.2, 3.3, 3.4 Construction, extension, réhabilitation de bâtiments		<p>Seul le CPER a prévu un programme ambitieux de mise aux normes, réhabilitation de bâtiments universitaires et de recherche.</p>
Art.3.5 Pôle de recherche	<p>→FEDER</p>	<p>Le soutien aux pôles de recherche vient de</p>

« villes, territoires et civilisations »	<p>-la mesure 11 : soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche (9M€ FEDER)</p> <p>→FSE : actions en faveur des habitants des ZUS (1,5M€ FSE)</p>	<p>manière complémentaire à l'article 1 du CPER et à l'axe 1 du FEDER. Les mêmes effets cumulés sont attendus.</p> <p>La contribution régionale au programme FSE propose de faire intervenir le pôle de recherche "Villes, sociétés et territoires" dans le cadre des opérations de revitalisation urbaine afin de mieux prendre en compte les politiques en faveur des populations et des quartiers en difficulté.</p>
Art.3.6 Pôle de recherche des sciences du sol, sous-sol et de l'eau	<p>→PO Loire/CPIER Loire :</p> <p><b>Axe 2 du PO Loire:</b> stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire</p>	<p>Les recherches effectuées dans le cadre de cet article 3.6 du CPER sont susceptibles de constituer une base d'appui pour le projet de recherche Plan Loire Grandeur nature et une meilleure connaissance du fleuve Loire et du bassin versant.</p>
Art.3.7 Projets d'intérêt régional	/	/
<b>Article 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières</b>		
Art. 4.1 La structuration des opérateurs économiques en filières	<p>→FEADER :</p> <p><b>Axe 1 : compétitivité des secteurs agricole et forestier</b> (179M€ en coût total Dépenses publiques+privées)</p>	<p>Différentes mesures du FEADER inscrites dans cet axe 1 visent notamment à une meilleure structuration des filières et notamment des filières qualité (mesure 132)</p>
Art.4.2 Les programmes d'expérimentation	<p>→FEADER :</p> <p><b>Mesure 124 :</b> appui à la recherche appliquée dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier (2,21M€DP)</p>	
Art.4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles	<p>→FEADER :</p> <p><b>Mesure 121 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Modernisation des bâtiments d'élevage : PMBE (19,2M€DP) ;</li> <li>-Modernisation du secteur végétal : PVE (13,4DP) ;</li> <li>- autres dispositifs (10,64M€)</li> </ul>	<p>Il s'agit du pôle d'investissement le plus important du FEADER avec un total de 108M€ (Dépenses publiques+ dépenses privées)</p> <p>On peut attendre de forts effets cumulés des interventions du FEADER et du CPER sur l'investissement matériel agricole (49M€ prévus en coût total pour le PVE et 91M€ pour le PMBE dans le cadre du CPER).</p>
Art. 4.4 Le développement de l'agriculture biologique	<p>→FEADER :</p> <p><b>Axe 2 du FEADER : Amélioration de l'environnement</b></p> <p><b>Mesure 214 :</b> mesures agro-environnementales Natura 2000 (19,78M€) ; MAE Directive cadre sur l'eau, qualité des eaux (58,08M€) ; autres MAE (12,31M€) soit au total (Dépense publique+ dépenses privées) 90,2M€ : 2ème pôle d'investissement le plus important du FEADER</p> <p><b>Mesure 216 :</b> mesures compensatoires : investissements non productifs (0,7M€)</p>	<p>Si le CPER n'est pas spécifiquement tourné vers les actions agro-environnementales, le FEADER y consacre la deuxième plus grosse part de son budget.</p>
Art.4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois	<p>→FEADER :</p> <p><b>Mesure 123 :</b> mécanisation des micro-entreprises d'exploitation forestière (4,5M€DP)</p> <p><b>Mesure 124 :</b> appui à la recherche appliquée dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier (2,21M€DP)</p> <p><b>Mesure 221 :</b> mesures compensatoires : premier boisement</p>	<p>Les effets cumulés en faveur des travaux forestiers, transformation du bois et bois énergie du FEADER, FEDER et CPER doivent apporter un soutien important au développement de la filière bois.</p>

	<p>des terres agricoles (0,7M€)</p> <p><b>Mesure 226</b> : défense des forêts contre les incendies (2,09M€)</p> <p><b>Mesure 341</b> : Charte forestière</p>	
<p>Art.4.6 L'appui à l'installation des jeunes</p>	<p>→FEADER :</p> <p>Axe 1 : Compétitivité des secteurs agricoles et sylvicole</p> <p>Axe3 : qualité de vie en milieu rural</p>	/

**Article 5 : Grands sites culturels**

	<p>→FEDER</p> <p>Mesure 34 du FEDER développer des actions dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel (14M€ FEDER)</p> <p>→PO Loire :</p> <p><b>Mesure 3.1</b> : Développement durable de la compétitivité territoriale, démarche d'excellence des grands sites emblématiques de la Loire.</p> <p>→FEADER :</p> <p>Mesure 323 Mise en valeur du patrimoine culturel et du paysage rural (3M€)</p>	<p>Le CPER a prévu un programme ambitieux de valorisation du patrimoine culturel (près de 47M€ prévus en subventions Etat+Région)</p> <p>Il est complété d'une part par le PO Loire en faveur notamment des grands sites emblématiques de la Loire et d'autre par le FEADER en faveur du petit patrimoine rural.</p>
--	--	--

**Article 6 : Mutations économiques et développement de l'emploi**

	<p>→FSE notamment l'axe 1 Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques (45,8M€)</p>	<p>Il n'y a pas d'incidences environnementales importantes à prévoir du cumul de ces types d'actions essentiellement immatérielles en faveur de la formation et de l'emploi.</p>
--	---	--

**Article 7 : Déplacement de voyageurs**

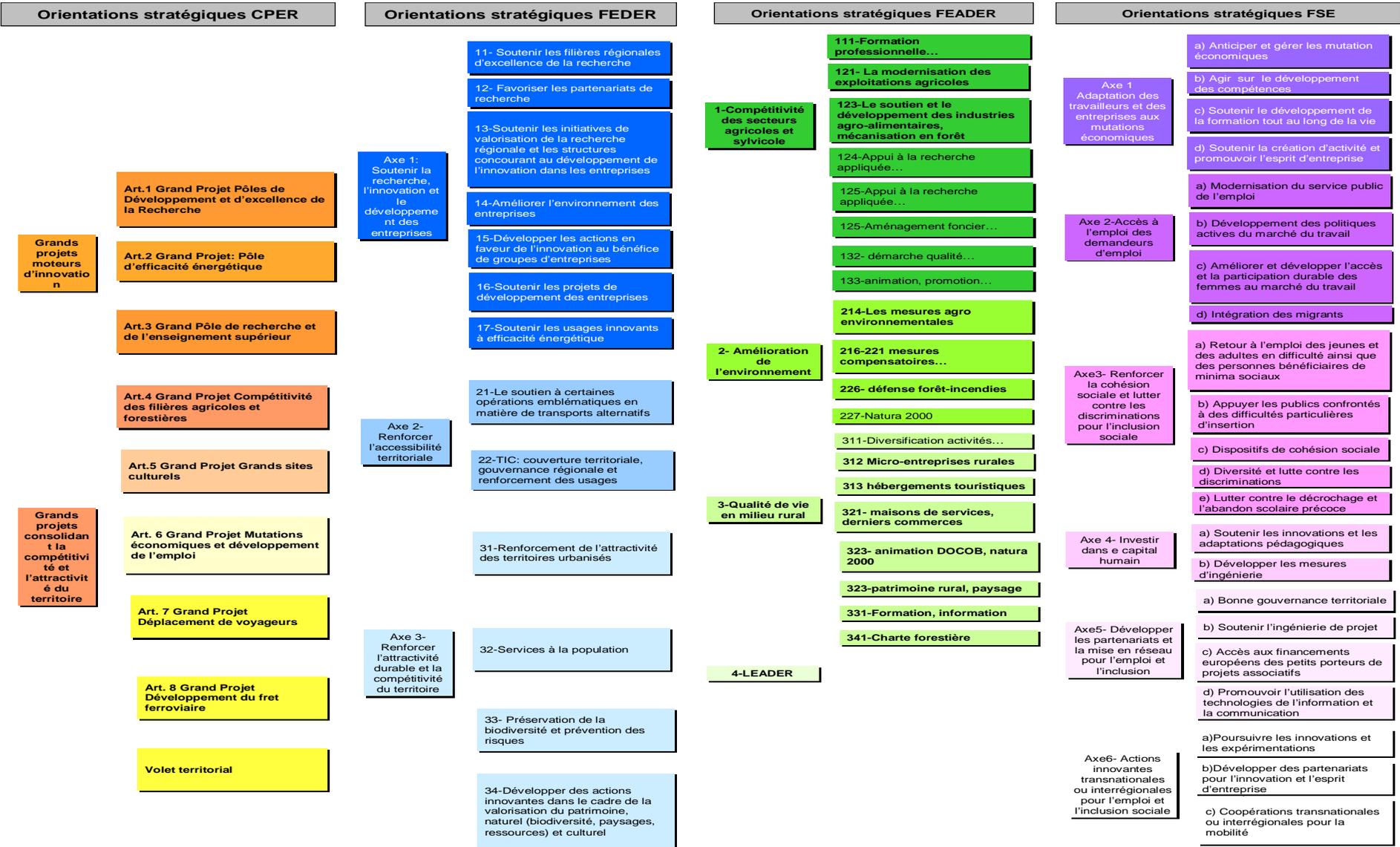
**Article 8 : Développement du fret ferroviaire**

<p><b>Art.7</b></p> <p>Art.7.1 Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle</p> <p>Art.7.2 Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations</p> <p>Art. 7.3 Modernisation de la ligne POLT</p>	<p>→FEDER</p> <p><b>La mesure 21</b> : le soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs du FEDER vient intervenir de manière complémentaire aux actions de l'article 7 et 8.</p>	<p>Le FEDER et le CPER cumulent leur soutien à l'électrification de la ligne Tours-Saincaize (10,5M€ FEDER+7,5M€ fret de proximité) afin de contribuer à lever le frein au développement de cette ligne en soutenant la poursuite de cette électrification. Seule une section non électrifiée d'une soixantaine de kilomètres entre Bourges et Saincaize subsiste.</p> <p>Pour le financement des TCSP, le FEDER intervient de manière complémentaire par le financement d'études tandis que le CPER se</p>
---	--	---

Art.7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic de voyageurs		concentre sur la réalisation des travaux.
Art. 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon		
Art.7.6 Etudes périurbaines		
<b>Art 8</b>		
Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon		
Art. 8.2 Fret ferroviaire de proximité		
Art. 8.3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire		
<b>Volet territorial</b>		
Volet environnement	<p>→<b>FEDER</b> :</p> <p>-<b>La mesure 33</b> : connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles et prévention des risques (6M€ FEDER)</p> <p>-<b>La mesure 34</b> développer des actions dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel (14M€ FEDER)</p> <p>→<b>PO Loire</b> :</p> <p>-PO Loire pour les actions en terme de risques inondations</p> <p><b>Axe 1</b> : renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.</p> <p><b>Axe 2</b> : stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire</p> <p><b>Axe 3</b> : valoriser le patrimoine pour un développement économique durable</p> <p>Mesure 3.2 : préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel (poissons migrateurs, têtes de bassin, plantes invasives notamment).</p> <p>→<b>FEADER</b> :</p> <p><b>Mesure 227</b> : conservation et préservation des milieux et habitats d'espèces naturelles d'importance européenne (sites Natura 2000) dans le cadre d'une gestion durable des forêts et de leur rôle multifonctionnel (0,63M€)</p> <p><b>Mesure 323</b> : animation des zones Natura 2000, élaboration de DOCOB dans les milieux non agricoles et non forestiers ; animation des espaces naturels hors Natura 2000 dont ceux gérés par le Conservatoire, plans de gestion</p>	<p>Des effets positifs cumulés sont à attendre :</p> <p>-plus particulièrement dans le domaine de la connaissance, gestion et valorisation du patrimoine naturel et paysager</p> <p>-dans le domaine de l'eau et de la prévention des risques en particulier par les actions cumulés du Plan Loire, du CPER et du FEDER</p>
Volet TIC	<p>→<b>FEDER</b> :</p> <p>Mesure 22 : TIC : couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages (8,5M€ FEDER)</p>	
Volet Santé		Le CPER est le principal plan agissant dans ce domaine
Volet aménagement	<p>→<b>FEDER et FSE</b> : Services à la population et réaménagement urbain</p> <p>Mesures FEDER :</p> <p>31 Renforcer l'attractivité des territoires urbanisés (21M€)</p> <p>3.2 Développer les services à la population (7,3M€)</p>	Des effets cumulés positifs pour le cadre de vie sont à attendre (FEDER/FSE/CPER) dans le domaine <b>des services à la population en zones rurales</b> , de l'aménagement urbain des

	Mesure FSE : soutien à l'ingénierie territoriale et de projet	<b>villes moyennes.</b>
--	---	-------------------------

**Arbres d'objectifs des programmes CPER, FEDER, FEADER, FSE**



## **Chapitre 3: Evaluation environnementale détaillée par grands projets**

# 1 Grand projet 1 : Pôles de développement et d'excellence de la recherche

## 1.1 Fiche de présentation du grand projet 1

### Article 1 – Grand Projet Pôles de Développement et d'excellence de la Recherche

#### Objectifs du Grand Projet

- Conforter les pôles de compétitivité existants
- Favoriser l'émergence de nouveaux pôles coopératifs
- Renforcer la dynamique de coopération existante entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation

#### Descriptif du type d'opérations prévues

- soutien à des **projets de coopérations** (coopération entre entreprises, entre entreprises et structures de transferts de technologie et pôles de recherche, entre pôles de recherche).
- soutien à des **projets** portés par des **entreprises ou des laboratoires de recherche** dont l'objet n'est pas toujours précisé

#### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues par sous articles

##### Article 1.1 Axe biologie, Santé, Bien être- Imageries biologiques et médicales

###### → **Descriptif du type d'opérations prévues :**

- Soutien de projets de recherche, partenariats de recherche,
- Les projets de recherche industriels ne sont pas éligibles,

###### → **Domaines et cibles :**

- Pôle d'excellence en imagerie biologique et médicale : imageries de la cellule au petit animal : CNRS
- Création de l'institut des Ultrasons : Etat-Université de Tours
- PPF Imageries des systèmes biologiques : Etat-Université de Tours
- Chirurgie et imagerie pour Recherche et Enseignement : Etat-Université de Tours
- Pôle européen de recherche en infectiologie animale : INRA Nouzilly
- Plateforme INTRAGEN : infrastructure de génomique fonctionnelle in vivo : CNRS

**Article 1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PMI/ME**

**→ Types d'intervention prévus :**

- Soutien au fonctionnement et aux investissements d'organismes de transfert de technologie,
- Soutien au financement de petit matériel technologique possible,
- Soutien aux partenariats public/privé et aux structures de transfert de technologie des universités (plates formes R&D)

**→ Domaines et cibles :**

- Développement dans un cadre fédératif régional des projets et investissements des plates formes technologiques et autres organismes de transfert de technologie
- Soutien au centre d'études et de recherche de l'Université de Tours en collaboration avec les entreprises
- Cellules de R et D de l'Université d'Orléans en liaison avec les PME/PMI
- Développement d'un laboratoire mixte Bio-marqueurs, Bio analyse et Diagnostic (Université d'Orléans) et d'un laboratoire mixte public-privé Molécules bioactives
- Nanom3 Centre : plateforme R&D dans le domaine des nanomatériaux

**Article 1.3 Développement des pôles par les actions collectives**

**→ Descriptif :**

- Soutien aux groupes d'entreprises pour le développement d'un projet ou thème commun (structuration de filière et coopérations, gouvernance)

**→ Domaines et cibles :**

- Développement de coopérations (entre entreprises et recherche) notamment sur les thématiques suivantes : cosmétique, automobile, pharmacie, imagerie médicale, agencement de magasins, caoutchouc, aéronautique, pyrotechnie, déconstruction
- Création d'un centre de promotion des innovations cosmétiques (Cosmetic Valley)

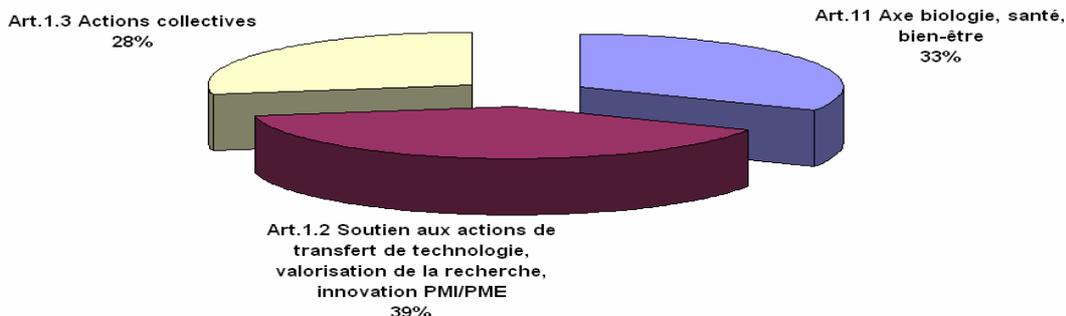
**Poids financier du grand projet 1 par sous articles**

**39,15M€ (Etat+Région)**

**5,3% de la masse financière du CPER (Etat+Région)**

*source : CPER version du 21 décembre*

**Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région**



*Source : CPER, version validée du 21/12/2006*

## 1.2 Liste indicative de questions abordées

Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet	
<b>POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX</b>	<p><b>Pollutions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme sont-ils producteurs de pollutions de l'eau, de l'air ou des sols ?</li> <li>- Si oui, des actions de dépollution sont-elles prévues à la source ?</li> <li>- Les projets prévus vont-ils accroître notablement le trafic de véhicules individuels ou prévoient-ils l'utilisation de transports collectifs ?</li> </ul> <p><b>Déchets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets prévus sont-ils fortement producteurs de déchets (Déchets Industriels Spéciaux notamment), et accroissent-ils sensiblement les flux dans les filières de traitement et de recyclage ?</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<p><b>Energie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intègrent-ils des actions visant à minimiser les consommations énergétiques et d'eau ?</li> <li>- Est-il prévu d'utiliser des énergies renouvelables ?</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets prévus sont-ils sources de risques industriels, notamment pour les populations ?</li> <li>- Des dispositions de sécurité (type confinement) sont-elles prévues pour le personnel et la population, notamment en amont ?</li> </ul>
<b>CADRE DE VIE</b>	<p><b>Paysages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment est envisagée l'intégration paysagère ?</li> </ul> <p><b>Nuisances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'activité envisagée est-elle bruyante ?</li> <li>- Est-il prévu de mettre en place un périmètre de protection, ou d'isoler phoniquement les structures ou le site, dans un but de protection du personnel et de la population environnante ?</li> <li>- Les types d'activité envisagés risquent-ils de produire des nuisances olfactives ?</li> <li>- Des dispositions ont-elles été prises pour réduire ces nuisances à la source ?</li> </ul>

### 1.3 Analyse des incidences du Grand projet 1 sur l'environnement par sous articles

#### Article 11 Axe biologie, santé, bien-être- Imageries biologiques et médicales

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée tempo.	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Niveau global</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>L'article 1.1 concerne essentiellement des actions de soutien de projets de recherche et non des applications directes (il n'y a pas non pas de financement de la recherche industrielle). <b>Le soutien aux projets de recherche n'a pas d'incidence directe</b> sur l'environnement. Elle donc à terme indéterminée. Elle dépend des modalités de mise en œuvre. Il n'est pas explicitement prévu dans le CPER, le soutien spécifique à des innovations susceptibles d'applications positives du point de vue environnemental. Toutefois, des réflexions sont susceptibles d'être menées sur le développement d'innovations respectueuses de l'environnement.</p> <p>Les <b>incidences potentielles ou risques d'incidence au niveau opérationnel sont listées ci-dessous par dimensions environnementales.</b></p>	indirect	?	Non localisé	Moyen à long terme	<p>-Introduire de manière précise dans les cahiers des charges des appels à projets, la façon dont sera tenu compte de l'environnement allant au-delà du concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Distinguer les domaines d'actions aidés en les classant sur une échelle de risque avec une exigence plus ou moins forte de protocoles de surveillance. Une telle classification des actions et de leur risque potentiel pour l'environnement doit être utilisée comme outil de suivi et de prévention des risques d'incidences pour l'environnement.</p>
<b>Santé</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p><b>-Le soutien au pôle biologie, santé, bien-être peut avoir un impact indirect positif à moyen ou long terme sur l'amélioration de la santé humaine et animale en terme de connaissance et d'applications</b> (développement de l'imagerie biologique et médicale, pôle de recherche en infectiologie animale, ...)</p>	indirecte	probable	Non localisée	Moyen à long terme	
<b>Risques (Pollutions Déchets)</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>L'appui à des recherches innovantes ne peut permettre a priori d'exclure tout risque accidentel (émission de polluants, agents pathogènes) sur l'environnement même si les risques sont, à dire d'experts, limités dans le domaine concerné par l'article 11.</p>	indirecte	?	Non localisée	Moyen à long terme	

### Article 1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PMI/ME

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Niveau global</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Le soutien à des organismes de transfert de technologie, au développement de partenariats public privés entre laboratoires de recherche et entreprises via le soutien à des laboratoires mixtes ou des cellules de R&amp;D n'ont <b>pas d'incidences directes à court terme</b>. Mais ils peuvent, par les transferts de technologies et les applications qui doivent en résulter, renforcer l'impact des actions de recherche et, de ce fait, en amplifier les effets.</p>	indirect	?	Non localisé	Moyen à long terme	<p>-Introduire de manière précise dans les cahiers des charges des appels à projets, la façon dont sera tenu compte de l'environnement allant au-delà du concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Distinguer les domaines d'actions aidés en les classant sur une échelle de risque avec une exigence plus ou moins forte de protocoles de surveillance. Une telle classification des actions et de leur risque potentiel pour l'environnement doit être utilisée comme outil de suivi et de prévention des risques d'incidences pour l'environnement</p>
<b>Risques (Pollutions Déchets)</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Les transferts de technologies sont susceptibles de démultiplier les incidences sur l'environnement. Les incidences potentielles sont toutefois à ce stade indéterminées, sous réserve de l'orientation qui sera donnée aux programmes partenariaux des entreprises et pôles de recherche.</p> <p>Si la nature des projets n'est pas précisée à ce jour, le CPER détaille toutefois les secteurs d'activité voire les établissements qui seront soutenus via cet article : laboratoire mixte Bio-marqueurs, Bio analyse et diagnostic et Molécules bioactives ; nanomatériaux,... Ces domaines de recherche ne permettent pas de qualifier positivement ou négativement les incidences potentielles liées à la mise en œuvre opérationnelle des aides du CPER.</p>	indirecte	?	Non localisée	Moyen à long terme	
<b>Santé</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Les expériences sur les nanomatériaux ont des incidences à ce jour indéterminées.</p>	indirecte	probable	Non localisée	Moyen à long terme	

Article 1.3 Développement des pôles par les actions collectives.

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/ indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<p><b>Niveau global</b></p> <p><b>Risques</b></p> <p><b>Pollutions</b></p> <p><b>Déchets</b></p>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Cet article vise essentiellement au soutien d'actions de mise en réseau d'entreprises, de structuration de filières et de soutien à des projets technologiques innovants. Il s'agit essentiellement de sensibilisation, de diagnostics d'entreprises, d'appui à la mise en réseau d'acteurs, tous types d'action qui n'ont <b>pas d'incidence directe sur l'environnement.</b></p>	Indirect	?	Non localisé	Moyen à long terme	<p>-Introduire de manière précise dans les cahiers des charges des appels à projets, la façon dont sera tenu compte de l'environnement allant au-delà du concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Distinguer les domaines d'actions aidés en les classant sur une échelle de risque avec une exigence plus ou moins forte de protocoles de surveillance. Une telle classification des actions et de leur risque potentiel pour l'environnement doit être utilisée comme outil de suivi et de prévention des risques d'incidences pour l'environnement</p>
<p><b>Risques (Pollutions Déchets)</b></p>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Les cibles telles que désignées dans le CPER et les documents d'application nous indiquent le soutien à certains domaines comme la « cosmétique, l'automobile, la pharmacie, l'agencement de magasins, le caoutchouc, l'aéronautique, la pyrotechnie, la déconstruction ». Certains de ces domaines d'activités sont communément désignés comme comportant des risques notamment de pollutions : ex : la production de pneumatiques. Toutefois, le degré de précision des interventions prévues ne nous permet pas d'identifier de risques d'incidences indirectes précis pour l'environnement. Si risques potentiels il peut y avoir, ce ne serait en tout état de cause que de manière indirecte au vu du type d'interventions soutenus telles que décrites ci-dessus.</p>	indirecte	?	Non localisée	Moyen à long terme	

## 2 Grand projet 2 : Pôle d'efficacité énergétique

### 2.1 Fiche de présentation du grand projet 2

#### Article 2 – Grand Projet : Pôle d'efficacité énergétique

##### Objectifs du Grand Projet

- Soutien à l'**investissement dans la maîtrise des consommations d'énergie** et dans l'**émergence de technologies nouvelles** permettant de mieux exploiter les **énergies renouvelables**
- Favoriser le **développement d'un ensemble de filières économiques** s'appuyant sur les capacités techniques et scientifiques, génératrices d'emplois qualifiés

##### Descriptif du type d'opérations prévues

- Soutien aux projets des laboratoires de recherche sur la question de l'énergie (aides immatérielles)
- Soutien aux études d'une unité pilote industrielle de bio-carburants
- Actions de sensibilisation/conseil, appui technique et financier au développement des usages en faveur de la maîtrise des énergies
- Appui à la structuration de filières et à l'ingénierie de projet
- Soutien aux actions collectives d'entreprises en faveur de l'innovation énergétique

Ce grand projet représente un poids financier fort dans le CPER (7% en subventions cumulées Etat et Région).

A noter le poids important des subventions Etat-région accordées à l'article 2.2 (59% des subventions Etat Région pour ce grand projet) consacré au développement des usages en faveur de l'efficacité énergétique et dont les effets attendus sont très positifs.

##### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues par sous articles

###### Article 2.1 – Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie

###### **→Descriptif :**

- Soutien aux projets de recherche sur les énergies et les matériaux pour l'énergie

###### **→Domaines concernés :**

- l'efficacité énergétique : l'énergie fossile nouveaux matériaux pour l'énergie
- la valorisation énergétique de la biomasse
- la filière hydrogène
- la géothermie

###### **→Types de projets et cibles :**

- Plateforme microélectronique de puissance-pôle SSEE (Etat- Université de Tours)

- Plateforme Alhyance Innovation phase 1 (Etat- CEA Tours)
- Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur (bioénergies, combustion, moteurs) (Etat-CNRS)
- Pôle européen de géothermie (BRGM)
- Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage thermique du CO2 (BRGM)
- RMN solide à hauts champs (CRNS)

#### Article 2.2 – Usages en faveur de l'efficacité énergétique

##### **→Descriptif :**

- Actions de sensibilisation/information et d'aide à la réalisation technique et financière des projets des collectivités, les entreprises et les particuliers dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise des énergies

##### **→Domaines :**

- Bois-énergie investissements dans les unités collectives de production de chaleur
- Energies renouvelables
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Transports propres
- Observatoire de l'énergie
- Espaces information, sensibilisation
- Géothermie

##### **→Types de projets :**

- le soutien aux investissements dans le domaine du bois-énergie (chaufferie au bois)
- soutien à la construction de bâtiments HPE,
- des prêts bonifiés pour les particuliers pour l'isolation, les chauffe-eau solaires,...
- etc.

##### **→Cibles :**

- ADEME
- Bénéficiaires : collectivités, logement social, divers (entreprises et particuliers)

#### Article 2.3 – Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière

##### ***Circuits longs de valorisation de la biomasse agricole et forestière notamment pour la production de biocarburants***

##### **→Descriptif :**

- développement en circuits longs consiste en un accompagnement à la structuration de la filière (aide au conseil) et à l'ingénierie de projet : aucune aide au matériel n'est prévue pour les filières agricoles. Les projets de structuration devront prendre en compte les aspects énergétiques, écologiques et économiques.

- un appui à l'association Bio-énergie Centre

- pour le bois : des aides aux matériels forestiers de récolte et de transformation bois énergie ( machines à bûches, broyeurs à plaquettes).

- Appui à la structuration des filières d'approvisionnement en biomasse et à l'ingénierie de projet d'utilisation non alimentaire de la biomasse
- Financement d'études, de recherche, d'expérimentations

##### **→Types de projets et cibles:**

##### **1- Appui à la structuration des filières d'approvisionnement en biomasse et à l'ingénierie de projet d'utilisation non alimentaire de la biomasse**

- Organisation des flux et des disponibles en matières premières (Association Bio-énergie Centre)

- Structuration de projets, ingénierie de projets (Association Bio-énergie Centre)

**2- Financement d'études, de recherche, d'expérimentations**

- Expérimentation cultures dédiées de type sorgho, miscanthus, panic, etc. (SRA Centre et CDA)

**Circuits courts de valorisation des coproduits et du bois énergie**

- Etudes sur la mobilisation de la ressource et de a gestion des flux (Arbocentre)
- Matériel forestier : récolte-transformation (opérateurs départementaux)

**Article 2.4 – Actions collectives**

**→Descriptif :**

Soutien aux structurations de pôles et filières économiques autour d'un projet ou thème commun sur le thème de l'énergie

**→Types d'intervention et cibles :**

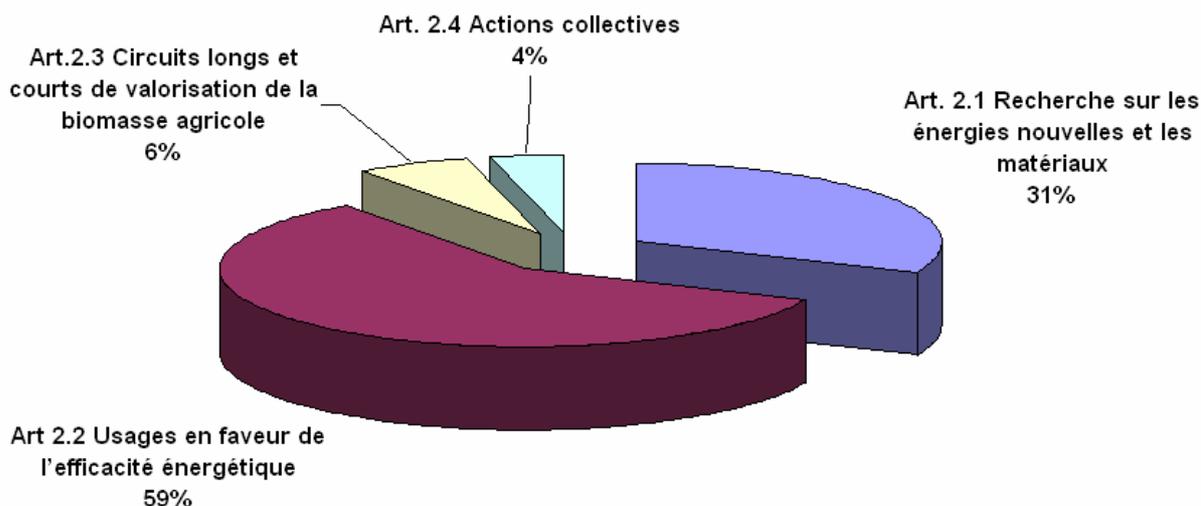
- Développement de coopérations (entre entreprises et recherche) notamment sur le pôle S2E2 et pour la structuration d'un pôle bioénergies

**Poids financier du grand projet par sous articles**  
source : CPER version du 21 décembre

**51,09 M€ (Etat+Région)**

**6,9 % de la masse financière du CPER**

Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région



Source : version du CPER validée du 21/02/2006

## 2.2 Liste indicative de questions abordées

Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet	
<b>POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En quoi les mesures prévues permettent-elles une diminution des émissions de gaz à effet de serre ?</li> <li>- Comment le public est-il sensibilisé au changement climatique et à la nécessité de modifier ses comportements pour réduire l'émission de gaz à effet de serre ?</li> <li>- Ces mesures tiennent-elles compte des autres mesures contenues dans le CPER ?</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour tenir compte des modifications dues au changement climatique ?</li> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour limiter la consommation énergétique ?</li> </ul>

Les questions retenues sont celles proposées en annexes du cahier des charges de l'évaluation pour un Grand Projet dont les actions font partie de l'Objectif 2 : « dimension environnementale du développement durable » et le thème n°2.1 « Lutte contre le changement climatique et adaptation à ses effets dans le cadre de plans territoriaux intégrant notamment la promotion des énergies et matériaux renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique » (objectifs et thématiques définis pour le CPER dans l'annexe 1 de la circulaire DIACT du 23/03/2006).

## 2.3 Analyse des incidences du Grand projet 2 sur l'environnement par sous articles

### Article 2.1 Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie

Dimension s concernée s	Incidence	Effet direct/ indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée tempo.	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Niveau global	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Le soutien aux projets de recherche n'a pas d'incidence directe sur l'environnement. Les incidences dépendent des applications qui sont susceptibles de découler des recherches engagées. Elles sont donc indéterminées à moyen ou long terme.</p> <p>Les incidences potentielles au niveau opérationnel sont listées ci-dessous.</p>	Indirect	probable	NL	LT	<p>-Préciser de quelle manière sera tenu compte de l'environnement en allant au-delà du seul concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera mis en œuvre, suivie et utilisée la « réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques globaux des projets financés » tel que prévu dans le CPER</p>
Energie Air-climat	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p> <p>A long terme et de manière indirecte, les applications des projets de recherche définis dans l'article sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'environnement en terme <b>d'émergence d'énergies nouvelles</b> moins polluantes et plus efficaces <b>et de limitation des émissions de gaz à effet de serre.</b> (exemple : recherche sur la valorisation énergétique de la biomasse, la filière hydrogène, la géothermie, le stockage géologique du dioxyde de carbone, le traitement des déchets, les effluents gazeux...).</p>					
Risques (Pollutions Déchets)	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>L'appui à des recherches innovantes ne peut permettre a priori d'exclure tout risque accidentel sur l'environnement. L'usine pilote d'Artenay est classée en site SEVESO.</p>	indirecte	?	Non localisé	Moyen à long terme	

## Article 2.2 – Usages en faveur de l'efficacité énergétique

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/ indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Energie</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>Cet article concerne essentiellement des projets du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ soutien aux investissements dans le domaine du bois énergie (chaufferie au bois)</li> <li>▪ soutien à la construction de bâtiments HPE,</li> <li>▪ prêts bonifiés pour les particuliers pour l'isolation, les chauffe-eau solaires,...</li> <li>▪ des actions de sensibilisation, de conseil</li> </ul> <p>Cet article vise à soutenir des actions visant à économiser les ressources énergétiques et à limiter les rejets de gaz à effet de serre. En ce sens, les incidences attendues pour l'environnement sont directement positives.</p>	direct	Certain	Non localisé	Court à long terme	-Un suivi des économies d'énergie devra être pratiqué afin de mieux évaluer les effets potentiels positifs de cet article.
<b>Air-climat</b>						
<b>Sensibilisation environnement</b>						
<b>Cadre de vie</b>						
<b>Bâtiments</b>						

## Article 2.3 – Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière

## Circuits longs de valorisation de la biomasse agricole et forestière pour la production de biocarburants

→ Appui à la structuration de la filière et à l'ingénierie de projet

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/ indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée tempo.	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Energie</b>  <b>Air-climat</b>	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>L'appui à la structuration de filière et à l'ingénierie de projet <b>n'a pas d'effet direct sur l'environnement.</b></p> <p><b>Indirectement</b>, l'organisation de la filière biocarburants est susceptible d'avoir des incidences positives sur l'environnement comme moyen de favoriser l'émergence d'une source d'énergie renouvelable alternative aux énergies fossiles plus productrices de gaz à effet de serre (gazole, essence).</p>	indirect	probable	Non localisé	Moyen à long terme	<p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera mise en œuvre, suivie et utilisée la « réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques globaux des projets financés » tel que prévu dans le CPER :</p> <p>- La première étape consistera à conduire une étude méthodologique sur la réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques. Elle permettra d'établir une méthode applicable à chaque projet présenté ultérieurement. Cette étude pourrait être menée par l'association Bio-énergie Centre et Arbocentre en partenariat avec les associations et groupements d'intérêt impliqués sur cette thématique.</p>

## → Etudes, recherche, expérimentation

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Energie</b> <b>Air-climat</b>	<p><b>Indéterminé à potentiellement positif</b>  </p> <p>-Le financement de la recherche appliquée n'a pas d'incidence environnementale en elle-même et donc à court terme.</p> <p>-Des incidences à moyen ou long terme peuvent être attendues si les recherches débouchent sur des applications.</p> <p>Indirectement, le financement des études et expérimentations est susceptible d'avoir des incidences positives sur l'environnement comme moyen de favoriser l'émergence d'une source d'énergie renouvelable alternative.</p> <p>Le développement des <b>biocarburants</b> constitue une <b>source d'énergie renouvelable alternative aux énergies fossiles</b> plus productrices de gaz à effet de serre (gazole, essence).</p> <p>Toutefois, le rapport entre énergie primaire dépensée pour la production de biocarburants (consommation des tracteurs en carburant) et la production de biocarburants peut réduire le caractère positif du bilan final obtenu en terme d'économie d'énergie. Cela dépend notamment si ce sont des sous-produits de l'agriculture qui sont utilisés comme biocarburants ou si des cultures spécifiques sont faites pour la production de biocarburants de manière intensive.</p> <p>A noter : Le soutien à l'unité pilote industrielle de biocarburants d'Artenay mise en avant dans le CPER concerne exclusivement le financement d'études des procédés. Le financement des travaux d'infrastructures est hors CPER</p>	indirect	probable	Non localisé	Moyen à long terme	Le financement des programmes de recherche prendra en considération les avantages et les inconvénients en matière de pollution, consommation d'énergie, ressources en eau, paysage et déchets générés par le mode cultural proposé, au regard des variétés et techniques actuelles
<b>Pollution sol, espaces</b> <b>Pollution des eaux</b> <b>Ressources en eau</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Les expérimentations n'ont pas d'incidence directe à court terme sur l'environnement.</p> <p>Les incidences potentielles sont donc à estimer à plus long terme et de manière potentielle.</p>	indirect	?	Non localisé	Court à moyen terme	

	<p><b>Le développement de la filière économique des biocarburants comporte des incertitudes : il peut être très consommateur d'espace et d'intrants agricoles, aux dépens de l'environnement.</b> On peut ainsi estimer un risque de lessivage des sols par les intrants agricoles lié à la production de biocarburants (nitrates, produits phytosanitaires), si la culture est plus « intensive » qu'au préalable, notamment dans les grandes plaines céréalières.</p> <p><b>Cela dépend donc du type de culture retenue ainsi que de la variété cultivée.</b></p> <p>Aux dires de la DRAF, cette incertitude devrait être levée par le fait qu'il s'agit de soutenir le développement de la plante miscanthus qui est très peu consommatrice en intrants.</p>					
<b>Paysage</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>La plante du miscanthus mesure près de deux mètres de haut. Elle peut ainsi induire une modification du paysage selon l'ampleur qui lui est donnée.</p>		C	Non localisé	Court à moyen terme	

## Circuits courts de valorisation des co-produits et du bois énergie

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat-énergie</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>Cet article vise à soutenir l'utilisation du bois comme source d'énergie. Or, il s'agit d'une source d'énergie sous-exploitée en région Centre: la région possède en effet de nombreuses forêts non entretenues par les propriétaires privés.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une plantation forestière mais d'un soutien des propriétaires à entretenir/gérer/exploiter leurs parcelles notamment pas l'exploitation des sous-produits de l'exploitation non utilisés.</p>	direct	Certain	localisé	Court à long terme	<p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera tenu compte de l'environnement allant au-delà du concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera mis en œuvre, suivie et utilisée la « réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques globaux des projets financés » tel que prévu dans le CPER</p>
<b>Paysages</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>Cette mesure vise à encourager les propriétaires à entretenir/gérer/exploiter leurs parcelles notamment pas l'exploitation des sous-produits de l'exploitation non utilisés.</p>	direct	Certain	localisé	Court à long terme	
<b>Risques naturels</b>	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p><b>Indirectement</b>, un meilleur entretien des forêts par leurs propriétaires peut limiter notamment les risques d'incendies.</p>	indirect	Certain	localisé	Court à long terme	

**Article 2.4 – Actions collectives-** Soutien aux structurations de pôles et filières économiques autour d'un projet ou thème commun sur le thème de l'énergie (Pôle de compétitivité « sciences et systèmes de l'énergie électrique », Groupes d'entreprises, laboratoires de recherche)

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/ indirect	incertitu de	Portée spatiale	Portée tempo .	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Energie</b>  <b>Air</b>  <b>Climat</b>	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p> <p>Cet article vise essentiellement au soutien à la structuration de pôles et de partenariats de recherche publics privés sur le thème de l'énergie. Ces actions n'ont <b>pas d'incidence directe sur l'environnement.</b></p> <p>Les cibles telles que désignées dans le CPER et les documents d'application nous indiquent le soutien au pôle S2E2 (Pôle Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique) et du pôle bioénergies dont les applications sont susceptibles d'être positives pour la maîtrise des énergies.</p>	Indirect	probable	Non localisé	Moyen à long terme	<p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera tenu compte de l'environnement allant au-delà du concept de « meilleures technologies disponibles » (quelle mise en avant de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets ?)</p> <p>-Préciser de manière formalisée la façon dont sera mis en œuvre, suivie et utilisée la « réalisation et la prise en compte de bilans énergétiques et écologiques globaux des projets financés » tel que prévu dans le CPER</p>

## 3 Grand projet 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur

### 3.1 Fiche de présentation du grand projet 3

#### Article 3 – Grand projet Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur

##### Objectifs

- Renforcer les structures universitaires face aux mutations en terme d'internationalisation
- Affirmer les pôles universitaires et de recherche comme acteur majeur de l'innovation, de la compétitivité et du développement culturel et social en relation étroite avec les entreprises et l'emploi

##### Descriptif des actions prévues

- Etudes pré-opérationnelles, travaux de construction, extension, réhabilitation de bâtiments universitaires et de recherche
- Soutien au pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau et au pôle de recherche « Ville, Territoires et Civilisations »

##### Descriptif détaillé par sous-articles

##### Article 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 – Mise au standard international des constructions universitaires

###### →Types d'intervention

- Construction, extension, réhabilitation et études pré-opérationnelles de bâtiments universitaires et de recherche
- Mis à part pour la Bibliothèque universitaire médecine et l'IUT d'Orléans où il s'agit de démolition/construction, la grande majorité des travaux consiste en de la réhabilitation, mise aux normes des bâtiments (électricité, chauffage, accès aux personnes à mobilité réduite)
- → Cibles :
- Liste des bâtiments à rénover ou étendre dans le CPER p.17

#### Article 3.5– Pôle de Recherche « Ville, Territoires et Civilisations »

##### → **Descriptif :**

- Soutien au pôle de recherche « ville, territoires et civilisations »

##### → **Domaines :**

- domaines disciplinaires de l'économie, de la gestion, du droit, de la sociologie, de la géographie, de l'aménagement

##### → **Cibles :**

- dizaine de laboratoires régionaux
- MSH « Villes et Territoires » à Tours
- deux universités avec le soutien du CNRS et de l'IRD
- Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance de Tours
- l'Institut de Recherche sur l'Histoire des Textes d'Orléans

#### Article 3.6– Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau

##### → **Descriptif :**

Soutien à la recherche notamment :

- pour la connaissance des ressources naturelles
- pour le projet de Recherche du Plan Loire Grandeur Nature inclus dans le CPER Centre.
- pour la mise en place d'une plate-forme de modélisation et de visualisation 3D des ressources et des risques au service de la décision en matière environnementale

##### → **Domaines :**

- Pôles de recherche en sciences du sol, sous sol et de l'eau

##### → **Cibles :**

- établissements de Recherche régionaux des sciences de la Terre (BRGM, INRA, Universités d'Orléans et Tours, IRD, CEMAGREF) en partenariat avec les organismes publics de l'ONF, IFN et IFEN.
- l'Etablissement Public Loire

#### Article 3.7– Projets d'intérêt régional

##### → **Descriptif :**

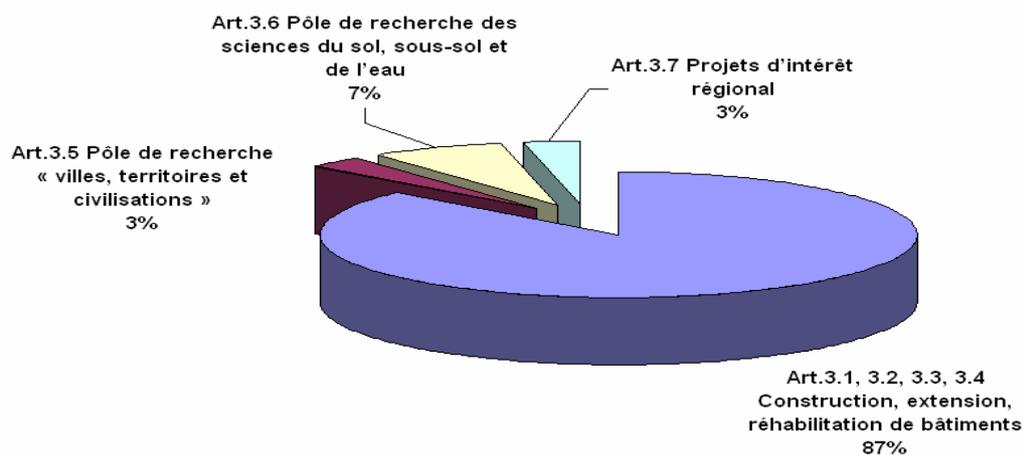
- Soutien aux projets de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès du grand public

##### → **Cibles :**

- l'association Centre Sciences, labellisée Centre de CSTI par le ministère de la Recherche
- l'association des Petits débrouillards du Centre.
- Station de Radioastronomie de Nançay dans les grands projets de radioastronomie du futur

<b>Poids financier du grand projet par sous articles,</b>  source : CPER version du 21 décembre et annexes financières	<b>104,848M€ (Etat+Région)</b>  <b>14,3% de la masse financière du CPER</b>
--	---

**Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région**



*Source : version du CPER validée du 21/02/2006*

### 3.2 Liste indicative de questions abordées

<b>Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet</b>	
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>Bâtiments et énergie :</b> - La réhabilitation/construction/extension de locaux d'enseignement supérieur et de recherche obéit-elle aux normes haute qualité environnementale (HQE), de haute performance énergétique (HPE), ou de très haute performance énergétique (THPE) ? ; - La réhabilitation de locaux d'enseignement supérieur et de recherche fait-elle appel aux énergies renouvelables ? - La construction/extension de locaux accueillant des laboratoires de recherche fait-elle appel aux énergies renouvelables ?
<b>SANTE</b>	-Le grand projet contribue-t-il à la réduction des risques santé et à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité des populations ?

Les questions retenues sont celles proposées en annexes du cahier des charges de l'évaluation pour un Grand Projet dont les actions font partie de l'Objectif 1 : « compétitivité et attractivité » et le thème n°1.2 « Renforcement de l'effort de recherche et modernisation des structures d'enseignement supérieur (programme de recherche, immobilier, vie étudiante » (objectifs et thématiques définis pour le CPER dans l'annexe 1 de la circulaire DIACT du 23/03/2006).

### 3.3 Analyse des incidences du Grand projet 3 sur l'environnement par sous articles

#### Article 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 – Mise au standard international des constructions universitaires (...)

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Santé, sécurité des Bâtiments	<b>Positif</b> 😊 La mise au standard des constructions universitaires (réhabilitation, mise aux normes de sécurité, équipement en chauffage, électricité, accès aux personnes à mobilité réduite, etc.) doit contribuer à une meilleure qualité des bâtiments pour les usagers.	direct	C	localisé	Court à moyen terme	
	<b>Positif</b> 😊 La mesure 3.3 vise à moyen terme le développement d'une offre de soins (construction de bâtiments universitaires de médecine)	direct	C	localisé	Court à moyen terme	
Cadre de vie	<b>Positif</b> 😊 L'amélioration du cadre de vie pour les usagers des bâtiments universitaires et de recherche est un des points très positifs de cet article. Certains des bâtiments se trouvent en effet en très mauvais état au point que certains bâtiments sont à la limite d'être fermés pour non respect des normes de sécurité. (bâtiments sans chauffage, etc.)	direct	C	localisé	Moyen terme	
Air-climat-Energie	<b>Positif</b> 😊 La construction de la bibliothèque universitaire de médecine de Tours a été retenue comme un des deux sites qui bénéficieront au niveau national d'un complément de financement du Ministère de la Recherche pour la prise en compte de la procédure HQE dans sa construction. Une plus-value de 10% ainsi qu'un délai de chantier prolongé d'1 an pour sa construction sont en effet prévu pour ce type de construction. Toutefois, le bâtiment de bénéficiera pas du label HQE mais simplement de la procédure HQE.	direct	C	localisé	Court à moyen terme	
	<b>Négatif</b> 😞 Il n'est pas prévu pour les autres bâtiments (une cinquantaine de réhabilitation ou mise aux normes) rénovés ou nouvellement construits d'obligation particulière en terme de normes HQE, HPE ou THPE.  Toutefois, le respect de la nouvelle réglementation thermique RT 2005 impose l'obligation de résultats notamment en terme d'isolation (les « murs rideaux » seront notamment interdits). On peut en ce sens penser que ce qui sera fait, sera de meilleure qualité que ce qui a été fait jusque là.  Mais les investissements par exemple dans le chauffage seront majoritairement un chauffage au gaz ou au fuel.  L'utilisation de certains matériaux ou énergies renouvelables a souvent été exclue.  Aujourd'hui, ce sont essentiellement des critères de	direct	C	localisé	Court à moyen terme	-Le choix a été fait de répondre avant tout aux besoins très importants en terme de réhabilitation et mise aux normes sécuritaires des bâtiments dans les délais les plus courts possibles. Un autre choix aurait peut-être pu être, en vue de la pérennité à long terme de ces bâtiments, de mettre davantage en avant les normes environnementales quitte à faire moins mais mieux ?  -Envisager une bonification pour les réhabilitations de bâtiments recherchant la procédure HQE ou HPE  <i>Exemple de bonne pratique :</i> L'Agence régionale de l'environnement et des

	coût et de sécurité qui ont été pris en compte.					<p>nouvelles énergies (ARENE) d'Ile-de-France a pris l'initiative d'une réflexion sur des bonus de COS à accorder en cas de bonnes performances environnementales des bâtiments à construire ou rénover. Ce travail a été effectué avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et un groupe pilote de sept communes (Aubervilliers, Bry-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Combs-la-Ville, Issy-les-Moulineaux, Juvisy-sur-Orge et Vitry-sur-Seine).</p> <p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les autres techniques de construction, chauffage, leur coût/avantage</p> <p>-Prévoir le financement (via l'article 2.2) d'un audit énergétique et de rentabilité à moyen terme pour les travaux prévus.</p>
<b>Paysage</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>La construction et l'extension de bâtiments contribuent à l'urbanisation et à l'artificialisation de l'espace. Toutefois, dans le cadre de cet article, il s'agira majoritairement de réhabilitation voire d'extension de bâtiments à l'exception de la construction de la bibliothèque universitaire de médecine de Tours et de l'IUT d'Orléans. Le paysage ne devrait donc pas être fondamentalement modifié. L'esthétique paysagère des bâtiments construits reste très subjective.</p>		?	localisé	Court à moyen terme	<p>-Limiter les impacts négatifs liés à l'artificialisation de l'espace</p> <p>-Prévoir l'intégration paysagère et de leurs annexes (espaces extérieurs).</p>
<p><b>Nuisances liées aux travaux</b></p> <p><b>Déchets</b></p>	<p><b>Négatif ☹️CT</b></p> <p>Les chantiers sont producteurs de nuisances (en terme de bruit, de production de déchets, etc.) Toutefois, ces nuisances n'ont une incidence que de courte durée liée à la période de chantier.</p>		C	localisé	Court terme, limité à la période de chantier	<p>-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>

**Article 3.5– Pôle de Recherche « Ville, Territoires et Civilisations »**

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<p><b>Cadre de vie</b></p> <p><b>Paysages</b></p> <p><b>Info-com</b></p>	<p><b>Indéterminé à potentiellement positif</b></p> <p>☺</p> <p>La recherche sur la thématique Villes, Territoires, Civilisations pourrait contribuer à terme à une meilleure prise en compte et gestion:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des dynamiques environnementales et de développement durable,</li> <li>▪ de la question des quartiers difficiles,</li> <li>▪ des paysages, notamment en limitant l'étalement urbain et favorisant un rapprochement domicile/ travail en relation avec l'accès à l'énergie rendu plus difficile via des études sur les trajectoires spatiales et professionnelles.</li> </ul> <p>Toutefois, rien n'est concrètement prévu dans le cadre de cette mesure afin de valoriser le transfert des résultats de recherche vers la décision en terme d'aménagement du territoire.</p> <p>Des conventions ont pu être établies avec certains pôles de décision. Les contrats de type CRAPS (Convention de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale) pourraient être mobilisés.</p>	indirect	?	Non localisé	Moyen à long terme	<p>-Pour un effet cumul des actions, on pourra mettre en relation cet article 3.5 avec l'article 7.6 sur les études péri-urbaines qui vise notamment à rapprocher domicile et travail. On constate en ce sens une certaine cohérence interne du CPER Centre qu'il faudra renforcer:</p> <p>-Favoriser également une cohérence notamment avec les actions du FSE Le programme FSE propose en effet de faire intervenir le pôle de recherche "Villes, sociétés et territoires" dans le cadre des opérations de revitalisation urbaine afin de mieux prendre en compte les politiques en faveur des populations et des quartiers en difficulté.</p> <p>-Favoriser la valorisation des travaux de recherche via des dispositifs de type CRAPS (Convention de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale), conventions, etc.</p> <p>-Organiser de manière plus formelle et proactive le transfert de méthodes et résultats (sur le modèle du transfert de technologie)</p>

## Article 3.6– Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Eaux</b>	<p><b>Positif ☺</b></p> <p>Le financement des recherches de l'Observatoire des ressources naturelles ainsi que la mise en relation d'un nombre très important d'organismes de recherche régionaux (notamment l'INRA) sur les thématiques de l'eau et du sol doit avoir une incidence importante en terme d'acquisition de connaissances.</p> <p>Les recherches effectuées dans le cadre de cet article sont susceptibles de constituer une base d'appui pour le projet de recherche Plan Loire Grandeur nature et une meilleure connaissance du fleuve Loire et du bassin versant.</p>	indirect	C	Non localisé	Moyen à long terme	-Veiller à une véritable coordination des actions notamment avec le Plan Loire Grandeur nature et le PO Loire pour une valorisation des données de recherche.
<b>Sol et sous-sol</b>	<p><b>Positif ☺</b></p> <p>La recherche sur les thématiques des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau doit être positive en terme d'acquisition de connaissance.</p>	indirect	C	Non localisé	Moyen à long terme	

## Article 3.7– Projets d'intérêt régional

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<p><b>Sensibilisation, information sur l'environnement</b></p> <p><b>Climat</b></p> <p><b>Energie</b></p>	<p><b>Indéterminé à potentiellement positif ☺</b></p> <p>Le soutien aux projets de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès du grand public n'a pas d'incidence spécifique sur l'environnement.</p> <p>Toutefois, les associations comme les petits débrouillards, Centre Sciences mettent particulièrement en avant les questions environnementales. Le thème retenu pour la fête de la science 2007 sera ainsi le développement durable.</p>	indirect	?	Non localisé	moyen et long terme.	-Favoriser les programmes de sensibilisation à l'innovation environnementale.

## 4 Grand projet 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières

### 4.1 Fiche de présentation du grand projet 4

#### Article 4 – Grand Projet Compétitivité des filières agricoles et forestières

##### Objectifs

- Améliorer la compétitivité des filières agricoles et forestières

##### Descriptif du type d'opérations prévues

- Financement d'études préalables à la définition des stratégies d'adaptation au marché et à la mise en réseau
- Soutien aux investissements matériels et immatériels pour aider les opérateurs des filières à mieux répondre à la demande du marché et aider à adapter les exploitations (répondre notamment à la demande en produits Bio)
- Soutien à l'expérimentation
- Financement de la modernisation des exploitations agricoles (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, Plan Végétal pour l'Environnement, Contrats d'Appui au Projet d'Exploitation) pour adapter notamment les filières aux contextes économiques et environnementaux
- Amélioration de la desserte forestière, mécanisation, modernisation des scieries
- L'appui à l'installation des jeunes

##### Descriptif détaillé par sous-articles

##### Article 4.1 : La structuration des opérateurs économiques en filières

###### → Descriptif du type d'interventions :

- Financement de diagnostics puis d'ingénierie, d'animation pour la structuration de filières de production en difficulté
- Financement d'**études** préalables à la définition des stratégies d'adaptation au marché et à la mise en réseau
- Soutien aux **investissements matériels et immatériels** pour mieux répondre à la demande du marché et aider à adapter les opérateurs aval (coopératives...) et les exploitations (répondre notamment à la demande en produits Bio) : investissement dans le changement de variétés, l'adaptation des circuits de distribution, la labellisation en AOC ; le soutien à des groupements et éventuellement à des investissements matériels dans des caves coopératives, chambres froides, etc.

Nota : il s'agit plus particulièrement pour le Conseil régional de relier ces actions à sa politique régionale et notamment au Contrat d'Appui au Projet de Filière (CAP Filières). L'ensemble des interventions prévues dans le cadre de cet article 4 a pour objectif de répondre aux besoins de structuration de filières identifiés par un diagnostic.

Exemple d'intervention :

- appui technique au développement de la filière bovin-viande notamment par le soutien à la certification bovin non

OGM, gestion de l'alimentation animale pour une production régulière tout au long de l'année.

- Diagnostic « biodiversité » financé

**→ Domaines :**

- Filières agricoles (arboriculture, viticulture, élevage bovin, ovin, caprin, viande blanche)
- En particulier : filières Bio dans le secteur du porc, des céréales et oléo-protéagineux, fruits et légumes,

**→ Cibles :**

- Filières agricoles
- Exploitants agricoles

**Article 4.2 Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales**

**→ Descriptif :**

- Soutien à l'expérimentation en lien avec les filières agricoles (notamment sur le maraîchage et l'horticulture).

**→ Types d'interventions :**

- Programmes de recherche appliquée avec mise en réseau des programmes d'expérimentation
- Types de projets de recherche appliquée soutenus : test et adaptation des nouvelles variétés sélectionnées dans les laboratoires de recherche (INRA), recherche dans le domaine technique et économique (techniques culturales, enchaînement des rotations, adaptation des variétés notamment au changement climatique, types d'intrants, etc.

Exemple : les instituts techniques valident que les nouvelles variétés mises au point par les instituts de recherche (type INRA) sont bien en phase avec les besoins et notamment une plus grande rusticité des espèces (meilleure résistance permettant de réduire les produits phytosanitaires).

*Nota* : le conseil régional précise que les bonnes pratiques environnementales seront encouragées via des cahiers des charges exigeant sur ce point.

**→ Cibles :**

Instituts techniques

**Article 4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles**

**→ Descriptif :**

- Financement de la modernisation des exploitations agricoles (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, Plan Végétal pour l'Environnement, Contrats d'Appui au Projet d'Exploitation) pour adapter notamment les filières aux contextes économiques et environnementaux

**→ Types d'interventions :**

- PMBE : financement centré sur les bâtiments d'élevage qui n'ont pas été modernisés depuis 5 à 10 ans. (uniquement logements d'animaux : pas de local de stockage, de laiterie ou de nurseries)
- PVE : les principaux objectifs du PVE sont de réduire les pollutions par les produits phytosanitaires, les fertilisants, de réduire le prélèvement sur la ressource en eau et de lutter contre la dégradation des sols par l'érosion. Le plan finance l'acquisition de matériel et de méthodes à vocation agro-environnementale, la mise en place de dispositifs végétalisés (haies).
- Pour le conseil régional, les interventions ne se limiteront pas au PMBE et au PVE mais à l'ensemble des investissements matériels liés aux enjeux de développement des filières (identifiés via l'article 4.1). Il pourra par

exemple s'agir d'appui à la rénovation variétale dans le domaine de l'arboriculture.

Le conseil régional précise que ses aides seront conditionnées par la demande de contreparties sociétales et environnementales :

- Exemple : dans le domaine arboricole, le conseil régional exigera des porteurs de projets qu'ils soient certifiés Production Fruitière Intégrée (PFI) et exigeront même un bonus supplémentaire aux exigences du certificat PFI.
- Exemple : dans le domaine bovin-lait, le conseil régional exigera le principe de substitution du maïs par l'herbe.
- Exemple : le conseil régional financera exclusivement les bâtiments d'élevage en bois (non seulement la charpente mais aussi le bardage).

**→Localisation :**

- Les aides du PVE seront zonées et concentrées dans les zones les plus vulnérables aux fertilisants ou dans les zones où les produits phytosanitaires sont les plus massivement utilisés.

#### Article 4.4 Le développement de l'agriculture biologique

**→Descriptif :**

- Soutien au développement de l'agriculture biologique

**→Types d'interventions :**

- Aides de type transversales (animation)
- Aides de type immatériel : assistance à la constitution de filières Bio (en complémentarité avec l'article 4.1), soutien au développement de la demande en bio (actions de sensibilisation notamment auprès des cantines scolaires), communication, le Conseil régional financera exclusivement la certification agriculture biologique.

#### Article 4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois

**→Descriptif :**

- Amélioration de la desserte forestière, mécanisation, modernisation des scieries

**→Types d'interventions :**

- Un des critères d'éligibilité aux aides retenu par le conseil régional sera la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières.)

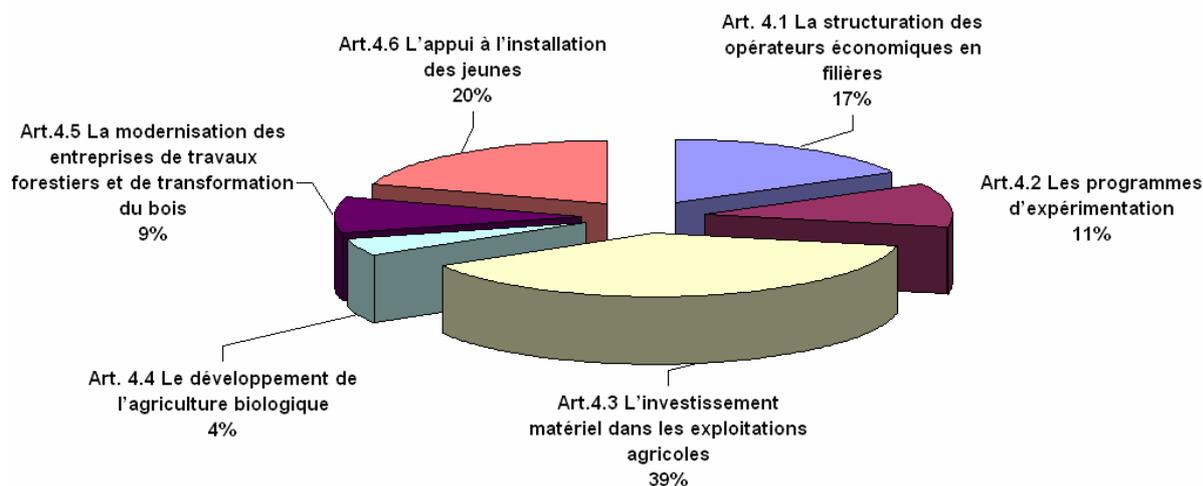
#### Article 4.6 L'appui à l'installation des jeunes

**→Descriptif :**

- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles identifier les exploitations à céder en lien avec les besoins des filières et des territoires
- Les critères d'éligibilité restent souples. Le soutien aux jeunes est axé sur l'appui à la multifonctionnalité. Des passeports pour la formation seront financés dans ce cadre.

Poids financier du grand projet par sous articles, source : CPER version du 21 décembre et annexes financières	79,202M€ (Etat+Région) 10,8% de la masse financière du CPER
--	--

Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région



Source : version du CPER validée du 21/02/2006

## 4.2 Liste indicative de questions abordées

Questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet	
<b>BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS</b>	- Risque-t-il d'affecter les zones NATURA 2000 ?
<b>POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX</b>	<p><b>Sols :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme concourt-il à la protection des sols ?</li> <li>- S'il y a drainage des terres, porte-t-il atteinte aux milieux naturels?</li> </ul> <p><b>Déchets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentent-ils la quantité de déchets rejetés ?</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus risquent-ils de diminuer la ressource (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique, paysages, eau, ...) ?</li> <li>- Comportent-ils des objectifs de gestion et de valorisation de ressources naturelles ?</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les périodes de sécheresse ou d'inondation sont-elles prises en compte ?</li> <li>- Qu'en est-il des autres risques naturels ?</li> </ul>

Les questions retenues sont celles proposées en annexes du cahier des charges de l'évaluation pour un Grand Projet dont les actions font partie de l'Objectif 1 : « compétitivité et attractivité » et du thème n°1.4 « Soutien de la compétitivité des filières agricoles » tels que définis pour le CPER dans l'annexe 1 de la circulaire DIACT du 23/03/2006).

### 4.3 Analyse des incidences du grand projet 4 sur l'environnement par sous articles

#### Article 4.1 Structuration des opérateurs économiques en filières (notamment arboriculture, viticulture, élevage)

Dimensions concernées		Incidence	Effet direct/indirect	incertitu de	Portée spatiale	Portée tempo.	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Paysages		<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>-Entretien des paysages traditionnels par la lutte contre la déprise agricole de manière marginale (entretien des bocages): il s'agit en effet d'aider au maintien de filières en difficulté (arboriculture, viticulture, élevage) par une meilleure adaptation au marché.</p> <p>Le Profil Environnemental Régional souligne en effet que la déprise agricole constitue une des évolutions les plus problématiques pour la biodiversité de la région Centre.</p> <p>A noter toutefois que le maintien de la rentabilité de certaines filières comme la viticulture peut passer par le soutien à l'arrachage de vignes.</p>	C	Indirect	Pas de zonage en site Natura 2000.	Court à moyen terme	
Pollution et qualité des milieux	Eaux Sols Air Déchets	<p><b>Potentiellement positif ☺</b></p> <p>-Le soutien à l'agriculture biologique comporte des aspects positifs par la réponse à un cahier des charges respectueux de la nature. (voir pour plus de détail l'article 4.4).</p> <p>Toutefois, l'article ne soutient pas en priorité l'agriculture biologique mais l'adaptation des filières au marché dans leur ensemble.</p> <p>Exemple d'interventions prévues favorables à l'environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ appui technique au développement de la filière bovin-viande notamment par le soutien à la certification bovin non OGM, gestion de l'alimentation animale pour une production régulière tout au long de l'année.</li> <li>▪ Diagnostic « biodiversité » financé</li> </ul>	? La place qui sera consacrée à l'agriculture biologique n'est pas précisée.	Indirect	Non précisé	Court à moyen terme	Les aides à l'agriculture biologique seront prioritaires au sein du projet de chaque filière.
		<p><b>Potentiellement négatif ☹</b></p> <p>-Le soutien à ces activités agricoles et d'élevage comporte des risques de pollution des sols et des eaux (nitrates d'origine agricole, produits phytosanitaires, effluents d'élevage,...)</p> <p>Mis à part pour le soutien à l'agriculture biologique, il n'est en effet pas prévu de critères d'écoconditionnalité allant au-delà du respect de la réglementation dans la sélection des projets. Il ne s'agit pas de soutien à des filières qualité.</p> <p>Toutefois, il s'agit essentiellement d'études d'adaptation au marché et de l'appui à la structuration en filières de dimension immatérielle et dont les effets ne seront donc qu'indirects.</p>	? La place qui sera consacrée aux études et actions immatérielles (avec des incidences indirectes) et les actions matérielles (aux incidences plus directes) n'est pas précisée.	Indirect	Non précisé	Court à moyen terme	Favoriser le - Soutien à des pratiques plus économes en intrants. -Soutien à la maîtrise de l'émission d'effluents (compostage de lisier, méthanisation, etc.).

#### Analyse du Grand projet 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières

		<p>Des investissements de type matériel aux effets directs pour l'environnement pourraient concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ le changement de variété, la modernisation de matériel,</li><li>▪ le financement de coopératives (caves coopératives), chambres froides communes, etc.</li></ul>					
--	--	---	--	--	--	--	--

**Article 4.2 Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières agricoles (notamment maraîchage, horticulture)**

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Biodiversité et milieux naturels</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>-Le financement de la recherche appliquée n'a pas d'incidence environnementale en elle-même et donc à court terme.</p> <p>-Des incidences à moyen ou long terme peuvent être attendues si les recherches débouchent sur des applications. Il n'est pas possible de préciser si ces applications seront ou non sur des innovations respectueuses de l'environnement. On sait toutefois que des recherches seront menées, par exemple, sur l'adaptation des variétés aux changements climatiques, sur des intrants moins polluants, etc.</p> <p>Le conseil régional précise que les bonnes pratiques environnementales seront encouragées via des cahiers des charges exigeants.</p> <p>Exemple d'actions prévues aux incidences potentiellement positives pour l'environnement : les instituts techniques valident que les nouvelles variétés mises au point par les instituts de recherche (type INRA) sont bien en phase avec les besoins et notamment une plus grande rusticité des espèces (meilleure résistance permettant de réduire les produits phytosanitaires).</p>	??	indirect	Non localisé	long terme	<p>Favoriser les recherches et applications innovantes dans le domaine des modes de culture respectueux de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préciser de quelle manière le financement du programme de recherche prendra en considération les avantages et les inconvénients en matière de pollution, consommation d'énergie, ressources en eau, paysage et déchets générés par le mode cultural proposé, au regard des variétés et techniques actuelles.</li> <li>▪ Les conseils scientifiques auprès des stations vérifieront que les programmes proposés répondent à l'un des enjeux suivants : économies, d'eau, économie en produits phytosanitaires, favorisation de la biodiversité, économies d'énergie, pilotage d'installation plus économes en eau, intrants ou énergie.</li> </ul>
<b>Pollution et qualité des milieux</b>						
<b>Risques</b>						
<b>paysage</b>						

## Article 4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles

## Plans de modernisation des Bâtiments d'Élevage

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Bâtiments</b>	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>- modernisation, mise aux normes, notamment environnementales de bâtiments d'élevage anciens non modernisés depuis 5 à 10 ans.</p> <p>Le conseil régional financera exclusivement les bâtiments d'élevage en bois (non seulement la charpente mais aussi le bardage).</p>	C	localisé	Court terme	<p>-Donner priorité aux bâtiments en bois au-delà des exigences imposées par les conditions d'octroi des permis de construire</p> <p>-Préconiser une formation technique pour une bonne utilisation du matériel.</p>
<b>Santé humaine et animale</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>-Soutien à la mise en place de bâtiments plus ergonomiques et fonctionnels soucieux du bien-être animal</p>	C			
<b>Paysages</b>	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>-La modernisation des bâtiments d'élevage peut passer par une extension de bâtiments d'élevage modernes.</p> <p>Or, rien dans le cadrage actuel n'oblige à prendre en compte l'intégration des bâtiments dans le paysage.</p>	C			-Favoriser la prise en compte de l'intégration paysagère des bâtiments dans le paysage (réponse aux normes, intégration dans l'architecture locale, etc.)
<b>Pollution</b> <b>Air-climat</b> <b>Eaux</b>	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>Dans le cadre de cette aide aux PVE, il n'est pas souhaité aller plus loin que la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires et des zones de non traitement (contraintes en terme de réalisation des traitements, conditions d'utilisation des produits et délais de rentrée à la parcelle)</p> <p>L'Etat en région Centre concentre ses actions sur les enjeux relatifs à la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et par les fertilisants, thématiques transversales prioritaires.</p> <p>Le cadrage national du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage prévoit de soutenir les dépenses de gestion des effluents pour les investissements au-delà de la norme minimale. Ce n'est pas le cas en région Centre dans le cadre du PMBE où aucune action ou conditionnalité environnementale d'accès aux aides du PMBE n'est prévue. La maîtrise des émissions d'effluents, la mise en place de systèmes d'aération avec filtration, compostage des lisiers et méthanisation, etc. ne sont pas prévus dans le cadre du CPER.</p> <p>Or, en particulier en zone vulnérable (zones les plus sensibles à la pollution des nitrates) le soutien à la multiplication de bâtiments d'élevage et l'augmentation du cheptel sur un territoire donné peut être négatif.</p> <p>Toutefois, cet aspect est pris en compte via le FEADER et ses mesures agro environnementales (MAE), via le PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole) puis via le Plan de Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents</p>	C			-Conditionner, lorsque cela s'applique (et notamment dans les zones éligibles aux MAE du FEADER : zones Natura 2000, bassins versants,...) l'obtention de l'aide de l'article 4.3 à d'autres aides agro-environnementales (par exemple du FEADER) dans un objectif de limitation des incidences négatives et de maximisation des impacts positifs. Il s'agit d'éviter les effets de substitution de mesures ouvrant la porte à des pratiques moins respectueuses de l'environnement. Nota : cette position a été retenue par les agences de l'eau.

### Analyse du Grand projet 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières

	<p>d'Elevages (PMPLEE) qui ont pour objectif l'instauration de pratiques favorisant une bonne gestion des effluents d'élevage. Rien ne permet toutefois de préciser que les bénéficiaires des aides du PMBE bénéficieront également de ces dernières aides. En effet les mesures agro-environnementales prévues dans le FEADER sont zonées : zones Natura 2000, bassins versants</p>				
<p><b>Nuisances (bruit, odeurs)</b></p>	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>-Même si la modernisation des bâtiments devrait réduire les nuisances, elles risquent de demeurer.</p>	<p>C</p>			

## Plan Végétal pour l'environnement

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Effet direct/in direct	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Qualité de l'eau</b>	<b>Positif ☺</b> -Soutien aux mesures de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, fertilisants, ...  <i>Limites de certaines techniques</i> le désherbage peut avoir un impact négatif en fonction des substances actives utilisées.	C	direct	Les aides du PVE seront zonées et concentrées dans les zones les plus vulnérables aux fertilisants ou dans les zones ou les produits phytosanitaires sont les plus massivement utilisés.	Court à long terme	Ne pas utiliser de produits trop nocifs lors du désherbage : proposer une liste positive de produits
<b>Ressource en eaux</b>	<b>Positif ☺</b> -Soutien à la réduction des prélèvements sur la ressource en eau -Soutien au financement de systèmes de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation.	C	direct		Court à long terme	
<b>Qualité des Sols</b>	<b>Positif ☺</b> -Soutien à la lutte contre la dégradation du sol et contre les phénomènes d'érosion par l'implantation de haies	C	direct		Court à long terme	
<b>Espèces et diversité biologique</b>	<b>Sans incidence notable</b> -Incidence positive sur la biodiversité de manière indirecte (Implantation de haies et dispositifs végétalisés)  <i>Limites de certaines techniques</i> : le désherbage thermique peut avoir un impact négatif selon la période d'application	C	indirect		Court à long terme	-Cadrer la période du désherbage thermique ;  Renforcement des formations en faveur de l'environnement dans le cadre des formations accessibles aux agriculteurs (FEADER axe 1)
<b>Milieux naturels, espaces, habitats</b>	<b>Sans incidence notable</b> -Rôle positif indirect dans le maintien des corridors écologiques (habitats, déplacements, ...)	C	indirect		Court à long terme	
<b>Air-climat</b>	<b>Potentiellement positif ☺</b> -Incidence indirecte Investissements d'économies d'énergie dans les serres existantes	C	indirect		Court à long terme	
<b>Risques naturels</b>	<b>Potentiellement positif ☺</b> -Soutien à la lutte contre les phénomènes d'érosion par l'implantation de haies	C	indirect		Court à long terme	

Autres

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Qualité des milieux	<p><b>Potentiellement positif</b></p>  <p>Pour le conseil régional, les interventions ne se limiteront pas au PMBE et au PVE mais à l'ensemble des investissements matériels liés aux enjeux de développement des filières (identifiés via l'article 4.1). Il pourra par exemple s'agir d'appui à la rénovation variétale dans le domaine de l'arboriculture.</p> <p>Le conseil régional précise que ses aides seront conditionnées par la demande de contreparties sociétales et environnementales.</p>	C	indirect		Court terme	<p>Exemples de mesures de conditionnalité prévues par le Conseil régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dans le domaine arboricole, le conseil régional exigera des porteurs de projets qu'ils soient non seulement certifiés Production Fruitière Intégrée (PFI) mais des exigences supplémentaires à celles que demande le certificat PFI comme condition à l'obtention des aides.</li> <li>-dans le domaine bovin-lait, le conseil régional exigera le principe de substitution du maïs par l'herbe.</li> </ul>

Article 4.4 Le développement de l'agriculture biologique

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Effet direct/in direct	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Espèces et diversité biologique</b>	<b>Positif</b> 😊 -Soutien à une faible utilisation de produits phytosanitaires	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	
<b>Air-climat</b>	<b>Positif</b> 😊 -limitation des rejets de substances nocives dans l'air	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	
<b>Qualité de l'eau</b>	<b>Positif</b> 😊 -Soutien à une très faible utilisation d'intrants	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	
<b>Qualité du Sols</b>	<b>Positif</b> 😊 -le moindre travail du sol et un impact positif sur la qualité du sol	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	
<b>Ressource en eaux</b>	<b>Positif</b> 😊 -l'encouragement à la pratique du paillage permet de limiter les prélèvements en eau	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	
<b>Santé humaine</b>	<b>Positif</b> 😊 -impact positif par la faible utilisation des produits chimiques	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	

<b>Commentaire</b>	<p>L'effet de ces aides doit être relativisée au regard des montants qui y sont consacrés (4% des montants totaux consacrés à l'article 4 dans sa globalité contre 40% des montants prévus pour les investissements matériels du PMBE, PVE, etc.)</p> <p>Les aides consenties dans le cadre de cet article sont exclusivement d'ordre immatériel (pas de soutien au matériel ou à l'installation en bio notamment prises en charge via le FEADER, mais soutien à l'organisation de filières, commercialisation, communication, à la certification Bio), les effets sur le développement de l'agriculture biologique listés dans le tableau ci-dessus ne seront donc qu'indirects.</p> <p>Un bémol, il est à noter que malgré son lien fort avec l'environnement (recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels, exclusion de l'usage des produits chimiques de synthèse et limite l'emploi d'intrants, ...) l'agriculture biologique ne garantit pas un effet positif "automatique" ou systématique sur l'environnement en terme de résultats (cahier des charges de moyens et non pas de résultats).</p> <p>On peut noter une recherche de complémentarité entre différentes mesures et programmes : les mesures agro environnementales du FEADER visent au soutien au maintien ou à la conversion en Bio, les agriculteurs Bio ont la possibilité de se faire financer leur matériel via le PVE (article 4.3).</p>
--------------------	--

## Article 4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Espèces et diversité biologique	<b>Positif ☺</b> -soutien à la filière forestière comme facteur de régénération et d'entretien des forêts.  Ce type d'action est particulièrement adapté en région Centre qui dispose d'un potentiel forestier très important et inexploité par une majorité de propriétaires privés n'entretenant pas les forêts (forêts plutôt consacrées aux loisirs comme la chasse).  Il n'existe pas de risque de banalisation des paysages par l'enrésinement des forêts : l'objet de la mesure n'est pas la plantation d'arbres et il ne s'agit pas de résineux.  Un des critères d'éligibilité aux aides retenu par le conseil régional sera la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières.)	C	direct	localisé	Moyen à long terme	
	<b>Négatif ☹CT</b> La mécanisation des entreprises du bois provoque un dérangement temporaire des espèces animales et une destruction du sous-bois	C	direct	localisé	Court terme	-Limiter les impacts négatifs de la mécanisation des entreprises du bois : éviter autant que possible les travaux forestiers pendant les périodes de nidification des oiseaux (définir des périodes de travaux : l'automne ou l'hiver de préférence)
	<b>Potentiellement négatif ☹</b> -le soutien à la desserte forestière permet une meilleure accessibilité à la forêt et donc peut augmenter la fréquentation notamment par les engins motorisés. Toutefois, cet impact demeure limité en région Centre puisqu'il s'agit majoritairement de forêts privées.	C	indirect	localisé		-Si nécessaire, promouvoir la rédaction d'arrêtés municipaux par les communes et propriétaires pour limiter ou interdire la circulation par les engins à moteurs
Santé	<b>Positif ☺</b> -Le soutien à la mécanisation des entreprises du bois a un impact positif sur la santé humaine car elle permet d'améliorer l'ergonomie et la sécurité des travaux forestiers	C	direct	localisé	Court à long terme	
Air-climat-énergie	<b>Potentiellement positif ☺</b> -soutien à une meilleure mobilisation de la ressource bois comme contribution à la substitution par l'énergie-bois des ressources fossiles (énergie et matériaux). L'effet est indirect car l'objet de la mesure est l'extraction des ressources forestières et la première transformation (scieries)	C	indirect	localisé	Long terme	

## Analyse du Grand projet 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières

	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>-La mécanisation des entreprises du bois engendre une augmentation de l'utilisation de carburants et donc une dégradation de la qualité de l'air mais de manière temporaire.</p>	C	indirect	localisé	Court terme	Aller au-delà de la seule subvention du matériel respectant la réglementation à venir au regard des huiles (réglementation attendue pour 2008 rendant obligatoire l'utilisation des huiles lubrifiantes végétales)
<b>Paysages</b>	<p><b>Indéterminé?</b></p> <p>Le soutien à la desserte forestière a des impacts sur le paysage qui sont très subjectifs.</p>	?		localisé	Court terme	
<b>Nuisances (bruit)</b>	<p><b>Négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p>-le soutien à la mécanisation des forêts entraîne des nuisances en terme de bruit.</p>	C		localisé	Court terme	
<b>Sols</b>	<p><b>Négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p>-le soutien à la mécanisation des forêts entraîne selon la période (périodes humides) un tassement des sols</p> <p>A noter toutefois que les travaux sont conduits en région Centre pour augmenter et moderniser les voies de desserte afin de limiter les problèmes sur les sols.</p>					<p>-Définir, si possible, des périodes de travaux</p> <p>-Favoriser l'utilisation de pneus basse pression ou tout dispositif équivalent</p>

## Article 4.6 L'appui à l'installation des jeunes

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Paysages	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>Le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs a un impact positif par le maintien et l'installation comme moyen de lutte contre la décroissance du nombre d'agriculteurs et donc le maintien des paysages agricoles traditionnels (permet de garder un paysage ouvert et structuré)</p>	C	Non localisé	Court terme à moyen terme : rien ne garantit à long terme le maintien des agriculteurs.	
<b>Espèces et diversité biologique</b> <b>Eau</b> <b>Sols</b> <b>Air</b> <b>biodiversité</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Les aides ne sont pas conditionnées au respect de pratiques favorables à l'environnement. Il peut donc y avoir risque d'atteinte à l'environnement (biodiversité, eau, air, qualité du sol). Toutefois, l'installation de jeunes agriculteurs récemment formés nous laisse penser qu'ils seront plus au fait de la réglementation environnementale. Les passeports de formation technique pourront être financés dans le cadre de cet article.</p>	?	Non localisé		<p>-Accorder prioritairement l'éligibilité à cette mesure par l'articulation avec d'autres mesures de soutien à la participation à un stage/formation sur les pratiques respectueuses de l'environnement</p> <p>-Conduire une sensibilisation auprès des centres de formation pour qu'ils intègrent à leur offre de formation des modules sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées au contexte local.</p>

## 5 Grand projet 5 : Grands sites culturels

### 5.1 Fiche de présentation du grand projet 5

#### Article 5- Grand Projet Grands sites culturels

##### Objectif

- restauration et valorisation de sites majeurs dans le domaine des monuments historiques et de l'archéologie
- Réalisation d'équipements culturels de haut niveau

##### Descriptif du type d'opérations prévues

- travaux de restauration, rénovation, d'équipement et d'extension
- travaux de construction ou d'installation de bâtiments culturels
- travaux de valorisation de sites, projets de soutien à des événements culturels

#### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues par sous articles

##### Article 5.1 Restauration et valorisation des sites majeurs

###### →Descriptif :

- Restaurer et valoriser des sites majeurs dans le domaine des monuments historiques et de l'archéologie

###### →Cibles :

-Cathédrale de Chartres : il s'agit de la restauration intérieure de la cathédrale (peintures notamment)

-Le domaine de Chaumont sur Loire : il ne s'agit pas de travaux mais d'investissements pour l'accompagnement d'un projet culturel (notamment en terme d'équipements)

-Musée de la soie à Tours : il s'agit du réaménagement d'une ancienne manufacture (non classée monument historique) pour l'installation du musée de la soie (travaux prévus)

-Drevent, Argentomagus, le Grand-Pressigny et Amboise, ... : il s'agit pour une part de la préservation-consolidation d'éléments du bâti de ces sites archéologiques et pour une autre part du financement de travaux d'analyses et de fouilles

Un soutien pourra par ailleurs être apporté à la valorisation de ces différents sites par l'aide à la publication ou aux expositions.

Il s'agit à l'échelle des départements de la restauration de monuments historiques religieux :

-la Collégiale de Saint-Satur dans le Cher,

-l'église Saint-Jacques à Illiers-Combray dans l'Eure-et-Loir,

-la Collégiale de Levroux dans l'Indre,

-la Collégiale de Candes-Saint-Martin dans l'Indre-et-Loire,

-l'Abbaye de la Trinité à Vendôme dans le Loir-et-Cher,

-la Basilique Notre Dame de Cléry dans le Loiret.

**Article 5.2 – Réalisation d'équipements culturels de haut niveau****→Descriptif :**

Doter la région d'équipements culturels de haut niveau

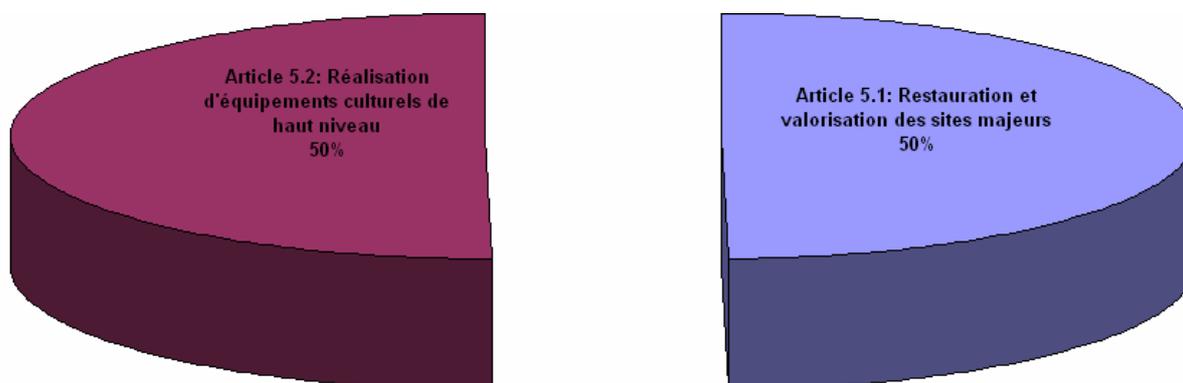
**→Cibles :**

- Le FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain/développement des activités : il s'agit pour une part de réhabilitation des locaux existants et d'autre part de construction neuve selon une architecture contemporaine ainsi que de soutien à l'acquisition d'équipements notamment pour la constitution d'un centre de ressources.
- CIMAC : il s'agit du financement de construction neuve pour l'aménagement de différents ensembles musicaux.
- Maison de la culture de Bourges : il s'agit de travaux de mises aux normes et de réaménagement pour un meilleur accueil de ce bâtiment non patrimonial
- Centres culturels de rencontres de Saint-Benoît-du-Sault (Indre) et de Noirlac (Cher) : il s'agit pour l'Abbaye de Saint-Benoît de travaux de restauration tandis que ces travaux ont déjà eu lieu pour l'Abbaye de Noirlac.

**Poids financier du grand projet par sous articles**  
source : CPER version du 21 décembre)

**47,820M€ (Etat+Région)**

**6,5% de la masse financière du CPER**

**Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région**

Source : version du CPER validée du 21/02/2006

## 5.2 Liste indicative de questions abordées

Questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet	
<b>CADRE DE VIE ET RESSOURCES NATURELLES</b>	<p><b>Bâtiments et énergie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réhabilitation/construction/extension des nouveaux bâtiments obéit-elle aux normes haute qualité environnementale (HQE), de haute performance énergétique (HPE), ou de très haute performance énergétique (THPE) ? ;</li> <li>- La réhabilitation bâtiments (non patrimoniaux) fait-elle appel aux énergies renouvelables ?</li> </ul>
<b>PATRIMOINE CULTUREL, HISTORIQUE ET ARQUEOLOGIQUE</b>	<p><b>Valorisation et restauration du patrimoine</b></p> <p>Extrait du PER : « Une cohabitation fructueuse entre neuf et ancien devra être recherché : il ne s'agit pas seulement de conserver les traces du passé, mais bien de les faire participer au devenir de notre environnement. La coexistence de constructions neuves et de bâtiments anciens, mais aussi de liens entre quartiers existants et nouvelles zones d'aménagement doivent être au cœur des préoccupations pour la valorisation du patrimoine, culturel, historique et archéologique ». Est-ce le cas ?</p>

## 5.3 Analyse des incidences du Grand projet 5

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Patrimoine</b>	<p><b>Positif 😊</b></p> <p>La préservation et la mise en valeur des monuments historiques ou sites archéologiques sont des enjeux majeurs pour la qualité du cadre de vie.</p> <p>En ce sens, le financement de travaux de restauration, de rénovation et de valorisation des sites culturels ne peut qu'aller dans le sens des recommandations du profil environnemental d'équilibrage entre aménagement du territoire et respect de l'héritage bâti et paysager.</p>	C	localisé		
<b>Bâtiments</b>	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p> <p>-La restauration de bâtis anciens et de monuments historiques a pour première exigence la qualité d'un savoir faire en terme d'utilisation de techniques anciennes qui sont globalement plutôt respectueuses de l'environnement et qui ont pour objectif d'être durables (peintures non chimiques, techniques manuelles, etc.)</p> <p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>-la construction de bâtiments neufs n'a pas à ce jour de plan de chantier arrêté. Il serait possible (mais rien n'est à ce jour décidé) d'introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire.</p>	?	localisé		<p>-Mettre à disposition des services et organismes concernés les informations sur les techniques de construction éco-durable, leur coût/avantage</p> <p>-Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire (prise en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.)</p>

<p><b>Nuisances liées aux travaux</b></p> <p><b>Déchets</b></p>	<p><b>Négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p>Les chantiers sont producteurs de nuisances (en terme de bruit, de production de déchets, etc.)          Toutefois, ces nuisances n'ont une incidence que de courte durée liée à la période de chantier.</p>		C	localisé	Court terme, limité à la période de chantier	<p>-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>
---	--	--	---	----------	--	--

## 6 Grand projet 6 : Mutations économiques et développement de l'emploi

### 6.1 Fiche de présentation du grand projet 6

#### Article 6- Grand Projet Mutations économiques et développement de l'emploi

##### Objectifs et descriptif global

- Anticiper et accompagner les mutations économiques par le renforcement des compétences des actifs, à saisir les opportunités de développement et de contribuer à la cohésion sociale et territoriale
- Ce grand projet est essentiellement centré sur des dépenses d'ingénierie pour le soutien à la formation, à la création et au maintien d'activités et d'emploi (GPEC, validation des acquis de l'expérience,...). Deux types d'aides comportent un caractère plus matériel : les investissements dans les centres AFPA pour l'amélioration du cadre de vie des stagiaires (hébergement, restauration, équipements divers) et l'amélioration du cadre de formation (équipements de type machines, par exemple dans des formations dans le domaine du BTP). Le soutien à une structure comme le GIP Alfa Centre concourt au développement de la diffusion de l'information et de la formation à distance.

##### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues

###### Article 6.1 Accompagnement des mutations économiques

**→Descriptif :**

- Moderniser les centres AFPA

**→Cibles :**

- AFPA :
- GIP ALFA-CENTRE
- ARACT CENTRE

###### Article 6.2 Développement des capacités de création de nouvelles activités

**→Descriptif :**

- Soutien les capacités des entreprises, associations et actifs à créer et consolider de nouvelles activités
- Soutien à la création-reprise d'entreprises
- Soutien au développement de projets
- Inscription dans la dynamique des Maisons de l'Emploi et des politiques de Pays

**→Cibles :**

- Maisons de l'Emploi
- Pays

**Article 6.3 Développement et valorisation des compétences des personnes en Zone Urbaine Sensible (ZUS)**

**→ Descriptif :**

- Favoriser la cohésion sociale et lutter contre les discriminations : développer et valoriser les compétences des personnes en ZUS

**→ Cibles :**

- Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

**Article 6.4 Validation des acquis de l'expérience**

**→ Descriptif**

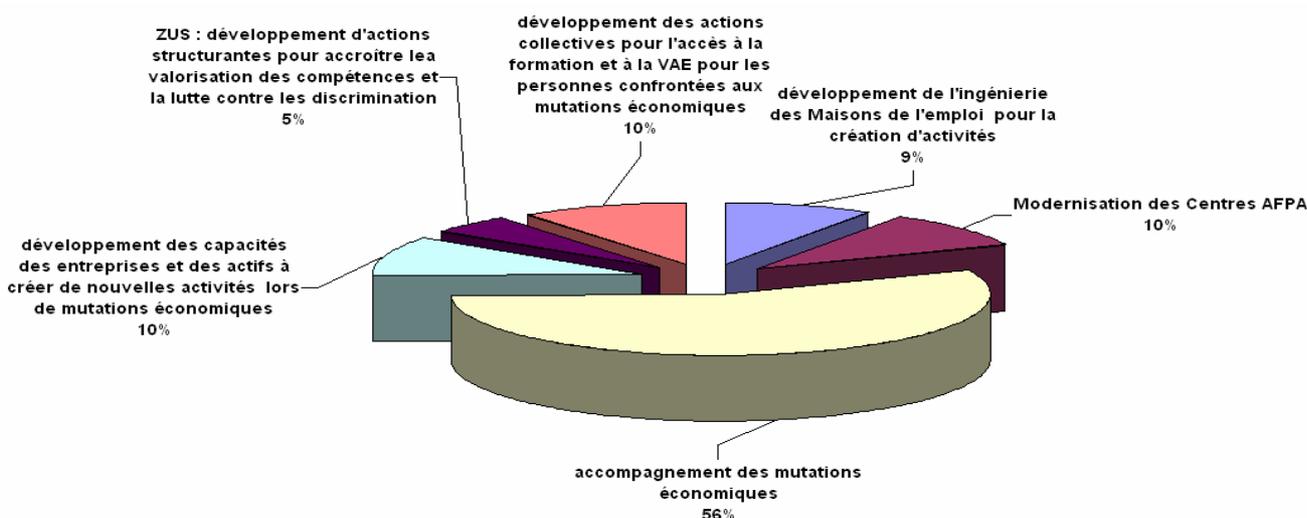
- Soutien à la formation et à la validation de compétences auprès des personnes ayant un 1er niveau de qualification

**Poids financier du grand projet par sous articles (Etat+Région, source : CPER version du 21 décembre)**

**32,8M€**

**4,4% de la masse financière du CPER**

**Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région**



Source : annexes financières du projet 6, mises à disposition par le SGAR

**6.2 Liste indicative de questions abordées**

**Questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet**

A priori, ce genre de mesures n'entraîne pas d'incidences particulières sur l'environnement. Il conviendra tout de même de s'en assurer avant d'écarter d'éventuelles incidences environnementales de ce type de mesure.

### 6.3 Analyse des incidences du Grand projet 6 sur l'environnement

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Niveau global</b>	<p><b>Sans incidence</b></p> <p>Ce grand projet est essentiellement centré sur des dépenses d'ingénierie pour le soutien à la formation, à la création et au maintien d'activités et d'emploi (GPEC, validation des acquis de l'expérience,...).</p> <p>A ce titre, il n'y a pas à attendre d'incidence particulière sur l'environnement de ce grand projet 6.</p>	?	Non localisé		
<b>Bâtiments</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Deux types d'aides comportent un caractère plus matériel : les investissements dans les centres AFPA pour l'amélioration du cadre de vie des stagiaires (hébergement, restauration, équipements divers) et l'amélioration du cadre de formation (équipements de type machines, par exemple dans des formations dans le domaine du BTP).</p>	?			<p>Afin d'affirmer les effets positifs attendus de cet article, il pourra être recommandé que dans le cadre de la modernisation de bâtiments soit pris en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux écodurables, etc.</p> <p>Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire.</p>
<b>Info-com</b>	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p> <p>Le soutien à une structure comme le GIP Alfa Centre concourt au développement de la diffusion de l'information et de la formation à distance.</p>				

## 7 Grand projet 7 : Déplacement de voyageurs

### 7.1 Fiche de présentation du grand projet 7

#### Article 7- Grand Projet Déplacement de voyageurs

##### Objectifs

- Améliorer la desserte du territoire régional
- Favoriser la complémentarité et le rééquilibrage entre les différents modes de transport, dans un objectif de développement durable
- Moderniser les infrastructures du mode ferroviaire qui offrent les meilleures performances environnementales pour le transport de marchandises et de personnes (efficacité énergétique et limitation des nuisances)

##### Descriptif des actions prévues

- Travaux de modernisation des infrastructures et voies ferroviaires pour les voyageurs

##### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues par sous articles

###### Art. 7.1 Modernisation de la ligne Dourdan- La Membrolle

###### **→Types d'intervention**

Des modernisations de lignes ferroviaires sont prévues dans le cadre de cet article (modernisation de la voie : changement du rail, ballasts, traverses). L'objectif est ainsi de rétablir l'attractivité du mode ferroviaire en permettant notamment l'augmentation de la vitesse.

###### **→Localisation**

- Dourdan-Membrolle : Liaison Ile de France/ Eure-et-Loir, étoile ferroviaire de Tours

###### Art. 7.2 Développement des réseaux Transports collectifs urbains en site propre (TCSP)

###### **→Types d'intervention**

Cet article vise au développement des transports collectifs urbains en site propre : « ils concourent, au même titre que les réseaux interurbains, au développement d'une offre de transport alternative, complémentaire au mode routier »

###### **→ Localisation**

2ème ligne tramway d'Orléans, 1ère ligne tramway de Tours

**Art.7.3 Modernisation de la ligne POLT****→ Types d'intervention**

Modernisation de la ligne POLT, suppression des passages à niveau dans l'Indre (plus grande sécurité) et remplacement par la construction de ponts.

**→ Localisation**

-ligne POLT, Indre

-29 passages à niveau ont été identifiés dont un à la sortie de Chateauroux mais le choix des passages à niveaux à supprimer n'est pas encore établi (2 à 3 passages à niveau seront sélectionnés)

**Article 7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic voyageurs****→ Descriptif :**

Réouverture au trafic de voyageurs de la section Chartres-Voves

**→ Types d'intervention :**

- Modernisation de la voie (changement ballast, traverses, rails usagés). A cela s'ajoute la modernisation de la signalisation, ce qui entraîne l'installation de câbles. A noter toutefois qu'il n'y aura pas d'électrification de voie, ce qui signifie que les locomotives utilisées sont au diesel.

**Article 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon****→ Descriptif :**

- Commande centralisée Tours-Chinon en terme de signalisation pour une meilleure synchronisation et sécurité des trains

**Article 7.6 Etudes périurbaines : Tours-Loches, Orléans-Chateauneuf****→ Descriptif :**

- Etudes péri-urbaines sur les agglomérations de Tours et d'Orléans dans les espaces à forte croissance démographique dans l'objectif de les doter d'étoiles ferroviaires. Développer le report modal sur le ferroviaire conformément aux objectifs d'une politique de développement durable.

**→ Types d'intervention :**

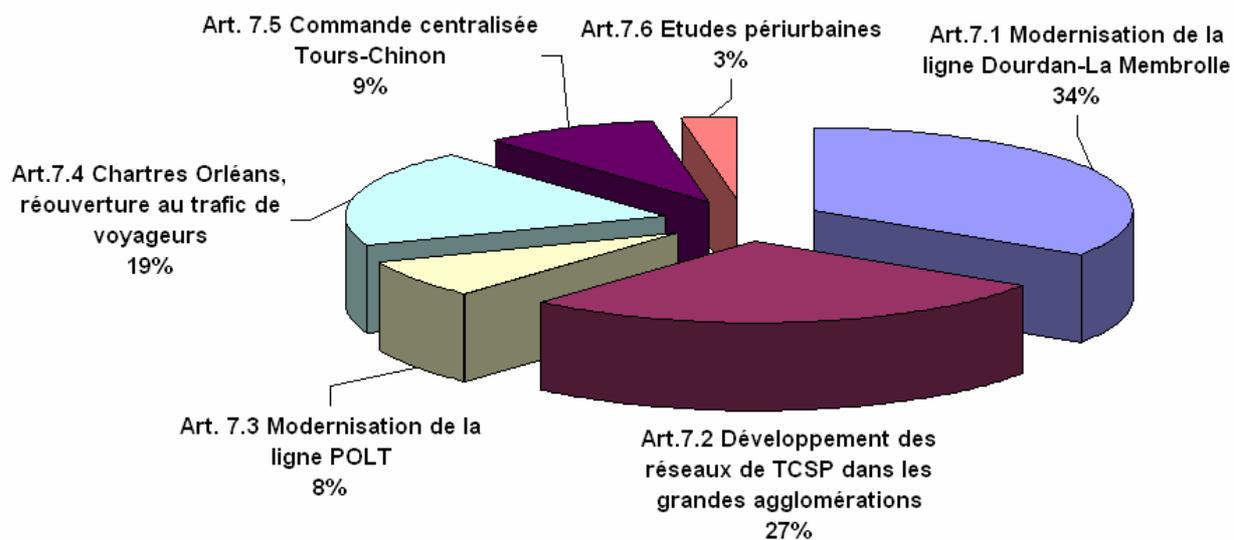
- études de faisabilité sur la signalisation, les services cadencés pour les voyageurs

**→ Localisation :**

Etudes portant sur Tours-Loches, Orléans-Chateauneuf

<p><b>Poids financier du grand projet par sous articles</b>                  source : CPER version du 21 décembre et annexes financières</p>	<p><b>134,6M€ (Etat+Région)</b>   <b>18,3% de la masse financière du CPER</b></p>
--	---

**Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région**



Source : version du CPER validée du 21/02/2006

## 7.2 Liste indicative de questions abordées

Les questions retenues sont celles proposées en annexes du cahier des charges de l'évaluation en conformité avec l'annexe 1 de la circulaire DIACT du 23/03/2006).

<b>Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet</b>	
<b>BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme risquent-ils d'affecter les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique et plus particulièrement les zones NATURA 2000 ?</li> <li>- Coupent-ils un corridor écologique ou un couloir de migrations risquant ainsi d'avoir une influence néfaste sur ces derniers ?</li> </ul>
<b>POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme auront-ils une influence sur l'eau et les milieux aquatiques ?</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment les types de projets prévus par le programme se raccordent-ils à des infrastructures existantes ou prévues de transport public ?</li> <li>- Prennent-ils en considération des énergies renouvelables ou toutes dispositions destinées à minimiser à terme son coût de maintenance ?</li> </ul>
<b>RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les apports attendus en matière de sécurité des personnes et des lieux ?</li> </ul>
<b>CADRE DE VIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel impact sur l'urbanisme et les déplacements, les types de projets prévus par le programme auront-ils à moyen terme ?</li> </ul>
<b>DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus comportent-ils des exigences clairement définies concernant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- la stabilisation des pentes des talus et leur couverture végétale</li> <li>- les plans relatifs à la construction, aux emprunts et dépôts pour une insertion paysagère optimisée et une économie de matériaux</li> <li>- les dispositions destinées à éviter un accroissement du ruissellement et de l'érosion, pendant et après la construction</li> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution atmosphérique</li> <li>- les déchets</li> <li>- la période de chantier</li> </ul> </li> </ul>

### 7.3 Analyse des incidences du grand projet 7 sur l'environnement par sous articles

**Grand projet 7 et 8: Déplacement de voyageurs et développement du fret ferroviaire**

**Des incidences globales sont à attendre des grands projets 7 et 8. Pour chacun des articles nous avons listé les incidences spécifiques supplémentaires à celles définies dans le tableau ci-dessous.**

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/in direct	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat énergie</b>	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p> <p>L'effet global attendu pour les deux grands projets 7 et 8 est d'encourager le report modal de la route vers les autres types de transport alternatifs (train, transports collectifs)</p> <p>Il s'agit de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la consommation de type diesel.</p> <p>L'évaluation de la neutralité carbone note la contribution des investissements prévus dans ce volet ferroviaire à la réduction des émissions de CO2 (voir le document régional de l'évaluation de la neutralité carbone). Si les investissements du CPER dans les transports ferroviaires et collectifs sont importants, leur contribution potentielle et relative à la réduction des gaz à effet de serre reste limitée (-0,01% sur le total des émissions régionales de gaz à effet de serre au niveau régional)</p> <p>Toutefois, des incertitudes demeurent sur les usages.</p>	direct	C	localisé	Moyen à long terme : L'évaluation de la neutralité carbone estime à une dizaine d'années ans après le début du programme les effets des investissements dans le volet ferroviaire sur la réduction des émissions de CO2.	
<b>Cadre de vie</b>	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p> <p>Cet article répond à une demande croissante de mobilité locale, régionale et inter-régionale, en recourant à des modes de transport qui limitent les impacts négatifs sur l'environnement.</p> <p>Toutefois, ces transports comportent des nuisances en terme de bruit, par exemple. L'accroissement de l'offre de transports (même alternatifs) peut avoir des effets pervers, par exemple en contribuant indirectement à un plus fort étalement urbain.</p>	direct	C	localisé	Court à moyen terme	

## Art. 7.1 Modernisation de la ligne Dourdan- La Membrolle

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat-énergie</b>	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>Voir argumentation du chapeau introductif.</p> <p>L'augmentation de l'offre de transport est une incitation à prendre le train mais rien ne garantit son usage de manière certaine.</p> <p>Les locomotives utilisées sur cette voie seront diesel.</p> <p>Lors du chantier, l'approvisionnement en matériel se fait autant que possible par la voie ferrée et non par camions puisque la voie est déjà là.</p>	Direct	?	localisé	Moyen terme	
<b>Espèces et diversité biologique</b>  <b>Milieux naturels, espaces, habitats</b>	<p><b>Sans incidence</b></p> <p>Les travaux d'infrastructures n'auront pas d'incidences négatives sur les milieux sensibles qu'ils traversent puisqu'il s'agit d'une modernisation de voie sur l'emprise existante et non d'une création de voie.</p>					
<b>Déchets</b>	<p><b>Indéterminé?</b></p> <p>Les travaux vont impliquer une production de déchets. Toutefois, la production de ces déchets sera limitée : le ballast est généralement réutilisé pour les travaux, le rail est recyclé. Les traverses en bois teinté doivent être recyclés avec certaines précautions qu'il conviendra de préciser.</p>	D	C	localisé	Courte durée	
<b>Nuisances</b>	<p><b>Négatif</b> 😞 <b>CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier</b> Les nuisances liées au chantier en terme de bruit, production de déchets, poussières sont réelles mais de courte durée et dans une zone peu habitée.</p> <p><b>Potentiellement négatif</b> 😞</p> <p><b>Nuisances après chantier</b> l'augmentation de la vitesse et du nombre de trajets peut entraîner davantage de nuisance en terme de bruit</p>	direct	C	localisé	Courte durée	-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>

## Article 7.2 Développement des réseaux de transports collectifs en site propre

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat-énergie</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>Le développement des transports alternatifs à la route pour le déplacement de voyageurs doit être positif en matière de limitation des pollutions (limitation des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de l'énergie électrique) et de maîtrise de la consommation des énergies (limitation des déplacements domicile-travail par la route.)</p>	direct	C	localisé	Moyen à long terme	
<b>Cadre de vie</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>Voir argumentation du chapeau introductif.</p> <p>L'offre de transports collectifs en ville change fortement les modes de circulation en ville.</p>	direct	C	localisé	Court à moyen terme	
<b>Paysage Patrimoine</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Sur le site d'Orléans dont une partie est classée, des contraintes existent pour l'insertion paysagère du tramway et ce sera un système d'alimentation par le sol qui a été retenu (pas de câbles apparents). Les incidences sur le paysage seront donc limitées. En outre, les travaux peuvent être l'occasion d'un embellissement urbain, de la mise en valeur des monuments, etc.</p>	direct	C	localisé	/	Idem art.7.1
<b>Nuisances</b>	<p><b>Négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier</b> Les nuisances liées au chantier en zone urbaine sont nombreuses : encombrement et circulation perturbée en raison des travaux, nuisances en terme de bruit, d'un point de vue visuel également... Toutefois, ces nuisances sont de courte durée (chantier prévu de 2008 à 2011).</p> <p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p><b>Nuisances après chantier</b> Les nuisances sont bien connues et concernent essentiellement le bruit ((bruit de roulement, de fonctionnement des moteurs, bruits de freinage auxquels s'ajoutent les avertisseurs sonores et les vibrations). Ces nuisances sonores pouvant occasionner des troubles pour la santé des personnes qui les subissent Elles peuvent être plus ou moins importantes si les aménagements liés au tramway vont de pair avec une piétonisation des rues.</p>	direct	C	localisé	Courte durée	<p>-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>

## Art.7.3 Modernisation de la ligne POLT

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Cadre de vie</b>	<p><b>Sans incidence notable</b></p> <p>La modernisation des voies avec notamment la suppression des passages à niveau doit permettre une vitesse supérieure raccourcissant ainsi les temps de parcours.</p>	D	C	localisé	Moyen terme	
<b>Sécurité</b>	<p><b>Positif ☺</b></p> <p>La suppression des passages à niveau doit aller de pair avec une meilleure sécurité.</p>	D	C	localisé	Moyen terme	
<b>Nuisances</b>	<p><b>Négatif ☹CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier</b> Les nuisances liées au chantier en terme de bruit, production de déchets sont réelles (nuisances liées à un chantier routier : il s'agit de la construction d'un pont) mais de courte durée. Les passages à niveau qui sont susceptibles d'être supprimés (29 passages à niveau ont été identifiés comme potentiellement concernés essentiellement dans l'Indre mais ils n'ont pas encore été sélectionnés) se localiseront essentiellement en zone peu habitée mais éventuellement en zone périurbaine (à la sortie de Châteauroux). La localisation des chantiers influera sur l'importance des nuisances occasionnées.</p> <p><b>Potentiellement négatif ☹</b></p> <p><b>Nuisances après chantier</b> l'augmentation de la vitesse entraîne une augmentation du bruit.</p>	direct	C	localisé	Courte durée	Idem art.7.1
<b>Paysage</b>	<p><b>Potentiellement négatif ☹</b></p> <p>La suppression des passages à niveau passe par la construction d'un pont dont la hauteur peut dégrader l'intégration paysagère.</p>	direct	C	localisé	Moyen terme	Idem art.7.1

**Article 7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic de voyageurs**

Les **incidences à attendre sont les mêmes que pour l'article 7.1** puisqu'il s'agit de la réouverture d'une voie existante pour le fret, aux voyageurs (modernisation par le changement de ballast, traverse, rail,...).

A cela s'ajoute la modernisation de la signalisation, ce qui entraîne l'installation de câbles. A noter toutefois qu'il n'y aura pas d'électrification de voie, ce qui signifie que les locomotives utilisées sont diesel. Les **incidences supplémentaires sont listées dans le tableau ci-dessous**. Nous ne reprenons pas les incidences de l'article 7.1.

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Energie Air-climat	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>L'augmentation de l'offre de transport collectif ferroviaire aux voyageurs est positive en ce sens qu'elle doit limiter le nombre de déplacements individuels en voiture.</p> <p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>Toutefois, il convient de noter que l'utilisation de locomotives à diesel (la ligne n'est pas électrifiée et les locomotives utilisées seront diesel) ne permet pas de limiter totalement les émissions de gaz à effet de serre.</p>	direct	C	localisé	Moyen terme	Au delà du chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir l'intégration paysagère des équipements et la réduction des nuisances notamment liées au bruit</li> </ul>
Paysage	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>L'installation de câbles pour la signalisation peut avoir un impact négatif sur le paysage Toutefois, les panneaux de signalisation ne seront pas plus voyants que les précédents.</p>					
Nuisances	<p><b>Négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier</b> Les nuisances liées au chantier en terme de bruit, production de déchets, poussières sont réelles mais de courte durée et dans une zone peu habitée.</p> <p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p><b>Nuisances après chantier</b> l'augmentation de la vitesse et du nombre de trajets peut entraîner davantage de nuisance en terme de bruit</p>	direct	C	localisé	Courte durée	-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par: <ul style="list-style-type: none"> <li>L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>

## Article 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Sécurité</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>La mise en place d'une commande centralisée doit avoir pour effet une meilleure synchronisation des trains et donc une plus grande sécurité.</p>	D	C	localisé	Moyen terme	
<b>Paysage</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>L'installation de câbles pour la signalisation peut avoir un impact négatif sur le paysage Toutefois, les panneaux de signalisation ne seront pas plus voyants que les précédents.</p>					Prévoir l'intégration paysagère des équipements
<b>Nuisances</b>	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>L'augmentation du nombre de train et de leur vitesse permise par une commande centralisée peut entraîner des nuisances en terme de bruit.</p>	D	C	localisé	Moyen terme	-Prévenir les nuisances liées aux chantiers par: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>

## Article 7.6 Etudes périurbaines : Tours-Loches, Orléans-Chateauneuf

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Cadre de vie	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>S'agissant d'études de faisabilité sur la signalisation, les services cadencés pour les voyageurs, aucune incidence directe n'est attendue.</p>	indirect	?	localisé	Moyen à long terme	

## 8 Grand projet 8 : Développement du fret ferroviaire

### 8.1 Fiche de présentation du Grand projet 8

#### Article 8- Grand Projet Développement du fret ferroviaire

##### Objectifs

- Re dynamiser, sécuriser et moderniser le fret ferroviaire et favoriser le report modal

##### Descriptif des actions prévues

- Travaux de modernisation des infrastructures et voies ferroviaires

##### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues par sous articles

###### Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon

###### → Types d'intervention :

- Electrification de la ligne
- Il s'agit d'électrifier le tronçon qui permettrait d'avoir une ligne électrifiée en continu de Tours à Clermont

###### → Localisation :

- Tours, Vierzon, Bourges, Saincaize,

###### -Art.8.2 Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité

###### → Types d'intervention :

Des modernisations de lignes ferroviaires sont prévues dans le cadre de cet article (modernisation de la voie : changement du rail, ballasts, traverses). Il s'agira d'interventions ponctuelles et à petite échelle de remise à niveau. Ce sont des locomotives diesel qui seront utilisés sur cette voie.

###### → Localisation

- Lignes Orléans-Chartres

###### -Art.8.3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire

**→Types d'intervention :**

Création d'une plate-forme de transbordement entre la région Centre et la région Ile de France  
Adaptation du gabarit de la ligne ferroviaire

**→Localisation :**

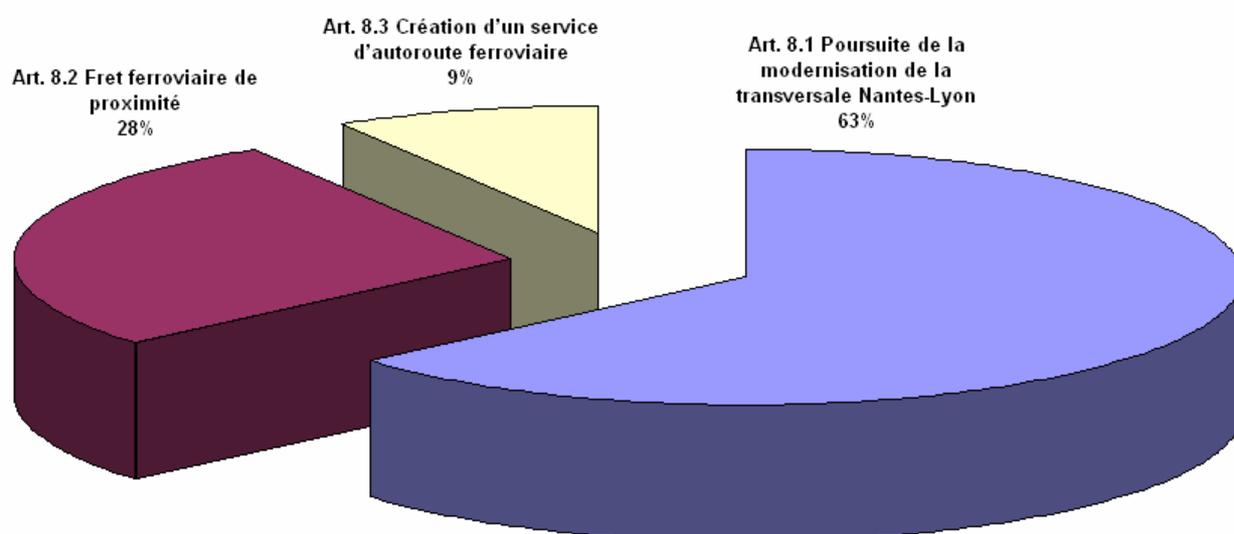
La localisation de la plate forme n'est pas encore décidée : elle sera localisée soit à Brétigny en Ile de France soit dans la Beauce à Artenay ou Tourny en rase campagne. La plate-forme serait sur une emprise de 1000/400m. Un franchissement routier est également prévu.

**Poids financier du grand projet par sous articles**  
source : CPER version du 21 décembre

**92,4M€ (Etat+Région)**

**12,6% de la masse financière du CPER**

**Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région**



Source : version du CPER validée du 21/02/2006

## 8.2 Liste indicative de questions abordées

Les questions retenues sont celles proposées en annexes du cahier des charges de l'évaluation en conformité avec l'annexe 1 de la circulaire DIACT du 23/03/2006).

<b>Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet</b>	
<b>BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme risquent-ils d'affecter les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique et plus particulièrement les zones NATURA 2000 ?</li> <li>- Coupent-ils un corridor écologique ou un couloir de migrations risquant ainsi d'avoir une influence néfaste sur ces derniers ?</li> </ul>
<b>POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme auront-ils une influence sur l'eau et les milieux aquatiques ?</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment les types de projets prévus par le programme se raccordent-ils à des infrastructures existantes ou prévues de transport public ?</li> <li>- Prennent-ils en considération des énergies renouvelables ou toutes dispositions destinées à minimiser à terme son coût de maintenance ?</li> </ul>
<b>DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comportent-ils des exigences clairement définies concernant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- la stabilisation des pentes des talus et leur couverture végétale</li> <li>- les plans relatifs à la construction, aux emprunts et dépôts pour une insertion paysagère optimisée et une économie de matériaux</li> <li>- les dispositions destinées à éviter un accroissement du ruissellement et de l'érosion, pendant et après la construction</li> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution atmosphérique</li> <li>- les déchets</li> <li>- la période de chantier</li> </ul> </li> </ul>

### 8.3 Analyse des incidences du Grand projet 8 sur l'environnement par sous articles

#### Grand projet 7 et 8: Déplacement de voyageurs et développement du fret ferroviaire

Des incidences globales sont à attendre des grands projets 7 et 8. Pour chacun des articles nous avons listé les incidences spécifiques supplémentaires à celles définies dans le tableau ci-dessous.

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/in direct	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat énergie</b>	<p><b>Positif ☺</b></p> <p>L'effet global attendu pour les deux grands projets 7 et 8 est d'encourager le report modal de la route vers les autres types de transport alternatifs (train, transports collectifs)</p> <p>Il s'agit de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la consommation de type diesel.</p> <p>L'évaluation de la neutralité note la contribution des investissements prévus dans ce volet ferroviaire à la réduction des émissions de CO2 (voir le document régional évaluation de la neutralité carbone). Si les investissements du CPER dans les transports ferroviaires et collectifs sont importants, leur contribution potentielle et relative à la réduction des gaz à effet de serre reste limitée (-0,01% sur le total des émissions régionales de gaz à effet de serre au niveau régional)</p> <p>Toutefois, des incertitudes demeurent sur les usages.</p>	direct	C	localisé	Moyen à long terme : L'évaluation de la neutralité carbone estime à une dizaine d'années ans après le début du programme les effets des investissements dans le volet ferroviaire sur la réduction des émissions de CO2.	
<b>Cadre de vie</b>	<p><b>Positif ☺</b></p> <p>Cet article répond à une demande croissante de mobilité locale, régionale et inter-régionale, en recourant à des modes de transport qui limitent les impacts négatifs sur l'environnement.</p> <p>Toutefois, ces transports comportent des nuisances en terme de bruit, par exemple. L'accroissement de l'offre de transports (même alternatifs) peut avoir des effets pervers, par exemple en contribuant indirectement à un plus fort étalement urbain.</p>	direct	C	localisé	Court à moyen terme	

**Grand projet 8 : développement du fret ferroviaire**

**Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon**

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/in direct	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat-énergie</b>	<p><b>Positif ☺</b></p> <p>Voir argumentation du chapeau introductif</p> <p>L'électrification du tronçon concerné doit permettre une électrification de Nantes à Lyon.</p>	D	? L'électrification de la ligne ne garantit pas l'utilisation de locomotives électriques. L'ouverture à la concurrence des transporteurs n'exclut pas la possibilité d'utilisation de locomotives diesel.	localisé	Moyen terme	
	<p><b>Potentiellement négatif ☹ CT</b></p> <p>Lors du chantier, l'approvisionnement en matériel se fait autant que possible par la voie ferrée. Toutefois, des pelleteuses interviennent pour conforter les assises et les talus. Du béton sera coulé pour la réalisation de coffrages...</p>	D	?	localisé	Moyen terme	Voir art.7.1
<b>Paysage</b>	<p><b>Potentiellement négatif ☹</b></p> <p>L'électrification d'une voie entraîne l'installation de poteaux supplémentaires, l'installation de sous-stations sur des emprises d'une vingtaine de mètres pour les postes de transformation. En zone urbaine, des avis sont demandés pour la localisation des poteaux.</p>	D	C	localisé	Moyen terme	Voir art.7.1
<b>Nuisances Déchets</b>	<p><b>Potentiellement négatif ☹ CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier :</b> Les nuisances liées au chantier en terme de bruit, production de déchets, poussières sont réelles mais de courte durée.</p> <p>L'électrification des lignes entraîne des impacts électromagnétiques qui peuvent perturber les liaisons des lignes téléphoniques de manière temporaire.</p>	D	C	localisé	Courte durée	Voir art.7.1

	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p><b>Moins de nuisances après chantier :</b></p> <p>L'augmentation de la vitesse et du nombre de trajets peut entraîner davantage de nuisances en terme de bruit. Toutefois, les locomotives électriques sont beaucoup moins bruyantes que les locomotives à diesel qu'elles doivent remplacer.</p>	D	C	localisé	Moyen à long terme	
--	--	---	---	----------	--------------------	--

## Art.8.2 Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Air-climat-énergie	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>La modernisation ponctuelle de ces voies doit permettre de remplacer les approvisionnements de proximité en camion par le fret ferroviaire.</p> <p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>Toutefois, il convient de noter que l'utilisation de locomotives à diesel ne permet pas de limiter totalement les émissions de gaz à effet de serre</p> <p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>Lors du chantier, l'approvisionnement en matériel se fait autant que possible par la voie ferrée et non par camions puisque la voie est déjà là.</p>	direct	C	localisé	Moyen à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrer les incertitudes liées aux usages en imposant notamment un cahier des charges environnemental aux éventuels opérateurs privés (obligation d'utilisation de locomotives électriques sur les voies électrifiées)</li> </ul>
Déchets	<p><b>Indéterminé?</b></p> <p>Les travaux vont impliquer une production de déchets. Toutefois, la production de ces déchets sera limitée : le ballast est généralement réutilisé pour les travaux, le rail est recyclé. Les traverses en bois teinté doivent être recyclés avec certaines précautions qu'il conviendra de préciser.</p>	/	C		Courte durée	Il conviendrait de s'assurer que les types de projets prévus comportent des exigences clairement définies concernant la gestion des déchets.
Nuisances	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier</b> Les nuisances liées au chantier en terme de bruit, production de déchets, poussières sont réelles mais de courte durée et dans une zone peu habitée : ces interventions seront ponctuelles et à petite échelle.</p> <p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p><b>Nuisances après chantier</b> l'augmentation de la vitesse et du nombre de trajets peut entraîner davantage de nuisance en terme de bruit</p>	direct	C	localisé	Courte durée	Voir art.7.1

## Art 8.3 création d'un service d'autoroute ferroviaire

Dimensions concernées	Incidence	Effet direct/indirect	Incertitude	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<b>Air-climat-énergie</b>	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>La mise en place d'une autoroute ferroviaire doit permettre le report modal temporaire des camions vers le train. Le système prévu se situe entre le ferroutage strict et le transport combiné : les remorques des camions seront embarquées sans tracteur.</p> <p>L'impact local attendu est une diminution du nombre de camions sur l'autoroute A 10. On estime à 1 500 (sur un total de 7000 camions empruntant l'autoroute A 10 à proximité d'Orléans) le nombre de camions qui pourraient ainsi être embarqués sur voie ferrée.</p> <p>L'objectif à long terme est de permettre ce report des camions sur la voie ferrée de Vitoria au Pays Basque jusqu'à Dourges en banlieue de Lille.</p> <p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>Lors du chantier, l'approvisionnement en matériel se fait autant que possible par la voie ferrée et non par camions puisque la voie est déjà là.</p>	D	C	localisé	Moyen à long terme	
<b>Milieus naturels, espaces, habitats</b>	<p><b>Indéterminé?</b></p> <p>La plate-forme de chargement n'est pas encore localisée : elle sera localisée soit à Brétigny en Ile de France soit dans la Beauce à Artenay ou Tourny en rase campagne. La plate-forme serait sur une emprise de 1000/400m. Un franchissement routier est également prévu.</p> <p>Les impacts sur l'environnement sont à ce stade indéterminé. A noter que la localisation en zone Natura 2000 est exclue.</p>	D	?	localisé	/	
<b>Déchets</b>	<p><b>Indéterminé?</b></p> <p>Les travaux vont impliquer une production de déchets. Toutefois, la production de ces déchets sera limitée : il s'agit de réutiliser les infrastructures existantes délestées avec une adaptation du gabarit. Il n'y a pas de tunnels de prévu en région Centre (c'est par ailleurs le cas en Poitou-Charente et Aquitaine)</p>	D	C	localisé	Courte durée	
<b>Nuisances</b>	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️ <b>CT</b></p> <p><b>Nuisances liées au chantier</b> Les nuisances liées au chantier en terme de bruit, production de déchets, poussières sont réelles mais de courte durée et dans une zone peu habitée.</p>	direct	C	localisé	Courte durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrer les incertitudes liées aux usages en imposant notamment un cahier des charges environnemental aux éventuels opérateurs privés (obligation d'utilisation de</li> </ul>

Analyse du Grand projet 8 : Développement du fret ferroviaire

	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p><b>Nuisances après chantier</b> l'augmentation de la vitesse et du nombre de trajets peut entraîner davantage de nuisance en terme de bruit</p>					<p>locomotives électriques sur les voies électrifiées)</p> <p>Voir art.7.1</p>
--	---	--	--	--	--	--

## 9 Volet territorial du CPER

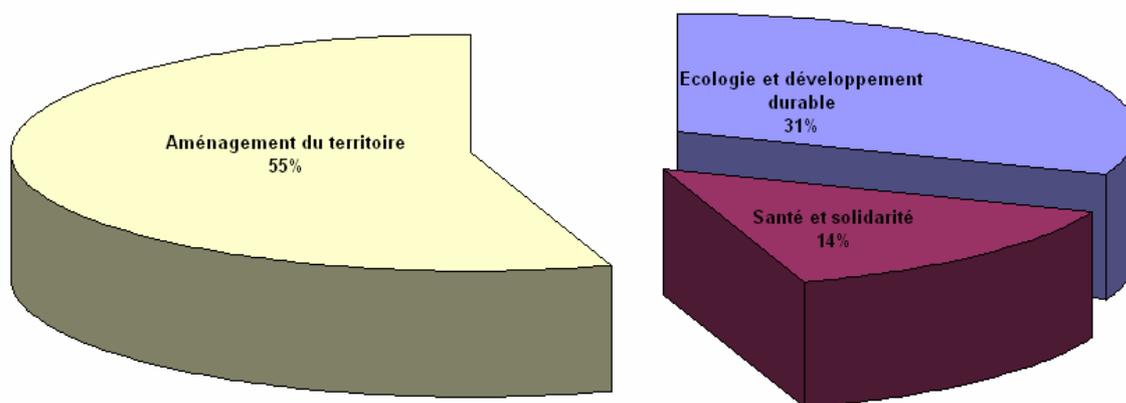
### Volet territorial

Poids financier du volet territorial par sous articles source : CPER version du 21 décembre

151,036M€ (Etat+Région),

20,6% de la masse financière du CPER

Répartition des masses financières par sous articles par cumul des subventions Etat+Région



Source : version du CPER validée du 21/02/2006

## 9.1 Volet environnement

### 9.1.1 Fiche de présentation du volet environnement

# Volet environnement du volet territorial : préservation de l'environnement, de la ressource en eau, valorisation du patrimoine naturel et des paysages

## Objectifs

- Connaissance et valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Protection de la ressource en eau

## Descriptif du type d'opérations prévues

### A- Connaissance et valorisation du patrimoine naturel et paysager :

#### 1-Volet connaissance Sologne

##### *Types d'opérations :*

- Acquisition de données sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 Sologne dans le cadre de l'observatoire Sologne
- Soutien aux diagnostics écologiques à l'initiative des propriétaires ou des collectivités (notamment dans le cadre des documents d'urbanisme)

##### *Cible et localisation :*

Site Natura 2000 Sologne

#### 2-Connaissance et valorisation des sites à haute valeur naturelle

##### *Types d'opérations :*

- Soutien aux actions en faveur de l'acquisition de connaissance et la valorisation de sites

##### *Cibles et localisation :*

Sites Natura 2000 autres que Sologne en fonction des besoins;  
ZNIEFF ;  
réserves naturelles concentrées sur les corridors fluviaux (Loire, Indre, Creuse) et dans les franges franciliennes  
Espaces naturels sensibles (financés à partir de la TDENS)

#### 3-Actions territoriales de gestion du patrimoine naturel

##### *Types d'opérations :*

- Accompagnement des missions portées par le CPNRC (et par d'autres acteurs) en terme de valorisation et de gestion écologique des sites remarquables d'intérêt biologique et paysager
- Actions concrètes ciblées sur les pratiques visant à une gestion écologique de la biodiversité

**Cibles et localisation :**

Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) et acteurs hors conservatoire

**4-Accompagnement des PNR****Types d'opérations :**

- Soutien aux actions des PNR centrées sur la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager (Etat)
- **Cibles et localisation :**  
PNR régionaux

**5-Actions paysagères sur les sites emblématiques****Types d'opérations :**

- Soutien aux programmes paysagers (résorption des points noirs et requalification paysagère) des sites emblématiques d'intérêt national ou mondial (Etat)
- Soutien aux actions de connaissance des sites (CR)

**Cibles et localisation :**

Sites classés du Bec d'Allier, de la vallée de l'Essonne et des marais de Bourges, partie classée patrimoine de l'UNESCO de la Loire

**6-Agendas 21****Types d'opérations :**

- Soutien aux initiatives des collectivités engagées dans un programme de développement socio-économique dans une logique de développement durable

**Cibles et localisation :**

Agendas 21

-principalement les Agendas 21 localisés en territoires urbains ou périurbains ou recouvrant des intercommunalités (Etat)  
-le conseil régional n'a pas défini de périmètre cible et souhaite aider les pays.

**B- Protection de la ressource en eau****Types d'opérations :**

1-Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la Directive Cadre sur l'eau, gestion équilibrée et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- Soutien aux outils de planification tels que les SAGE (soutien aux diagnostics, études d'élaboration et de mise en œuvre des SAGE, animation, sensibilisation, communication auprès des populations)
- Soutien aux contrats territoriaux de bassin (actions multi thématiques en direction de l'agriculture, de l'industrie, des collectivités, etc.) : opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques

Le type d'actions dans les bassins versants dépendra de la masse d'eau concernée et des actions possibles : pourront par exemple être concernés les questions de pollution par les produits phytosanitaires, les nitrates ou des études sur la morphologie. Il s'agira essentiellement d'études, d'animation, ponctuellement d'appui à la restauration (les actions de type assainissement sont exclues). La priorité est donnée aux projets concernant des masses d'eau en risque ou doute de non atteinte du bon état en 2015.

2-Dans le cadre des actions liées aux bassins versants, il sera possible d'intervenir pour la protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine à la demande de la DRASS (dans le cadre du Plan National Santé Environnement décliné régionalement). L'échelle d'intervention des contrats territoriaux est soit le bassin versant soit l'aire d'alimentation de captage.

**Cibles et localisation :**

SAGE, contrats territoriaux de bassin

Actions menées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie  
Exploitants agricoles, entreprises industrielles, collectivités

**D Actions de sensibilisation à l'environnement**

***Types d'opérations :***

**-qualité de l'air** : actions de l'ADEME en faveur du réseau de mesure de la qualité de l'air

**-air, climat, énergie** : soutien immatériel de type sensibilisation, information (les financements de type matériel sont exclus) aux plans de déplacement des entreprises, aux initiatives de type pedibus, à la constitution d'un volet énergie dans un PDU,... à l'écoconception ; à la gestion des déchets (dans le cadre du plan national d'élimination des déchets dangereux de 2008) ; financement des espaces info-énergie.

***Cibles :***

Actions portées par l'ADEME

Entreprises, collectivités, grand public

### 9.1.2 Liste indicative de questions abordées

<b>Exemples de questions à aborder pour apprécier les incidences sur l'environnement du volet</b>	
<b>GESTION GLOBALE ET EQUILIBREE DE LA RESSOURCE EN EAU, DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures permettent-elles de mieux gérer les ressources naturelles ?</li> <li>- Des mesures particulières sont-elles prévues pour limiter la consommation en eau ?</li> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour limiter la consommation énergétique ?</li> <li>- Comment le public est-il sensibilisé à une utilisation durable de nos ressources naturelles ?</li> </ul>
<b>PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures de protection de la biodiversité sont-elles prévues ?</li> <li>- Ces mesures sont-elles adaptées au contexte régional ?</li> <li>- Ces mesures tiennent-elles compte des autres mesures du contrat de projet ?</li> <li>- Comment les zones ayant des enjeux forts en terme de biodiversité sont-elles protégées et valorisées ?</li> </ul>

Les questions retenues sont celles proposées en annexes du cahier des charges de l'évaluation en conformité avec l'annexe 1 de la circulaire DIACT du 23/03/2006).

### 9.1.3 Analyse des incidences du volet environnement sur l'environnement par sous articles

Dimensions environnementales concernées	Incidences	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de maximisation des incidences
<b>Biodiversité</b>  <b>(Espèces et diversité biologique)</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p><b>Connaissance :</b></p> <p>-Le soutien en faveur de la connaissance, de la gestion et de la protection des milieux et espèces les plus sensibles notamment dans le cadre de <b>Natura 2000</b> est défini dans le Profil Environnemental Régional (PER) comme un enjeu prioritaire</p> <p>-En conformité avec les orientations du PER, une meilleure <b>connaissance du site Natura 2000 Sologne</b> est plus particulièrement prévue par le CPER. Le PER souligne que la Sologne est un territoire dont le patrimoine est mal connu et dont le mode de gestion doit être adapté.</p> <p>-Le soutien en faveur de l'acquisition de <b>connaissance des ZNIEFF</b> correspond bien à un besoin souligné dans le PER (l'actualisation des inventaires des ZNIEFF est présenté comme un des enjeux prioritaires).</p> <p>-Le fait d'axer notamment les interventions en faveur d'une <b>meilleure connaissance et protection-valorisation des territoires où la biodiversité, les paysages, ...sont menacés</b> par les activités et l'urbanisation (corridors fluviaux, franges franciliennes) est une orientation du PER.</p> <p>A noter que les risques d'effets pervers liés à une meilleure connaissance des milieux et de la biodiversité peuvent être une menace accrue pour les espèces protégées ainsi mises en lumière. Ce risque est en partie circonscrit par la non communication du nom des sites où se trouvent les espèces protégées. Une meilleure connaissance en amont améliore la protection de la biodiversité en aval.</p> <p><b>Positif</b> 😊</p> <p><b>Protection, gestion :</b></p> <p>Accompagnement des missions portées par le CPNRC (et par d'autres acteurs) en terme de valorisation et de gestion écologique des sites remarquables d'intérêt biologique et paysager          Actions concrètes ciblées sur les pratiques visant à une gestion écologique de la biodiversité</p>	C	Direct Dédié Connaissance Actions	Localisé  -Natura 2000 Sologne -Autres Natura 2000 -ZNIEFF -Autres, (niveau régional)	Moyen à long terme	RAS

Dimensions environnementales concernées	Incidences	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de maximisation des incidences
<b>Eaux</b>  <b>Qualité de l'eau</b>  <b>Ressource en eau</b>	<b>Positif ☺</b>  -l'appui à la mise oeuvre des objectifs de la <b>directive cadre sur l'eau</b> est le deuxième volet important de ce volet environnemental du volet territorial :  1-Soutien aux <b>outils de planification de la gestion de la ressource en eau tels que les SAGE</b> (soutien aux diagnostics, études d'élaboration et de mise en oeuvre des SAGE, animation, sensibilisation, communication auprès des populations)  Cette mesure est conforme aux orientations stratégiques du PER en faveur de la gestion de la ressource en eau : il s'agit de réussir la mise en place de systèmes publics de gestion collective des eaux tels que les SAGE  2-Soutien aux outils de programmation des politiques via les <b>contrats territoriaux de bassin</b> : opérations territoriales <b>de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.</b>	C	Direct dédié Actions Sensibilisation	Localisé  SAGE Bassins versants	Court à moyen terme	RAS
<b>Qualité de l'Air</b>  <b>Climat</b>  <b>Energie</b>	<b>Positif ☺</b>  - <b>qualité de l'air</b> : actions de l'ADEME en faveur de la constitution d'un réseau de mesure de la qualité de l'air - <b>air, climat, énergie</b> : soutien immatériel de type sensibilisation, information (les financements de type matériel sont exclus) aux plans de déplacement des entreprises, aux initiatives de type pedibus, à la constitution d'un volet énergie dans un PDU,...; financement des espaces info-énergie.	C	Direct Dédié Sensibilisation	Non localisé	Moyen à long terme	RAS
<b>Déchets</b>	<b>Positif ☺</b>  Le volet prévoit des actions en faveur de l'écoconception ; de soutien à la gestion des déchets des entreprises (dans le cadre du plan national d'élimination des déchets dangereux de 2008).	C	Direct Dédié Sensibilisation	Non localisé	Moyen à long terme	RAS
<b>Paysages</b>	<b>Positif ☺</b>  -En matière de paysages, le soutien aux programmes paysagers concerne notamment les sites paysagers identifiés comme remarquables et devant faire l'objet d'aménagement (résorption de points noirs paysagers, aménagement de points de vues)	C	Direct Dédié Actions Sensibilisation	localisé Bec d'Allier, marais de Bourges, vallée de l'Essonne	Court à moyen terme	RAS
<b>Patrimoine naturel,</b>	<b>Positif ☺</b>  -La valorisation du patrimoine naturel est une des mesures importantes du volet territorial environnemental. Il s'agit d'un des premiers enjeux mis en exergue dans le PER : « la région Centre possède un patrimoine naturel et paysager riche, concentré sur des sites emblématiques (...) »  -Le soutien particulier apporté aux <b>actions des PNR</b>	C	Direct Actions dédié	Localisé PNR	Court à moyen terme	RAS

Dimensions environnementales concernées	Incidences	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de maximisation des incidences
	dans ce domaine est une des orientations du PER : »les actions structurées prévues dans ce cadre doivent être soutenues «.					
<b>Santé</b>	<p><b>Potentiellement positif</b> 😊</p> <p>Dans le cadre des actions liées aux bassins versants, le volet environnement du volet territorial du CPER pourra <b>contribuer indirectement à la protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine</b> (dans le cadre du Plan National Santé Environnement décliné régionalement).</p>	C	Indirect dédié	Localisé Aires de captage d'eau	Court à moyen terme	
<b>Environnement transversal</b>	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>-Le soutien aux agendas 21 est positif pour un développement durable des territoires et des espaces. Il est bien précisé dans l'énoncé de l'article que seront soutenues les collectivités qui souhaitent inscrire leur programme de développement socio-économique dans une logique de développement durable. Agendas 21. Il s'agira d'aider principalement les Agendas 21 localisés ou recouvrant des intercommunalités territoires où les enjeux du développement durable sont les plus forts (Etat), le conseil régional n'a pas défini de périmètre cible et souhaite aider les pays.</p>	C	Direct Actions dédié	localisé - territoires urbains ou périurbains -pays	Moyen à long terme	

## 9.2 Volet TIC

### 9.2.1 Fiche de présentation du volet TIC

#### Volet TIC du volet territorial

##### Objectifs

- Investissements dans les infrastructures (économie, habitat, social)
- Investissements dans un pôle de compétences en région Centre (GIP RECIA)
- Sensibilisation des TPE/PME aux TIC
- Développement des usages (réseau de lecture publiques, points d'accès service public, espace public numérique)

##### Descriptif du type d'opérations prévues

###### Axe 1 : Pôles de compétences TIC

###### Axe 2 : Cohésion territoriale

###### 2.1 : Résorption des zones blanches en téléphonie mobile

Une première phase d'équipement en téléphonie mobile a eu lieu en région Centre en 2002 sur la base d'une enquête faite auprès des maires. Toutefois, il reste encore des zones blanches en téléphonie mobile en particulier dans le sud régional. Ces infrastructures impliquent l'installation de pylônes. Les pylônes existants seront autant que possible réutilisés.

###### 2.2 : Résorption des zones blanches en haut débit

Il s'agit de couvrir les zones blanches en haut débit avec l'installation du système Wimax. Ces installations, essentiellement en zone urbaine ou périurbaine, doivent se faire en hauteur ou avec des pylônes d'une trentaine de mètres. Les pylônes existants pour la téléphonie mobile seront autant que possible réutilisés, particulièrement dans le sud régional. Cette option dépendra toutefois de l'opérateur privé retenu.

###### 2.3 : Développement du haut et très haut débit

- Friches - Sites stratégiques en restructuration

###### Axe 3 : Cohésion sociale : les usages TIC

- 3.1 : Enseignement/Formation à distance (ENT, FOAD...)
- 3.2 : Schéma de développement des usages TIC (Culture : réseau de lecture publique, Espaces publics numériques, points d'accès service public, dématérialisation des procédures, plates-formes de services TIC au

service du développement des compétences des collectivités et de leurs usagers ...)

**Axe 4 : Compétitivité des territoires**

- 4.1 : Animation collective en faveur des TPE/PME
- 4.2 : Parcs d'activités économiques

Il s'agit d'équiper des zones d'activité en réseaux optiques selon le schéma de développement qui sera défini ultérieurement. Les zones d'activité concernées ne sont pas encore connues à ce jour.

Dans le domaine des usages, les projets à financier ne sont pas encore connus avec précision. Les négociations sont encore en cours. Une des options serait notamment d'encourager les collectivités locales via les appels à projets à un usage des TIC du type suivant :

- Utilisation de la télésurveillance par exemple pour la détection de la pollution des nitrates dans l'eau,
- Utilisation des SIG pour l'optimisation des systèmes de transports (par exemple pour la collecte des déchets ménagers)
- Etc.

## 9.2.2 Analyse des incidences du volet TIC sur l'environnement par sous articles

Dimensions environnementales concernées	Incidences	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation et maximisation des incidences
<b>Cadre de vie</b>	<b>Potentiellement positif</b> 😊	?	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	
<b>Pollution (eau, air)</b>	<p>Cette mesure peut avoir une incidence positive en termes d'économie d'énergie et de cadre de vie notamment.</p> <p>Dans le domaine des usages, les projets à financer ne sont pas encore connus avec précision. Les négociations sont encore en cours. Une des options serait notamment d'encourager les collectivités locales via les appels à projets à un usage des TIC du type suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation de la télésurveillance par exemple pour la détection de la pollution des nitrates dans l'eau,</li> <li>▪ Utilisation des SIG pour l'optimisation des systèmes de transports (par exemple pour la collecte des déchets ménagers)</li> <li>▪ Etc.</li> </ul> <p>La promotion de la société de l'information peut contribuer à une réduction des déplacements.</p> <p>Le développement des TIC et de leurs usages peut faciliter la création de micro entreprises, ainsi que le télétravail, resté souvent anecdotique. Certes, ce mode de travail à domicile peut présenter des inconvénients (isolement social) mais participe des changements à opérer face aux difficultés de déplacements liés au renchérissement de l'énergie.</p>					
<b>Energie-Air-climat</b>						
<b>Déchets</b>	<b>Potentiellement négatif</b> ☹️	C	indirect	Non localisé	Moyen à long terme	-Prévoir une destination de traitement des déchets conforme avec leur nature
<b>Paysages</b>	<b>Potentiellement négatif</b> ☹️	?	Direct	localisé	Court moyen à terme	-Prévoir un cahier des charges exigeant une intégration paysagère des équipements (pylônes)

Dimensions environnementales concernées	Incidences	Incertitude	Effet direct/indirect	Portée spatiale	Portée temporelle	Mesures de minimisation et maximisation des incidences
Santé	<p><b>Potentiellement négatif</b> ☹️</p> <p>Les effets potentiels des antennes de téléphonie mobile sur la santé devront être pris en compte au nom du principe de précaution.</p>	?	Indirect	Localisé	Court moyen à terme	-Eloigner les pylônes des lieux publics (écoles, etc.)

## 9.3 Volet santé-solidarité et services à la population

### 9.3.1 Fiche de présentation du volet santé-solidarité

#### Volet fonds Santé-solidarité et services à la population

##### Objectifs et descriptif global

- **Fonds Santé Solidarité** : Financement d'opérations d'investissement visant à améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées très dépendantes, notamment par la reconversion de structures hospitalières, en articulation notamment avec le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)
- **Services à la population** : développer la mutualisation, la polyvalence et l'innovation dans le domaine des services de base (maisons de santé pluriprofessionnelles, maisons de services, maison de l'emploi, points multiservices) et d'assurer et diversifier les services à la personne notamment en direction des familles (dont l'accueil péri et extra scolaire)

##### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues

###### Fonds Santé et solidarité

###### →Types d'interventions prévues :

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme ministériel Handicap et Dépendance.

Il s'agit d'investissements :

- En terme d'équipements,
- En terme de création de nouveaux établissements : restructuration et bâtiment neuf

###### →Cibles :

- Etablissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées adultes
- Etablissements publics de santé ayant un projet de restructuration induisant un transfert du sanitaire vers une prise en charge médico-sociale des personnes âgées et des personnes handicapées adultes

###### Maisons médicales pluriprofessionnelles dans le cadre du FNADT

###### →soutien aux investissements pour contribuer à la construction-installation des maisons médicales

###### →Cibles :

- Porteurs de projet : communes, collectivités

## 9.3.2 Liste indicative de questions abordées

Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet	
CADRE DE VIE	<p><b>Bâtiments et énergie :</b></p> <p>- La réhabilitation/construction/extension des bâtiments obéit-elle aux normes haute qualité environnementale (HQE), de haute performance énergétique (HPE), ou de très haute performance énergétique (THPE), fait-elle appel aux énergies renouvelables ?</p>
SANTÉ	-Le grand projet contribue-t-il à la réduction des risques santé et à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations ?

## 9.3.3 Analyse des incidences du volet santé sur l'environnement

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
Santé	<p><b>Positif</b> 😊</p> <p>L'objectif premier de ces interventions est d'améliorer la réponse aux forts besoins des populations en services de santé. En ce sens, ce volet contribue très positivement à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations.</p>		Non localisé		
Bâtiments	<p><b>Indéterminé?</b></p> <p>-Il n'est pas prévu à ce jour de critères environnementaux particuliers dans le financement des bâtiments de santé.</p> <p>Toutefois, il est envisageable de faire figurer ce type de critère pour les porteurs de projets dans les conventions conclues avec les porteurs de projet.</p> <p>A noter toutefois les fortes préoccupations des porteurs de projet en terme d'incidence des surcoûts d'investissement sur le budget de fonctionnement induisant en ce qui concerne les maisons de retraite un recours accru à l'aide sociale départementale si les résidents se trouvent dans l'incapacité de faire face au nouveau coût, en ce qui concerne les personnes handicapées, une majoration des coûts d'hébergement à la charge du budget départemental.</p>	?			<p>Afin d'affirmer les effets positifs attendus de cet article, il pourra être recommandé que dans le cadre de la modernisation de bâtiments soit pris en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux écodurables, etc.</p> <p>Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire.</p> <p>-Proposer ce type de critères en tenant particulièrement compte des incidences fortes des éventuels surcoûts d'investissement sur le prix d'hébergement.</p>

## 9.4 Volet aménagement du volet territorial

### 9.4.1 Fiche de présentation du volet aménagement du territoire

## Volet Aménagement du territoire

### Objectifs et descriptif global

- **Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires** : il s'agit de soutenir, par des études et de l'ingénierie, les territoires (pays, PNR, etc.) à répondre aux appels à projets lancés dans le cadre du volet territorial. L'objectif est de faciliter l'émergence de projets sur l'ensemble du territoire.
- **Services à la population** : développer la mutualisation, la polyvalence et l'innovation dans le domaine des services de base (maisons de santé pluriprofessionnelles, maisons de services, maison de l'emploi, points multiservices) et d'assurer et diversifier les services à la personne notamment en direction des familles (dont l'accueil péri et extra scolaire)
- **Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes** : il s'agit de soutenir les villes moyenne (une 30 aine) dans leurs politiques d'aménagement du territoire (réaménagement de friches urbaines, acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux,...)

### Descriptif détaillé du type d'opérations prévues

#### **Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires (FNADT+ DIREN)**

- le renforcement des fonctions d'étude, d'observation, prospective et évaluation
- Ingénierie territoriale :
  - Etudes de faisabilité
  - Etudes techniques sur projets
  - Mise en réseau des acteurs, mutualisation autour d'un projet
  - Démarches de coopération territoriale : coopération métropolitaine
- Elaboration et accompagnement d'agendas 21

Types d'opération : opérations immatérielles de type conseil, ingénierie, études. Il s'agit de faire émerger des projets dans l'ensemble de la région. Le soutien aux Agenda 21 ne concerne pas les dépenses de fonctionnement.

#### **Développements des services à la population (FNADT)**

- Relais service public (guichets d'accueil polyvalents comme les maisons de l'emploi- construction possible)
- Points multi-services : retenir les actions collectives de territoire en faveur du développement artisanal et commercial, actions visant à animer le réseau des PMS, portées par les CCI
- un soutien aux derniers commerces n'est à envisager que par défaut lorsque les fonds d'Etat dédiés ne peuvent intervenir. Critères de non concurrence avec les commerces existants et de viabilité économique. (type d'opération : exemple, audit de gestion)
- Accueil de la petite enfance (projets mixtes halte-garderie-crèches, crèches interentreprises liées à une zone d'activité (construction possible)
- Actions en faveur des personnes âgées (extension de cuisines centrales, portage des repas : achat de véhicules)

Nota : la cible territoriale de ce volet est essentiellement rurale. Des projets de construction ou de réhabilitation ne sont pas à exclure.

#### **Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes (FNADT)**

- Rénovation urbaine, restructurations de friches urbaines (démolition et réaménagement de friches à vocation

<p>économique et intégrée+ aménagement de certains quartiers de gare)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils d'intervention pour faciliter la constitution de réserves foncières (acquisitions à vocation sociale pour la construction de logements sociaux, aides aux établissements publics fonciers)</li> <li>▪ Logements sociaux spécifiques : jeunes, personnes âgées (intervention du CR uniquement : adaptation de logements pour des publics spécifiques ex : équipement en ascenseur)</li> </ul> <p>Nota : les cibles sont les villes moyenne (villes à centralité, une 30 aine)</p>
--

### 9.4.2 Liste indicative de questions abordées

Exemples de questions abordées pour apprécier les incidences sur l'environnement du Grand Projet	
<b>CADRE DE VIE</b>	<p><b>Bâtiments et énergie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réhabilitation/construction/extension des bâtiments obéit-elle aux normes haute qualité environnementale (HQE), de haute performance énergétique (HPE), ou de très haute performance énergétique (THPE), fait-elle appel aux énergies renouvelables ?</li> </ul>
<b>SANTE</b>	-Le grand projet contribue-t-il à la réduction des risques santé et à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations ?

### 9.4.3 Analyse des incidences du volet santé sur l'environnement

#### →Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires

Dimensions concernées	Incidence	Incertitude	Portée spatiale	Portée tempo	Mesures de minimisation ou de maximisation des incidences
<p><b>Cadre de vie</b></p> <p><b>Environnement transversal</b></p> <p><b>Info-com</b></p>	<p>Potentiellement positif 😊</p> <p>Le soutien à l'ingénierie territoriale (appui, notamment des Agenda 21) n'a pas d'incidence directe sur l'environnement puisqu'il s'agit d'aides immatérielles visant à l'émergence de projets portés par les territoires (pays, PNR, Agenda 21). Indirectement, ses effets peuvent être potentiellement positif pour l'environnement</p>	?	localisée	Moyen terme	

#### →Développement des services à la population

<p><b>Cadre de vie</b></p> <p><b>Santé</b></p>	<p>Potentiellement positif 😊</p> <p>L'objectif premier de ces interventions est d'améliorer la réponse aux forts besoins des populations rurales en services, notamment de santé. En ce sens, ce volet contribue positivement à l'amélioration des conditions de</p>		Non localisé		
--	--	--	--------------	--	--

	vie et de santé des populations.				
<b>Climat/air/energie</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Le soutien au commerce et à l'artisanat et aux services de proximité est une initiative potentiellement positive pour l'environnement car garante de moindres déplacements. C'est notamment le cas des projets de crèches interentreprises liées à une zone d'activité.</p> <p>Toutefois, le soutien à l'achat de véhicule pour le portage de repas peut avoir une incidence négative sur l'environnement en terme d'émission de CO2.</p>				
<b>Bâtiments</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Des constructions de bâtiments sont possibles dans le cadre de cet article (maisons de l'emploi, crèches, etc.)</p> <p>-Il n'est pas prévu à ce jour de critères environnementaux particuliers dans le financement des bâtiments.</p> <p>Toutefois, il est envisageable de faire figurer ce type de critère pour les porteurs de projets dans les conventions conclues avec les porteurs de projet.</p> <p>A noter toutefois les fortes préoccupations des porteurs de projet en terme d'incidence des surcoûts d'investissement sur le budget de fonctionnement induisant en ce qui concerne les maisons de retraite un recours accru à l'aide sociale départementale si les résidents se trouvent dans l'incapacité de faire face au nouveau coût, en ce qui concerne les personnes handicapées, une majoration des coûts d'hébergement à la charge du budget départemental.</p>	?			<p>Afin d'affirmer les effets positifs attendus de cet article, il pourra être recommandé que dans le cadre de la modernisation de bâtiments soit pris en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.</p> <p>Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire.</p> <p>-Proposer ce type de critères en tenant particulièrement compte des incidences fortes des éventuels surcoûts d'investissement sur le prix d'hébergement.</p>

→ Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes

<b>Cadre de vie</b>	<p><b>Potentiellement positif 😊</b></p>		Non localisé		<p>Pour des effets cumulés en faveur d'une consommation d'espace économe, il s'agira d'encourager les articulations entre cet article et les articles en faveur du soutien aux entreprises pour favoriser leur implantation dans des friches réhabilitées plutôt que dans de nouvelles zones d'activité.</p>
<b>Sols/espaces</b>	<p>La réhabilitation de friches urbaines ou le réaménagement de quartiers urbains va dans le sens d'une incidence positive pour l'environnement.</p>				
<b>Nuisances</b>	<p><b>Potentiellement négatif 😞 CT</b></p> <p>Des nuisances pendant les travaux de démolition des friches urbaines ou de réhabilitation de quartiers de gare ou de bâtiments peuvent être attendues.</p>				<p>Afin de limiter les nuisances liées aux travaux, différentes règles pourront être préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégration en amont de mesures permettant la maîtrise des déchets pendant le chantier et leur gestion différenciée</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réduction des nuisances (bruit, poussières, boues) ;</li> <li>▪ La réduction des pollutions sur la parcelle et dans le voisinage (pollution de l'eau, des sols, de l'air)</li> <li>▪ La réduction de la consommation d'énergie</li> </ul>
<b>Bâtiments</b>	<p><b>Indéterminé ?</b></p> <p>Des constructions ou aménagement de bâtiments sont possibles dans le cadre de cet article (équipements de logements pour des publics spécifiques) :</p> <p>-Il n'est pas prévu à ce jour de critères environnementaux particuliers dans le financement des bâtiments.</p> <p>Toutefois, il est envisageable de faire figurer ce type de critère pour les porteurs de projets dans les conventions conclues avec les porteurs de projet.</p> <p>A noter toutefois les fortes préoccupations des porteurs de projet en terme d'incidence des surcoûts d'investissement sur le budget de fonctionnement induisant en ce qui concerne les maisons de retraite un recours accru à l'aide sociale départementale si les résidents se trouvent dans l'incapacité de faire face au nouveau coût, en ce qui concerne les personnes handicapées, une majoration des coûts d'hébergement à la charge du budget départemental.</p>	?			<p>Afin d'affirmer les effets positifs attendus de cet article, il pourra être recommandé que dans le cadre de la modernisation de bâtiments soit pris en compte des normes HQE, HPE ou THPE, soit encouragé le recours aux matériaux éco-durables, etc.</p> <p>Introduire dans les cahiers des charges des projets ou dans les conventions d'applications des critères d'éco conditionnalité comme critère de qualité supplémentaire.</p> <p>-Proposer ce type de critères en tenant particulièrement compte des incidences fortes des éventuels surcoûts d'investissement sur le prix d'hébergement.</p>

# Chapitre 4 : Modalités de suivi des effets sur l'environnement de la mise en œuvre du CPER

## 1 Méthodologie retenue

---

### 1.1 Principes (rappels des attendus du cahier des charges)

#### 1.1.1 Définition :

Le suivi consiste à vérifier si les effets du contrat de projets Etat-Région sont conformes aux prévisions du rapport environnemental, et à garantir que les problèmes qui pourraient apparaître pendant son application sont pris en considération. Ce document est aussi utile pour définir l'état initial de prochains programmes et la définition de dispositions correctrices mieux adaptées.

#### 1.1.2 Objectif :

L'objectif est l'identification d'un petit nombre d'indicateurs permettant de suivre les effets des contrats sur l'environnement. Le travail devra être cohérent avec le travail entrepris pour le PO. En particulier, il convient de ne pas créer de nouveaux indicateurs mais de prévoir des indicateurs communs entre le PO, le CPER et le volet régional du PDRH. En outre, l'outil « neutralité carbone » permettra de satisfaire les engagements stipulés dans la partie 3 de l'annexe 3 des mandats de négociations des CPER et constituera un outil pratique d'évaluation des émissions des gaz à effet de serre des actions menées dans le cadre du programme.

#### 1.1.3 Rôle de l'évaluateur :

Le suivi ne constitue pas une des tâches à réaliser par l'évaluateur.

En lien avec le SGAR, **sa mission se limitera à l'identification d'un petit nombre d'indicateurs permettant de suivre les effets des contrats sur l'environnement.**

Les indicateurs de contexte, qui ont été définis par la DIREN lors du cadrage préalable, décrivent les grandes caractéristiques de l'environnement. Certains seront suivis dans le temps afin de repositionner en continu les contrats dans leur contexte.

L'évaluateur, en lien avec le SGAR, proposera quelques indicateurs « renseignables » sur la durée et pertinents au regard de la stratégie du contrat

L'évaluateur veillera à être cohérent avec le travail entrepris pour le PO.

## 1.2 Méthodologie retenue

L'évaluateur a fait une première proposition méthodologique comprenant :

- Une première proposition d'indicateurs
- Une première proposition des modalités d'organisation de la gouvernance et du pilotage du suivi

Ces propositions ont été soumises et discutées lors d'une première réunion de travail réunissant le SGAR, le Conseil régional, la DIREN et la DRIRE.

Le présent chapitre prend en compte les remarques et ajustements qui ont été faits lors de cette réunion du 4 avril 2007.

Une réflexion a été engagée à partir des propositions de l'évaluateur. Elle devra être poursuivie à l'initiative de la DIREN et du SGAR par un dialogue avec les services.

### 1.2.1 Principes méthodologiques

#### Quelques principes méthodologiques pour la sélection des indicateurs

➤ **Ne sélectionner que des indicateurs qui pourront être renseignés:**

- **Viser un nombre d'indicateurs réduit**
- **Tenir compte des consignes ministérielles**
- **Chercher la cohérence entre systèmes d'indicateurs (PO/CPER): ne pas « doubler » les indicateurs**
- **S'assurer de la faisabilité du renseignement**
- **Cibler les indicateurs visant à suivre:**
  - la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité
  - l'impact environnemental du programme sur l'environnement

## 2 Tableaux de proposition d'indicateurs

---

Un premier tableau d'indicateurs avait été réalisé par l'évaluateur. Ce tableau a été ajusté suite à la réunion de travail du 4 avril 2007. C'est cette nouvelle proposition qui est exposée dans les pages suivantes.

En conformité avec les principes méthodologiques de cohérence exposés ci-dessus, nous avons repris les grands principes de la méthodologie retenue pour le PO Loire et le PO FEDER.

Afin d'assurer une cohérence avec les dispositifs de suivi mis en place par ailleurs (PO notamment) les indicateurs proposés ci-dessous ont pour grande partie été sélectionnés parmi les indicateurs proposés au niveau régional, national et communautaire (ces indicateurs sont indiqués en couleur dans le tableau ci-dessous : **indicateurs transversaux DIACT**, **indicateur UE**, **indicateur ministériel (MEDD, ...)**, **indicateur CO2** (neutralité carbone), **indicateurs PO FEDER/PO Loire**.

- Ces indicateurs sont classés :
  - D'une part, par grands projets afin d'assurer une bonne couverture du CPER par une batterie d'indicateurs
  - D'autre part, en quatre catégories :
    - 1-indicateurs de suivi de la mise en œuvre des principaux critères d'éco-conditionnalité proposés dans le rapport environnemental (11)
    - 2-indicateurs de réalisation liés aux incidences potentielles du CPER identifiées dans le rapport environnemental (12)
    - 3-indicateurs de résultats liés aux incidences potentielles du CPER identifiées dans le rapport environnemental (16)
    - 4-indicateurs de contexte identifiés pour une part dans le profil environnemental régional (10)
- Ces indicateurs doivent être sélectionnés et hiérarchisés en fonction de leur pertinence et faisabilité. Un premier tri a été effectué en réunion. Ce travail de sélection devra être poursuivi en relation étroite avec les services.

Nous aboutissons en effet à un volume total d'indicateurs qui reste important : un total de 49 indicateurs.

Or, nous savons par ailleurs, la Commission européenne a rappelé lors du séminaire du 28/03/2007 qu'il fallait viser des volumes d'indicateurs réduits.

Il sera donc sans doute intéressant d'identifier dans le vivier proposé des indicateurs prioritaires et secondaires.

### 2.1.1 Tableau de synthèse des indicateurs proposés

Grands projets	Indicateurs de suivi de la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité	Indicateurs de réalisation liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de résultat liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de contexte
<p><b>Article 1 : Pôle de développement et d'excellence de la recherche (39M€E+R)</b></p>	<p>→ Nombre de projets dont l'objet de recherche est l'élaboration de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets</p>			
<p>Art.11 Axe biologie, santé, bien-être</p>	<p>→ Nombre de projets utilisant « les meilleures technologies disponibles » du point de vue environnemental</p> <p>→ Nombre de projets prenant en compte les risques au-delà de la réglementation en vigueur</p>	<p>→ Nombre de projets ayant réalisé un audit énergie</p> <p>→ Nombre d'équipements de constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005 (HPE ou THPE) en installations de production d'énergie renouvelable</p> <p>→ Nombre de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est supérieure ou égale à D</p>	<p>→ <b>Quantité produite énergie renouvelable ADEME (kWh/an) (UE)</b></p> <p>→ <b>Quantité produite d'énergie renouvelable Forêt (TEP) (UE)</b></p> <p>→ <b>Tonnes de déchets évités ou recyclés (CO2)</b></p>	<p>Production d'énergie primaire en région Centre et part des énergies renouvelables dans la production d'énergie primaire régionale (PO FEDER)</p> <p>Consommation énergétique finale régionale par secteurs d'activité et par forme d'énergie (PO FEDER)</p> <p>Emissions régionales de gaz à effet de serre (PO FEDER)</p>
<p>Art.1.2 Soutien aux actions de transfert de technologie, valorisation de la recherche, innovation PMI/PME</p>		<p>→ Nombre de projets ayant réalisé un audit énergie</p> <p>→ Nombre d'équipements de constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005 (HPE ou THPE) en installations de production d'énergie renouvelable</p> <p>→ Nombre de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est supérieure ou égale à D</p>		
<p>Art.1.3 Actions collectives</p>		<p>→ SAU concernée par les projets d'agriculture biologique</p>	<p>→ <b>Nature de l'élevage aidé (ovin, caprin, bovin, porc, avicole) (CO2)</b></p> <p>→ <b>Nombre de bêtes avant travaux (PMBE) (CO2)</b></p> <p>→ <b>Nombre de bêtes après travaux (PMBE) (CO2)</b></p> <p>→ <b>Quantité énergie économisée Forêt (TEP) (UE)</b></p> <p>→ <b>m3 sorties bois (stockage) (CO2)</b></p> <p>→ <b>M3 augmentation stockage sur pied (CO2)</b></p>	<p>→ Pollution des nappes par les nitrates</p> <p>→ Part de la SAU en agriculture biologique/la SAU totale</p>

Grands projets	Indicateurs de suivi de la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité	Indicateurs de réalisation liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de résultat liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de contexte
<p><b>Article 2 : Pôle d'efficacité énergétique</b> (51M€ E+R)</p> <p>Art. 2.1 Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux</p> <p>Art 2.2 Usages en faveur de l'efficacité énergétique</p> <p>Art.2.3 Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole</p> <p>Art. 2.4 Actions collectives</p>	<p>→Proportion de bâtiments rénovés selon les critères HQE/HPE</p> <p>→Proportion de bâtiments construits selon les critères HQE/HPE</p> <p>→Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</p>	<p>→ Nombre d'équipements des constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005 (HPE ou THPE)</p> <p>→Nombre de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est &gt;= à D</p> <p>→ Nombre d'équipements des constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005</p> <p>→Nombre de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est &gt;= à D</p> <p>→Km voies de chemins de fer améliorées (MIN)</p> <p>→Km voies de chemins de fer nouvelles (UE)</p> <p>→Km voies de chemins de fer améliorées (MIN)</p> <p>→Km voies de chemins de fer nouvelles (UE)</p> <p>→Nombre de projet visant à l'amélioration de la qualité de l'air</p>	<p>→Report modal voyageurs/Km/an (CO2)</p> <p>→Pop suppl. desservie par un réseau de transport urbain amélioré (UE)</p> <p>→Report modal fret Tonnes/Km/an (CO2)</p>	<p>→Nombre de monuments historiques</p> <p>→Nombre de ZPPAUP</p> <p>→Nombre de secteurs sauvegardés</p> <p>→Nombre de jardins ayant obtenu le label « jardin remarquable »</p>
<p><b>Article 3 : Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b> (104M€ E+R)</p> <p>Art.3.1, 3.2, 3.3, 3.4 Construction, extension, réhabilitation de bâtiments</p> <p>Art.3.5 Pôle de recherche « villes, territoires et civilisations »</p>		<p>→Nb d'inventaires sur la flore/ faune/ habitats et/ou les milieux naturels remarquables (MIN)</p> <p>→Nb bases de données sur la biodiversité(MIN)</p> <p>→Nb de projets de restauration des milieux naturels dans les sites Natura 2000 (zones humides, bords des cours d'eau, milieux ouverts...) (MIN)</p> <p>→Nb de projets de restauration des milieux naturels hors sites Natura 2000 (zones humides, bords des cours d'eau, milieux ouverts...) (MIN)</p> <p>→ Nombre d'équipements des constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005 (HPE ou THPE)</p> <p>→Nombre de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production</p>	<p>→M3 d'eau économisés (MIN)</p> <p>→Surface concernée des SAGE, en émergence, en cours, approuvés</p>	<p>→Nombre de données floristiques intégrées dans la base de données FLORA (PO FEDER)</p>

Grands projets	Indicateurs de suivi de la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité	Indicateurs de réalisation liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de résultat liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de contexte
<p>Art.3.6 Pôle de recherche des sciences du sol, sous-sol et de l'eau</p> <p>Art.3.7 Projets d'intérêt régional</p>		<p>d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est &gt;= à D</p> <p>→Nb projets agendas 21 aidés (MIN)</p>	<p>→Prise en compte de l'environnement (DIACT)</p> <p>→Indicateur de surface (consommation de l'espace) (DIACT) : M2 neuf</p> <p>M2 réhabilité kWh/M2/an neuf</p> <p>kWh/M2/an réhabilité</p>	
<p><b>Article 4 : Compétitivité des filières agricoles et forestières (79M€ E+R)</b></p> <p>Art. 4.1 La structuration des opérateurs économiques en filières</p> <p>Art.4.2 Les programmes d'expérimentation</p> <p>Art.4.3 L'investissement matériel dans les exploitations agricoles</p> <p>Art. 4.4 Le développement de l'agriculture biologique</p> <p>Art.4.5 La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois</p> <p>Art.4.6 L'appui à l'installation des jeunes</p>	<p>→Proportion des projets soutenant l'agriculture biologique</p> <p>→Proportion des projets où les conseils scientifiques se sont prononcés positivement sur la qualité environnementale des projets</p> <p>→Proportion des constructions en bois</p> <p>→Proportion de cahiers des charges précisant des périodes de travaux</p>			
<p><b>Article 5 : Grands sites culturels (47M€E+R)</b></p>	<p>→Proportion de bâtiments rénovés selon les critères HQE/HPE</p> <p>→Proportion de bâtiments construits selon les critères HQE/HPE</p> <p>→Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</p>			
<p><b>Article 6 : Mutations économiques et dév. De l'emploi (32M€)</b></p>	<p>→Proportion de bâtiments rénovés selon les critères HQE/HPE</p> <p>→Proportion de bâtiments construits selon les critères HQE/HPE</p> <p>→Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</p>			
<p><b>Article 7 : Déplacement de voyageurs</b></p>	<p>→Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</p>			

Grands projets	Indicateurs de suivi de la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité	Indicateurs de réalisation liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de résultat liés aux incidences potentielles identifiées dans le rapport environnemental	Indicateurs de contexte
<p>(134M€ E+R)</p> <p>Art.7.1 Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle</p> <p>Art.7.2 Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations</p> <p>Art. 7.3 Modernisation de la ligne POLT</p> <p>Art.7.4 Chartres Orléans, réouverture au trafic de voyageurs</p> <p>Art. 7.5 Commande centralisée Tours-Chinon</p> <p>Art.7.6 Etudes périurbaines</p>	<p>→ Nombre de cahiers des charges prévoyant des mesures d'intégration paysagère</p>			
<p><b>Article 8 : Développement du fret ferroviaire (92M€ E+R)</b></p> <p>Art. 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon</p> <p>Art. 8.2 Fret ferroviaire de proximité</p> <p>Art. 8.3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire</p>				
<p><b>Volet territorial (151M€ E+R)</b></p>				
<p>Volet environnement</p>				
<p>Volet TIC</p>	<p>→ Nombre de cahiers des charges prévoyant des mesures d'intégration paysagère</p>			
<p>Volet Santé</p>	<p>→ Proportion de bâtiments rénovés selon les critères HQE/HPE</p> <p>→ Proportion de bâtiments construits selon les critères HQE/HPE</p> <p>→ Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</p>			
<p>Volet Aménagement du territoire</p>	<p>→ Proportion de bâtiments rénovés selon les critères HQE/HPE</p> <p>→ Proportion de bâtiments construits selon les critères HQE/HPE</p> <p>→ Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</p>			

## 3 Organisation de la gouvernance et du pilotage du suivi

---

Dans un objectif de cohérence, les propositions suivantes s'inspirent du dispositif de suivi proposé pour le suivi des incidences environnementales du PO Loire.

### 3.1 Principe directeur : assurer la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans le programme

L'objectif est de s'assurer, via la sélection d'indicateurs et l'organisation du renseignement de ces indicateurs, de la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans les grands projets du CPER. Les indicateurs de suivi environnemental doivent pouvoir être renseignés par les opérateurs du programme. Ces indicateurs doivent donc être simples (« bouton à cliquer »), et doivent être reliés aux mesures correctrices et critères de conditionnalité.

### 3.2 Modalités d'organisation pour le pilotage du suivi et l'organisation de la gouvernance

#### 3.2.1 L'intégration de la prise en compte de l'environnement au sein du dispositif de suivi-évaluation du CPER

Trois mesures pourraient être envisagées :

**1-Envisager l'intégration de l'Evaluation stratégique environnementale au sein du plan d'évaluation global du CPER**

**2-Prévoir la réalisation d'un bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre du dispositif d'Evaluation environnementale intégré au sein du bilan annuel du CPER.**

Ce bilan comprendrait une analyse synthétique basée sur les éléments identifiés dans le rapport environnemental. Il s'agirait notamment de suivre et d'analyser:

- Le degré de prise en compte des critères d'éco-conditionnalité identifiés
- Les premiers éléments apportés par les indicateurs de réalisation ou de résultat

**Les indications ainsi recueillies devraient constituer des « signaux d'alerte » pour une évaluation plus approfondie** (voir le schéma ci-dessous)

**3-Prévoir un plan d'évaluation**

- Les types d'évaluation qui sont susceptibles d'être déclenchées selon le système de veille et d'alerte prévu
- Une évaluation intermédiaire (prévoyant par exemple l'analyse des 1ers résultats du bilan carbone)
- Une évaluation finale

Il nous semblerait par exemple particulièrement intéressant de prévoir une évaluation à n+2 de l'article 2 « pôle d'efficacité énergétique » dont les enjeux en terme environnemental sont particulièrement forts.

## Quand doit-on déclencher une évaluation ?

- **Deux cas de figure** sont mis en exergue
    - Quand le système de suivi détecte un **écart significatif** (la Commission Européenne propose 10 à 20%) par rapport aux objectifs fixés
    - Quand une **révision** des programmes est proposée
      - Changements socio-économiques
      - Changements de priorités communautaire, nationales, régionales
      - Difficultés importantes de mise en œuvre
      - Ecart particulièrement important par rapport aux objectifs
- } **Rapport annuel d'exécution**
- } **Evaluation**

### 3.2.2 QUI FAIT QUOI ?

#### → Identifier clairement les responsables du suivi et du renseignement

- Rôle de la DIREN ?
  - Selon quelles procédures donne-t-elle ses avis ?
  - Passe-t-elle en revue l'ensemble des dossiers ? Quels types de dossiers en priorité (définition d'un montant financier minimum à prévoir ?)

Si la définition de seuils de montants paraît pertinente pour l'instruction des dossiers FEDER, une telle définition s'avère plus complexe dans le cas du CPER du fait de la diversité des grands projets. Les constructions universitaires, les infrastructures de transport mobilisent des montants très importants sur une multitude de projets. Or, il y a fort à craindre que la DIREN ne soit pas en mesure de donner un avis sur chacun de ces projets.

Sans doute conviendra-t-il plutôt :

- en premier lieu, d'identifier certains thèmes ou grands projets pour lesquels le présent rapport a identifiés des enjeux forts en terme environnemental (par exemple, la recherche ou l'agriculture),
  - pour en deuxième lieu définir pour chacune de ces thématiques des seuils de montants de projets.
- Rôle des services instructeurs ?
  - Rôles respectifs des niveaux régional/départemental ?

- Prévoir un comité de pilotage dédié au suivi des impacts environnementaux du CPER ? (pérennisation du comité de pilotage de l'évaluation environnementale du CPER ?)
- Quelle répartition des responsabilités ? Quels types d'intervention ? A quelle temporalité ? Via quelles instances ?
- Prévoir la désignation d'un chef de file général, personne-ressource responsable du suivi de l'ESE (DIREN et/ou SGAR ?)

### 3.2.3 QUAND ?

#### → Fixer la temporalité du renseignement des indicateurs :

#### Proposition de temporalité du renseignement :

- Prévoir d'annexer à chaque dossier une fiche à renseigner concernant la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité et/ou de paramétrer PRESAGE de sorte que le **renseignement des indicateurs environnementaux** se fasse **de manière concomitante à l'instruction du dossier**

#### Comment prendre en compte l'environnement dès l'instruction des projets ?



- **Une fois par an ou par trimestre:** Analyser les éléments d'information donnés par le renseignement des indicateurs de réalisation
- **Deux fois au cours de la vie du programme :**
  - Analyser les indicateurs de résultats associés aux principaux enjeux environnementaux renseignés deux fois au cours du programme, permettant une estimation de l'évolution des principaux enjeux sous l'effet des actions du programme
  - Un comité de pilotage pourrait être organisé chaque année ou une fois par trimestre pour mesurer l'impact environnemental du programme sur la base d'indicateurs plus qualitatifs.

### 3.2.4 COMMENT ?

#### → **Former et conseiller les opérateurs du programme**

- Prévoir une sensibilisation/formation en direction des services instructeurs sur la prise en compte des enjeux environnementaux pourrait être réalisée par la DIREN et/ou le SGAR.

#### → **Contrôler régulièrement le renseignement**

- Dans la phase d'instruction des dossiers, il serait envisageable de s'assurer que les critères d'examen prioritaires ou de conditionnalité impératifs ont bien été pris en compte par les porteurs de projet ; un avis externe pourrait être sollicité pour les critères non impératifs pour des projets de grande ampleur. Les modalités d'alerte et de saisine d'un expert environnemental devront être précisées.
- Prévoir un point régulier sur la mise en œuvre des critères environnementaux impératifs et prioritaires.
- Une évaluation transversale à mi-parcours sur la prise en compte de l'environnement dans le CPER pourrait être aussi réalisée.

#### → **Informier/valoriser l'information auprès des responsables des programmes :**

- Il pourrait être précisé qu'une information sera faite chaque année au comité de suivi du CPER sur l'état des indicateurs de suivi environnemental et des conséquences qui doivent en être tirées.
- Une cible d'évolution pourrait être fixée pour chacun des indicateurs afin d'enclencher une réelle démarche de progression.
- Fixer la forme que prendrait cette restitution

## 3.3 Exemple de fiche de suivi à renseigner par indicateur

Exemple de présentation de fiche de suivi proposée dans le Guide national de renseignement des indicateurs communs PO FEDER/CPER 2007-2013

CPER	Nombre de projet visant à l'amélioration de la qualité de l'air		N° indicateur CE : 28
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets d'amélioration de la qualité de l'air mis en œuvre sur la période évaluée grâce aux aides du programme.</i>			
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>			
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>	
<b>Unité</b> Nombre de projets		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>			

**On trouvera en annexes les fiches pré-renseignées correspondant à la sélection d'indicateurs du 4 avril 2007.**

Certains indicateurs nationaux, préconisés par l'Europe ou la DIACT n'ont pas de fiche prévue à ce jour. En effet, le choix ultime de retenir ces indicateurs (ainsi que leur définition et leur mode de calcul) n'étant pas à ce jour validé, nous avons choisi de ne pas les faire apparaître dans ce document. Des fiches de renseignement devront également être prévues par les indicateurs de contexte extraits du profil environnemental régional.

# Annexes

# Annexe 1 : liste des personnes consultées pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du CPER

---

## Personnes présentes aux réunions de travail interservices organisées autour d'un ou plusieurs grands projets:

DIREN : Jean-Yves PESEUX- Nathalie SAILLEAU

SGAR : Christine Leprince

SGAR TIC : Fabien FERRAZZA

DRIRE : Nicolas TRIMBOUR et Jean-Pierre RICHARD

SGAR : Laure VALETTE

SGAR Didier LECOZ

Conseil régional :

Pôle Environnement, César GONZALEZ,

Pole Agriculture : Sylvain REVERCHON

Service Contractualisation : Corinne Dyonne

DRE : Gilles DUMARTIN, Emmanuel Van Hille

DRAF : Estelle RONDREUX- Pierre BARBERA – Léna DENIAUD

DRRT : Claude FLEURIER

Rectorat : Jacques LEMAIGNEN

ADEME : Alain BOUDARD

Agences de l'eau : Loire-Bretagne : Gabriel RIOU

DRAC : Christine DIACON

DRTEFP : Emmanuel DUHEM

DRASS : Anne GUEGUEN

## Annexe 2 : liste indicative de questions à aborder fournie dans le cahier des charges

### QUESTIONS A ABORDER POUR APPRECIER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS

Types de projets	Liste indicative de questions
<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLES DE COMPETITIVITE ET DES AUTRES DEMARCHES DE COMPETITIVITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme sont-ils producteurs de pollutions de l'eau, de l'air ou des sols ?</li> <li>- Si oui, des actions de dépollution sont-elles prévues à la source ?</li> <li>- Les projets prévus sont-ils fortement producteurs de déchets (Déchets Industriels Spéciaux notamment), et accroissent-ils sensiblement les flux dans les filières de traitement et de recyclage ?</li> <li>- Intègrent-ils des actions visant à minimiser les consommations énergétiques et d'eau ?</li> <li>- Est-il prévu d'utiliser des énergies renouvelables ?</li> <li>- Les projets prévus sont-ils sources de risques industriels, notamment pour les populations ?</li> <li>- Des dispositions de sécurité (type confinement) sont-elles prévues pour le personnel et la population, notamment en amont ?</li> <li>- L'activité envisagée est-elle bruyante ?</li> <li>- Est-il prévu de mettre en place un périmètre de protection, ou d'isoler phoniquement les structures ou le site, dans un but de protection du personnel et de la population environnante ?</li> <li>- Les types d'activité envisagés risquent-ils de produire des nuisances olfactives ?</li> <li>- Des dispositions ont-elles été prises pour réduire ces nuisances à la source ?</li> <li>- Comment est envisagée l'intégration paysagère ?</li> <li>- Les projets prévus vont-ils accroître notablement le trafic de véhicules individuels ou prévoient-ils l'utilisation de transports collectifs ?</li> </ul>
<b>RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE ET MODERNISATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réhabilitation de locaux d'enseignement supérieur et de recherche obéit-elle aux normes haute qualité environnementale (HQE), de haute performance énergétique (HPE), ou de très haute performance énergétique (THPE) ? ;</li> <li>- La réhabilitation de locaux d'enseignement supérieur et de recherche fait-elle appel aux énergies renouvelables ?</li> <li>- La construction/extension de locaux accueillant des laboratoires de recherche obéit-elle aux normes haute qualité environnementale (HQE), de haute performance énergétique (HPE), ou de très haute performance énergétique (THPE) ?</li> <li>- La construction/extension de locaux accueillant des laboratoires de recherche fait-elle appel aux énergies renouvelables ?</li> </ul>
<b>MISE EN PLACE DE GRANDS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme sont-ils susceptibles d'augmenter la pollution de l'air, directement par sa nature, ou indirectement par un accroissement notable du trafic de véhicules ?</li> <li>- Risquent-ils de rompre des équilibres écologiques ?</li> <li>- La structure créée est-elle correctement desservie par des transports urbains collectifs ? Est-il prévu qu'elle le soit ?</li> <li>- La structure sert-elle à des usages de proximité ?</li> <li>- L'espace à aménager est-il actuellement riche en matière floristique et faunistique ?</li> <li>- L'aménagement urbain aura-t-il des conséquences néfastes sur la diversité biologique ?</li> <li>- Engendrent-ils des nuisances sonores, olfactives risquant d'affecter un quartier ou une population importante ?</li> <li>- Créent-ils de vastes surfaces imperméabilisées, risquant d'augmenter le ruissellement ?</li> <li>- Est-il prévu d'utiliser des matériaux appropriés en vue de limiter ces risques ?</li> <li>- Le programme prévoit-il des actions d'économie énergétique ?</li> <li>- Est-il fortement producteur de déchets ?</li> <li>- Peut-on considérer que les types de projets prévus par le programme dégraderont le paysage ?</li> <li>- Porteront-ils atteinte à des éléments du patrimoine culturel ?</li> <li>- S'est-on assuré de la moindre consommation d'espace ?</li> </ul>
<b>SOUTIEN DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus risquent-ils de diminuer la ressource (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique, paysages, eau, ...) ?</li> <li>- Augmentent-ils la quantité de déchets rejetés ?</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque-t-il d'affecter les zones NATURA 2000 ?</li> <li>- Comportent-ils des objectifs de gestion et de valorisation de ressources naturelles ?</li> <li>- Le programme concourt-il à la protection des sols ?</li> <li>- S'il y a drainage des terres, porte-t-il atteinte aux milieux naturels?</li> <li>- Les périodes de sécheresse ou d'inondation sont-elles prises en compte ? Qu'en est-il des autres risques naturels</li> </ul>
<b>DEVELOPPEMENT ET REGENERATION RESEAU TRANSPORT FERROVIAIRE VOYAGEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel impact sur l'urbanisme et les déplacements, les types de projets prévus par le programme auront-ils à moyen terme ?</li> <li>- Quels sont les apports attendus en matière de sécurité des personnes et des lieux ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme risquent-ils d'affecter les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique et plus particulièrement les zones NATURA 2000 ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme auront-ils une influence sur l'eau et les milieux aquatiques ?</li> <li>- Coupent-ils un corridor écologique ou un couloir de migrations risquant ainsi d'avoir une influence néfaste sur ces derniers ?</li> <li>- Comportent-ils des exigences clairement définies concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la stabilisation des pentes des talus et leur couverture végétale</li> <li>- les plans relatifs à la construction, aux emprunts et dépôts pour une insertion paysagère optimisée et une économie de matériaux</li> <li>- les dispositions destinées à éviter un accroissement du ruissellement et de l'érosion, pendant et après la construction</li> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution atmosphérique</li> <li>- les déchets</li> <li>- la période de chantier</li> </ul> </li> <li>- Comment les types de projets prévus par le programme se raccordent-ils à des infrastructures existantes ou prévues de transport public ?</li> <li>- Prennent-ils en considération des énergies renouvelables ou toutes dispositions destinées à minimiser à terme son coût de maintenance ?</li> </ul>
<b>FRET FERROVIAIRE, FLUVIAL ET MARITIME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus par le programme risquent-ils d'affecter les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique et plus particulièrement les zones NATURA 2000 ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme auront-ils une influence sur l'eau et les milieux aquatiques ?</li> <li>- Coupent-ils un corridor écologique ou un couloir de migrations risquant ainsi d'avoir une influence néfaste sur ces derniers ?</li> <li>- Comportent-ils des exigences clairement définies concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la stabilisation des pentes des talus et leur couverture végétale</li> <li>- les plans relatifs à la construction, aux emprunts et dépôts pour une insertion paysagère optimisée et une économie de matériaux</li> <li>- les dispositions destinées à éviter un accroissement du ruissellement et de l'érosion, pendant et après la construction</li> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution atmosphérique</li> <li>- les déchets</li> <li>- la période de chantier</li> </ul> </li> <li>- Comment les types de projets prévus par le programme se raccordent-ils à des infrastructures existantes ou prévues de transport public ?</li> <li>- Prennent-ils en considération des énergies renouvelables ou toutes dispositions destinées à minimiser à terme son coût de maintenance ?</li> </ul>
<b>LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION A SES EFFETS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En quoi les mesures prévues permettent-elles une diminution des émissions de gaz à effet de serre ?</li> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour tenir compte des modifications dues au changement climatique ?</li> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour limiter la consommation énergétique ?</li> <li>- Comment le public est-il sensibilisé au changement climatique et à la nécessité de modifier ses comportements pour réduire l'émission de gaz à effet de serre ?</li> <li>- Ces mesures tiennent-elles compte des autres mesures contenues dans le CPER ?</li> </ul>
<b>GESTION GLOBALE ET EQUILIBREE DE LA RESSOURCE EN EAU, DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures permettent-elles de mieux gérer les ressources naturelles ?</li> <li>- Des mesures particulières sont-elles prévues pour limiter la consommation en eau ?</li> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour limiter la consommation énergétique ?</li> <li>- Comment le public est-il sensibilisé à une utilisation durable de nos ressources naturelles ?</li> </ul>
<b>MEILLEURE PRISE EN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures sont-elles prévues pour tenir compte des risques naturels et technologiques ?</li> </ul>

<b>COMPTE DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces mesures sont-elles adaptées au contexte régional ?</li> <li>- Ces mesures tiennent-elles compte des autres mesures du contrat de projet ?</li> <li>- Comment les zones à risques sont-elles valorisées ?</li> </ul>
<b>PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures de protection de la biodiversité sont-elles prévues ?</li> <li>- Ces mesures sont-elles adaptées au contexte régional ?</li> <li>- Ces mesures tiennent-elles compte des autres mesures du contrat de projet ?</li> <li>- Comment les zones ayant des enjeux forts en terme de biodiversité sont-elles protégées et valorisées ?</li> </ul>
<b>EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE STRATEGIES PAR OBJECTIFS, AU TITRE DES POLITIQUES DE COMPETITIVITE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES</b>	<p>A priori, ce genre de mesures n'entraîne pas d'incidences particulières sur l'environnement. Il conviendra tout de même de s'en assurer avant d'écarter d'évaluer les incidences environnementales de ce type de mesure.</p>
<b>ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES DANS LES BASSINS LES PLUS AFFECTES</b>	<p>Concernes l'adaptation des filières pêche, cheval, industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de projets prévus risquent-ils de diminuer la ressource (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique, paysages, eau, ...) ?</li> <li>- Risque-t-il d'affecter les zones NATURA 2000 ?</li> <li>- Comportent-ils des objectifs de gestion et de valorisation de ressources naturelles ?</li> <li>- Le programme concourt-il à la protection des sols ?</li> <li>- S'il y a drainage des terres, porte-t-il atteinte aux milieux naturels ?</li> <li>- Les périodes de sécheresse ou d'inondation sont-elles prises en compte ? Qu'en est-il des autres risques naturels ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme sont-ils producteurs de pollutions de l'eau, de l'air ou des sols ?</li> <li>- Si oui, des actions de dépollutions sont-elles prévues à la source ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme sont-ils fortement producteurs de déchets (Déchets Industriels Spéciaux notamment), et accroissent-ils sensiblement les flux dans les filières de traitement et de recyclage ?</li> <li>- Intègrent-ils des actions visant à minimiser les consommations énergétiques et d'eau ?</li> <li>- Est-il prévu d'utiliser des énergies renouvelables ?</li> <li>- Des dispositions de sécurité (type confinement) sont-elles prévues pour le personnel et la population, notamment en amont ?</li> <li>- Les types d'activité envisagés risquent-ils de produire des nuisances olfactives ?</li> <li>- Des dispositions ont-elles été prises pour réduire ces nuisances à la source ?</li> <li>- Comment est envisagée l'intégration paysagère ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme vont-ils accroître notablement le trafic de véhicules individuels ou prévoient-ils l'utilisation de transports collectifs ?</li> </ul>
<b>RENOVATION URBAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets prévus sont-ils susceptibles d'augmenter la pollution de l'air, directement par sa nature, ou indirectement par un accroissement notable du trafic de véhicules ?</li> <li>- Risquent-ils de rompre des équilibres écologiques ?</li> <li>- La structure créée est-elle correctement desservie par des transports urbains collectifs ? Est-il prévu qu'elle le soit ?</li> <li>- La structure sert-elle à des usages de proximité ?</li> <li>- L'espace à aménager est-il actuellement riche en matière floristique et faunistique ?</li> <li>- L'aménagement urbain aura-t-il des conséquences néfastes sur la diversité biologique ?</li> <li>- Engendrent-ils des nuisances sonores, olfactives risquant d'affecter un quartier ou une population importante ?</li> <li>- Créent-ils de vastes surfaces imperméabilisées, risquant d'augmenter le ruissellement ?</li> <li>- Est-il prévu d'utiliser des matériaux appropriés en vue de limiter ces risques ?</li> <li>- Le programme prévoit-il des actions d'économie énergétique ?</li> <li>- Est-il fortement producteur de déchets ?</li> <li>- Peut-on considérer que les projets prévus dégraderont le paysage ?</li> <li>- Porteront-ils atteinte à des éléments du patrimoine culturel ?</li> <li>- S'est-on assuré de la moindre consommation d'espace ?</li> </ul>
<b>PRISE EN COMPTE DES HANDICAPS</b>	<p>A adapter en fonction des enjeux spécifiques dans les DOM.</p>

<b>SPECIFIQUES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER</b>	
<b>DEVELOPPEMENT DES MASSIFS MONTAGNE DE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types d'équipement touristique risquent-ils de nuire à la diversité biologique ?</li> <li>- S'inscrivent-ils dans un territoire concerné par une zone NATURA 2000 ou par un site réglementé en matière paysagère notamment ?</li> <li>- Les projets prévus favorisent-ils une utilisation rationnelle et durable des ressources en eau, énergie et sol ?</li> <li>- Portent-ils atteinte à la ressource en eau ?</li> <li>- Aggravent-ils un problème local de pénurie en eau ?</li> <li>- Entraînent-ils une pollution des eaux ?</li> <li>- Est-il prévu des raccordements spécifiques ou une station d'épuration pour faire face aux nouveaux volumes d'eau à fournir et à traiter ?</li> <li>- Les projets prévus impliquent-ils une utilisation intense d'énergie ?</li> <li>- Prévoient-ils de minimiser les dépenses énergétiques, et d'utiliser autant que possible des énergies renouvelables ?</li> <li>- La production des déchets est-elle susceptible de s'accroître sensiblement ?</li> <li>- Une amélioration dans la collecte et le traitement des déchets a-t-elle été prévue ?</li> <li>- Des dispositions sont-elles prises pour inciter le public à ne pas polluer le site par ses déchets ?</li> <li>- Les types d'aménagement touristique sont-ils intégrés de manière douce au site (formes, couleurs, proportions ne détruisant pas la qualité paysagère) ?</li> <li>- Les types de projets prévus par le programme sont-ils soumis à des risques locaux d'avalanches ou de glissements de terrain, de feux de forêt, d'inondations ?</li> <li>- Les a-t-il pris en compte ?</li> <li>- Les projets prévus vont-ils accroître notablement le trafic de véhicules individuels ou prévoient-ils l'utilisation de transports collectifs (autocars, trains...) ?</li> <li>- Les projets prévus vont-ils accroître la pression (piétinement, ravinement, déchets,...) sur les milieux sensibles ? Prévoient-ils des dispositions restrictives ?</li> <li>- Les projets risquent-ils de rompre des équilibres écologiques ?</li> <li>- La structure créée est-elle correctement desservie par des transports urbains collectifs ? Est-il prévu qu'elle le soit ?</li> <li>- La structure sert-elle à des usages de proximité ?</li> <li>- Est-il prévu d'utiliser des matériaux appropriés en vue de limiter ces risques ?</li> <li>- S'est-on assuré de la moindre consommation d'espace ?</li> </ul>

### 3.4 Fiches de renseignement des indicateurs de suivi de mise en œuvre des critères d'éco-conditionnalité

#### 3.4.1 Grand projet 1

<b>CPER</b>	<b>Nombre de projet dont l'objet de recherche est l'élaboration de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets dont l'objet de recherche est l'élaboration de process moins polluants, moins consommateurs d'énergie, moins producteurs de déchets</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>CPER</b>	<b>Nombre de projet utilisant « les meilleures technologies disponibles » du point de vue environnemental</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets utilisant « les meilleures technologies disponibles » du point de vue environnemental</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>CPER</b>	<b>Nombre de projets prenant en compte les risques au-delà de la réglementation en vigueur</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets prenant en compte les risques au-delà de la réglementation en vigueur</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

### 3.4.2 Grands projets 2, 3, 5, 6, volet territorial

<b>CPER</b>	<b>Proportion de bâtiments rénovés selon les critères HQE/HPE</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets de bâtiments rénovés selon les critères HQE ou HPE par rapport au nombre total de projets de rénovation de bâtiments</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> % de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>CPER</b>	<b>Proportion de bâtiments construits selon les critères HQE ou HPE</b>		
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets de bâtiments rénovés selon les critères HQE ou HPE par rapport au nombre total de projets de construction de bâtiments</i>			
<b>Mode opératoire :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>			
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>	
<b>Unité</b> % de projets		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>			

### 3.4.3 Grands projets 2, 3, 5, 6, 7, 8, volet territorial

<b>CPER</b>	<b>Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</b>		
<b>Définition</b> <i>Nombre de cahiers des charges prévoyant la mise en œuvre de mesures particulières de réduction des nuisances sur les chantiers</i>			
<b>Mode opératoire :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>			
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>	
<b>Unité</b> Nombre de cahiers des charges		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>			

## 3.4.4 Grand projet 4

<b>CPER</b>	<b>Proportion des projets soutenant l'agriculture biologique</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets soutenant l'agriculture biologique par rapport au nombre total de projets de l'article 4</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> % de projets		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>CPER</b>	<b>Proportion des projets où les conseils scientifiques se sont prononcés positivement sur la qualité environnementale des projets</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets pour lesquels les conseils scientifiques se sont prononcés positivement sur la qualité environnementale des projets par rapport au nombre total de projets pour lesquels ils ne se sont pas prononcés ou se sont prononcés négativement</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> % de projets		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?
<b>Service en charge du renseignement</b>		

CPER	Proportion des constructions en bois	
<b>Définition</b> <i>Nombre de constructions en bois par rapport au nombre de constructions total financé dans le cadre de l'article 4 (PIMBE)</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> % de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

CPER	Proportion des cahiers des charges précisant des périodes de travaux	
<b>Définition</b> <i>Nombre de cahiers des charges précisant les périodes de travaux forestiers par rapport au nombre total de cahiers des charges</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

### 3.4.5 Grands projets 6, 7, volet territorial

<b>CPER</b>	<b>Nombre de cahiers des charges prévoyant des mesures d'intégration paysagère</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de cahiers des charges prévoyant des mesures d'intégration paysagère</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

## 3.5 Indicateurs de résultat et de réalisation

### 3.5.1 Grands projets 2,3,, 5, 6, volet territorial

<b>CPER</b>	<b>Nombre de projets ayant réalisé un audit énergie</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets ayant réalisé un audit énergie</i>		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>CPER</b>	<b>Nombre de projets d'équipements de constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005 (HPE ou THPE) en installations de productions d'énergie renouvelable</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets d'équipements de constructions neuves dépassant le seuil réglementaire de la RT 2005 (HPE ou THPE) en installations de productions d'énergie renouvelable</i>		
<b>Mode opératoire :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>CPER</b>	<b>Nombre de projets de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est supérieure ou égale à D</b>	
<b>Définition</b> <i>Nombre de projets de réhabilitation de bâtiments avec équipement en installations de production d'énergie renouvelable dont l'étiquette énergie est supérieure ou égale à D</i>		
<b>Mode opératoire :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

PO	Tonnages concernés par les projets de traitement des déchets	N° indicateur CE : 27
<p><b>Définition</b></p> <p>La recherche et le développement de moyens et de pratiques visant à augmenter la part des déchets traités fait partie des priorités des acteurs de la préservation de l'environnement.</p> <p><i>Tonnages annuels traités par les installations nouvelles (collecte sélective, enfouissement, recyclage, ...) financées grâce aux aides du programme.</i></p> <p>Cet indicateurs concerne tous les types de déchets (ménagers industriels, agricoles, ...).</p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Tonne de déchets traités annuellement	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

PO	Production annuelle supplémentaire d'énergies renouvelables (MWh)	Indicateur clé CE n°24
CPER		
<p><b>Définition</b></p> <p>La production d'énergies renouvelables est un domaine d'action encore récent et insuffisamment investi.</p> <p><i>Capacités de production supplémentaires créées pour tous les nouveaux projets d'équipements de production d'énergie renouvelable (éolien, hydraulique, solaire, biomasse, géothermie) réalisés grâce aux aides du programme</i></p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> MWh/an	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

## 3.5.2 Grand projet 4

<b>CPER</b>	<b>SAU concernée par les projets d'agriculture biologique</b>		
<b>Définition</b> <i>Surface agricole utile concernée par les projets d'agriculture biologique</i>			
<b>Mode opératoire :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>			
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>	
<b>Unité</b> Nombre de projets		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>			

## 3.5.3 Volet territorial

PO	Nombre d'inventaires flore/faune/habitats/milieus naturels remarquables	MEDD
CPER		
<b>Définition</b>		
Ce type d'inventaire ou de cartographie vise la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres, aquatiques et marins, qui permet de déterminer soit l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit la présence d'espèces de plantes ou d'animaux (rares ou menacées en particulier).		
<i>Nombre d'inventaires ou de cartographies portant sur la faune, la flore, les habitats et/ou les milieux naturels, réalisés ou mis à jour grâce aux aides du programme sur la période évaluée.</i>		
<b>Mode opératoire :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue 2013 (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre d'Inventaires ou de cartographies	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

PO	Nombre de bases de données sur la biodiversité	MEDD
CPER		
<b>Définition</b>		
Les maîtres d'ouvrages sur des projets d'inventaires des patrimoines naturels peuvent avoir intérêt, dans la mesure où ils ont une pratique régulière de l'inventaire et la possibilité de rassembler une quantité d'information importante, à constituer une base, enregistrant les données collectées au fil des inventaires réalisés. Ces projets de bases de données peuvent être menées conjointement entre différentes structures.		
<i>Nombre de bases de données sur la biodiversité mises à jour ou réalisées grâce aux aides du programme sur la période d'évaluation.</i>		
<b>Mode opératoire :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de base de donnée	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>PO</b>	<b>Nombre de projets de conservation ou de restauration des milieux naturels en Natura 2000 (zones humides, bords des cours d'eau, milieux ouverts...)</b>	<b>MEDD</b>
<b>CPER</b>		
<b>Définition</b>		
Face à la diminution de la diversité biologique en Europe, les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagées à préserver certains habitats naturels et espèces, rares et fragiles, au sein d'un réseau de sites naturels et remarquables : Natura 2000.		
<i>Nombre de projets de conservation ou de restauration de milieux naturels dans des sites Natura 2000, engagés grâce aux aides du programme sur la période d'évaluation (contrats Natura 2000 ou autres).</i>		
<b>Mode opératoire :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b>		<b>Source</b>
Nombre de projets de restauration / conservation		PRESAGE/Enquête ?
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>PO</b>	<b>Nombre de projets de conservation ou de restauration de milieux naturels hors Natura 2000 (zones humides, bords des cours d'eau, milieux ouverts...)</b>	<b>MEDD</b>
<b>CPER</b>		
<b>Définition</b>		
Des projets de restauration / conservation des milieux naturels peuvent aussi être mis en œuvre en dehors du réseau Natura 2000 (nettoyage et restauration de berges dans le cadre des contrats de rivières, mesures agri-environnementales en faveur des milieux ouverts, ...).		
<i>Nombre de projet conservation ou de restauration des milieux naturels hors sites Natura 2000, engagés grâce aux aides du programme sur la période d'évaluation</i>		
<b>Mode opératoire :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b>		<b>Source</b>
Nombre de Projets de restauration		PRESAGE/Enquête ?
<b>Service en charge du renseignement</b>		

PO	Volume d'eau économisé estimé	MEDD
CPER		
<p><b>Définition</b></p> <p>La recherche et le développement de moyens et de pratiques visant à modérer la consommation d'eau des individus et des installations et équipements de différentes natures fait partie des priorités des acteurs de la préservation de l'environnement.</p> <p><i>Volume d'eau que les actions de sensibilisation ou d'équipement entreprises dans le cadre des CPER ou PO auront permis d'économiser, grâce aux aides du programme.</i></p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> M <sup>3</sup> d'eau	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

PO	Nombre de projet visant à l'amélioration de la qualité de l'air	N° indicateur CE : 28
<p><b>Définition</b></p> <p><i>Nombre de projets d'amélioration de la qualité de l'air mis en œuvre sur la période évaluée grâce aux aides du programme.</i></p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Nombre de projets	<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?	
<b>Service en charge du renseignement</b>		

<b>PO</b>	<b>Nombre de projets territoriaux de DD ou « Agenda 21 Local » répondant aux critères de reconnaissance des Agendas 21</b>	<b>MEDD</b>
<b>CPER</b>		
<p><b>Définition</b></p> <p>Que l'on choisisse ou non de l'appeler « Agenda 21 local », un projet territorial de développement durable se doit de répondre à un certain nombre d'exigences. L'ambition première d'un tel projet est d'engager le territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue guidée par les principes fondateurs du développement durable.</p> <p><i>Nombre de projets de développement territorial réalisés grâce aux aides du programme, dont les préceptes correspondent aux finalités du développement durable tels que définis dans l'Agenda 21.</i></p> <p>(respect des conditions du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux)</p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<p><b>Unité</b></p> <p>Projet territorial de DD en phase avec les principes de l'Agenda 21</p>		<p><b>Source</b></p> <p>PRESAGE/Enquête ?</p>
<b>Service en charge du renseignement</b>		

## 3.5.4 Grands projets 7 et 8

PO	<b>km de voies de chemins de fer nouvelles (RTE)</b>	Indicateurs clés CE N°18
CPER		
<b>Définition</b> <i>Nombre de kilomètres de voies de chemins de fer RTE créés grâce aux aides du programme.</i> <a href="http://ec.europa.eu/ten/transport/maps/doc/schema/rails/2004_guidelines_rails_france_en.pdf">http://ec.europa.eu/ten/transport/maps/doc/schema/rails/2004_guidelines_rails_france_en.pdf</a> Les voies au stade de projets à l'étude, d'acquisitions foncières, sont à comptabiliser. Dans le cas de doubles voies, on ne double pas le nombre de km.		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Kilomètre		<b>Source</b> Bénéficiaire (maître d'ouvrage)
<b>Service en charge du renseignement</b> DRE		

PO	<b>km de voies de chemins de fer modernisées</b>	Détail de l'indicateur clé CE N°19
CPER		
<b>Définition</b> <i>Nombre de kilomètres de voies de chemins de fer ayant fait l'objet de travaux d'amélioration, aménagement, modernisation, régénérées grâce aux aides du programme</i> (traverses, signalisation, rail, ballaste ...). Dans le cas de doubles voies, on ne double pas le nombre de km.		
<b>Mode opératoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Kilomètre		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?
<b>Service en charge du renseignement</b> DRE		

<b>PO</b>	<b>km de voies de chemins de fer régénérées</b>	<b>Indicateur clé CE N°19</b>
<b>CPER</b>		
<p><b>Définition</b></p> <p><i>Nombre de kilomètres de voies de chemins de fer existantes régénérées sans amélioration-modernisation.</i></p> <p>On isole ici des kilomètres de voies de chemins de fer modernisées et régénérées les km qui font l'objet d'une régénération simple sans amélioration (= remise de l'infrastructure au niveau initial).</p> <p>Dans le cas de doubles voies, on ne double pas le nombre de km.</p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Kilomètre		<b>Source</b> Bénéficiaire (maître d'ouvrage)
<b>Service en charge du renseignement</b> DRE		

<b>PO</b>	<b>Population supplémentaire desservie par un transport urbain amélioré</b>	<b>Indicateur clé CE N°22</b>
<b>CPER</b>		
<p><b>Définition</b></p> <p><i>Population supplémentaire desservie par le réseau de transport urbain ayant fait l'objet de travaux d'amélioration grâce aux aides du programme.</i></p>		
<p><b>Mode opératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignement <b>en prévisionnel</b> au moment du dépôt du dossier par le bénéficiaire de la subvention.</li> <li>➤ Renseignement <b>en constaté</b> au moment de la démarche de solde du dossier</li> </ul>		
<b>Valeur de référence (situation initiale) :</b>		<b>Valeur prévue (quantification - cible)</b>
<b>Unité</b> Population/an		<b>Source</b> PRESAGE/Enquête ?
<b>Service en charge du renseignement</b> DRE		